

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS, LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

EASYVISTA HOLDING

PRESENTEE PAR



Banque présentatrice et garante

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE EASYVISTA



Le présent document relatif aux informations de la société Easyvista a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 18 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF telle que modifiée en date du 10 février 2020. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Easyvista.

Le présent document complète la note en réponse relative à l'offre publique d'achat initiée par la société Easyvista Holding visant les actions, les obligations convertibles et les bons de souscription d'actions de la société Easyvista, telle que visée par l'AMF le 18 décembre 2020, sous le numéro 20-608, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet d'Easyvista (www.Easyvista.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Easyvista

Immeuble Horizon 1

10 allée Bienvenue

93160 Noisy-Le-Grand

Un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE.....	3
2.	INFORMATIONS GENERALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	6
3.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ET ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL	7
3.1	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE....	7
3.2	CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE	7
3.3	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
3.4	FACTEURS DE RISQUE	9
3.5	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES	10
3.6	INFORMATIONS RELATIVES AUX LITIGES	11
3.7	AGENDA FINANCIER 2020.....	11
3.8	COMMUNIQUE DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL	12
3.9	SUSPENSION DU CONTRAT DE LIQUIDITE.....	13
4.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A EASYVISTA	13

1. PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants et 235-2 du règlement général de l'AMF, Easyvista Holding, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon 1, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 850 982 315 (l'« **Initiateur** »), contrôlée par Eurazeo PME III-A, Eurazeo PME III-B et Eurazeo PME Easyvista Fund¹ (ensemble les « **Fonds Eurazeo PME** »), lesquels agissent de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec (x) les fondateurs de la Société (tel que ce terme est défini ci-dessous), Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier (ensemble, les « **Fondateurs** ») et leur société holding commune Finattec², (y) certains actionnaires historiques de la Société (Alclan³, Animation de Participations Industrielles Commerciales et Artisanales⁴, et Very SAS⁵ (ensemble, les « **Actionnaires Historiques** »), ainsi que Kimem⁶ (z) certains co-investisseurs financiers (Isatis Capital Vie & Retraite (« **ICVR** »), Momentum Invest Finances et Momentum Invest I (« **Momentum Invest** ») et FCPI Sino-French SME Fund II (ensemble avec ICVR, Momentum Invest et les Actionnaires Historiques, les « **Co-Investisseurs** »)), propose de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires, des porteurs d'obligations convertibles (les « **Obligations Convertibles** ») et des porteurs de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») de la société Easyvista, société anonyme, dont le siège social est situé 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon 1, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 347 848 947 (« **Easyvista** » ou la « **Société** » et, ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »), d'acquérir en numéraire (l'« **Offre** ») dans les conditions décrites ci-après et dans la note d'information et la Note en Réponse :

- la totalité de leurs actions de la Société (les « **Actions** ») au prix de 70 euros par Action (le « **Prix de l'Offre des Actions** ») ;
- la totalité de leurs Obligations Convertibles⁷ au prix de 70 euros par Obligation Convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'Obligations Convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre (le « **Prix de l'Offre des Obligations Convertibles** ») ; et
- la totalité de leurs BSA au prix de 45,88 euros par BSA.

¹ Les Fonds Eurazeo PME sont gérés par la société de gestion Eurazeo PME, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 1 rue Georges Berger, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 908 624.

² Société civile dont le siège social se situe 6 allée des Ifs, 77600 Bussy-Saint-Georges et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 505 090 241 et dont l'intégralité du capital social est détenue par les Fondateurs à l'exception d'une action de préférence de type *golden share* détenue par Eurazeo PME III-A.

³ Société civile au capital de 2.193.985,20 euros ayant son siège social au 94 rue Michel-Ange, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 792 088.

⁴ Société par actions simplifiée au capital de 37.816 euros ayant son siège social 59 avenue d'Iéna 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 962 750.

⁵ Société par actions simplifiée au capital de 15.200.000,00 euros ayant son siège social 8 avenue d'Eylau, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 512 116 351.

⁶ Les Actionnaires Historiques ont regroupé leurs participations dans Easyvista Holding au sein de Kimem dont le représentant légal est M. Alain Roubach. Ce dernier est entré au capital de la Société en 2000 avant son introduction en bourse et a depuis participé à son développement. Il a siégé pendant près de quinze ans au conseil d'administration de la Société.

⁷ A la date du présent document, l'intégralité des Obligations Convertibles a été convertie en Actions.

Les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0010246322 (mnémonique : ALEZV.PA). Les Obligations Convertibles et les BSA ne sont admis aux négociations sur aucun marché.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 22 septembre 2020, par voie de cession et d'apport, de 1.149.126 Actions, au Prix de l'Offre des Actions, représentant environ 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote théoriques de la Société⁸ et de 125.000 Obligations Convertibles⁹, au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles (l'« **Acquisition des Blocs** »), auprès (x) des Fondateurs, Finattec et Nexgen Finance¹⁰, (y) des Actionnaires Historiques, et (z) d'autres actionnaires et porteurs d'Obligations Convertibles de référence de la Société.

Les conditions et modalités de l'Acquisition des Blocs sont décrites à la section 1.1.2 de la Note en Réponse.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Acquisition des Blocs, franchi les seuils de 50% des titres de capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF.

À la suite de la conclusion d'engagements d'apport à l'Offre avec plusieurs actionnaires de la Société décrits à la section 5.6 de la Note en Réponse et de l'acquisition des Actions Additionnelles (tel que ce terme est défini ci-dessous) depuis le dépôt du projet de note d'information initial auprès de l'AMF le 29 septembre 2020 (le « **Projet de Note d'Information Initial** »), l'Initiateur a souhaité reconsidérer les termes de l'Offre afin de se réserver la possibilité de mettre en œuvre un retrait obligatoire à la suite de l'Offre dans l'hypothèse où les conditions en seraient réunies et a déposé le 3 décembre 2020 un complément au Projet de Note d'Information Initial.

La Société a quant à elle déposé un projet de note en réponse auprès de l'AMF le 21 octobre 2020 (le « **Projet de Note en Réponse Initial** ») et a déposé le 3 décembre 2020 un complément au Projet de Note en Réponse Initial.

L'Offre porte sur :

- la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert :
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des Actions auto-détenues par la Société¹¹ et des Actions Gratuites Indisponibles (tel que ce terme est défini ci-après), étant précisé que cela représentait, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre maximum de 554.974 Actions et que cela représente, compte tenu de l'acquisition par l'Initiateur sur le marché de 79.000 Actions et de la conversion de 23.232 Obligations Convertibles en Actions le 14 décembre 2020, à la date du présent document, un nombre maximum de 499.206 Actions ;

⁸ Sur la base d'un capital de la Société au 23 septembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.776.274 droits de vote théoriques.

⁹ Ces Obligations Convertibles ont été converties en Actions le 14 décembre 2020.

¹⁰ Société civile dont le siège social se situe 6 allée des Ifs, 77600 Bussy-Saint-Georges et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 794 641 688 et dont le capital social est détenu à hauteur de 30% par Sylvain Gauthier et à hauteur de 70% par ses enfants.

¹¹ L'Offre ne vise pas les 2.744 Actions auto-détenues par la Société, lesquelles, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2020, ne seront pas apportées à l'Offre par la Société.

- (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de la conversion des Obligations Convertibles non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre maximum de 23.232 Actions ;
- (iii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des BSA, non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du présent document, un nombre maximum de 7.500 Actions ;
- (iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société (les « **Options** »), soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du présent document, un nombre maximum de 6.500 Actions ;

soit, ainsi, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre total maximum de 592.206 Actions visées par l'Offre et, compte tenu de l'acquisition par l'Initiateur sur le marché de 79.000 Actions et de la conversion de 23.232 Obligations Convertibles en Actions le 14 décembre 2020, à la date du présent document, un nombre total maximum de 513.206 Actions ;

- la totalité des Obligations Convertibles émises par la Société non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre maximum de 23.232 Obligations Convertibles, étant précisé qu'à la date du présent document, l'intégralité des Obligations Convertibles a été convertie en Actions ; et
- la totalité des BSA émis par la Société non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du présent document, un nombre maximum de 7.500 BSA.

Il est précisé ainsi qu'indiqué ci-dessus que l'Offre ne porte pas sur les 2.000 actions gratuites attribuées par la Société à certains salariés du Groupe en vertu d'une décision du conseil d'administration du 30 août 2019 dans la mesure où la période de conservation de ces actions gratuites n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites Indisponibles** »). La situation des bénéficiaires d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre, en ce compris des titulaires d'Actions Gratuites Indisponibles, est décrite à la section 1.2(e) de la Note en Réponse.

L'Initiateur s'était réservé la faculté, depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des Actions, des Obligations Convertibles et des BSA, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, soit au cas présent 166.492 Actions, 6.969 Obligations Convertibles et 2.250 BSA. Depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial, et à la date du présent document, l'Initiateur a fait l'acquisition de 79.000 Actions sur le marché au prix de 70 euros par Action qui ne sont donc plus visées par l'Offre (les « **Actions Additionnelles** »).

A l'exception des BSA et des Options, il n'existe, à la date du présent document, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.¹²

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

¹² A la date du présent document, l'intégralité des Obligations Convertibles a été convertie en Actions.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Natixis qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

Les caractéristiques de l'Offre sont décrites de manière plus exhaustive à la section 1.2 (« Caractéristiques de l'offre ») de la Note en Réponse.

2. INFORMATIONS GENERALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Easyvista est une société anonyme à conseil d'administration.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Easyvista, au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans (i) le présent document, (ii) le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, incluant les comptes consolidés de la Société pour cet exercice publié par la Société le 30 avril 2020 et figurant sur son site Internet (le « **Rapport Annuel** »), et (iii) l'ensemble des comptes et des rapports des commissaires aux comptes afférents à ces comptes pouvant être consultés sur le site Internet de la Société.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel, qui est disponible sur le site Internet de la Société (www.Easyvista.com) dans la rubrique « Investisseurs ». Il peut être obtenu sans frais auprès de :

Easyvista
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93160 Noisy-Le-Grand

Les informations relatives aux événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2019 figurent dans les communiqués de presse de la Société disponibles sur le site Internet de la Société.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ET ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

Depuis la publication du Rapport Annuel, il n'est pas survenu de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour, à l'exception de ce qui suit.

3.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société

La Société a annoncé par voie de communiqué de presse en date du 15 septembre 2020 ses résultats du premier semestre 2020, dont certaines informations financières sélectionnées figurent ci-dessous :

<i>Normes françaises (audit en cours), en M€</i>	S1 2019	S1 2020 (*)	Variations
Chiffre d'affaires consolidé	22,92	19,93	-13,1%
Achats et charges externes	-6,26	-5,99	-4%
Dont Frais marketing	-0,84	-0,57	-32%
Charges de personnel	-12,16	-11,4	-6%
Impôts et taxes	-0,46	-0,41	-11%
EBITDA (EBE**)	4,06	2,30	-43%
En % du CA	18%	12%	-6 pts
Dotations aux amortissements/provisions	-0,29	-0,47	n.s.
Autres charges/produits	0,02	-0,12	n.s.
Résultat d'exploitation	3,77	1,54	-59%
En % du CA	16%	8%	-9 pts
Résultat financier	0,18	-0,24	n.s.
Résultat courant avant impôt	3,95	1,29	-67%
Résultat exceptionnel	-0,31	-0,19	n.s.
Impôts (yc impôts différés)	-1,01	-0,22	-78%
Résultat net	2,63	0,88	-67%
En % du CA	11%	4%	-7 pts

* Données non auditées

** Excédent Brut d'Exploitation

Les comptes sociaux et consolidés semestriels de la Société figurent respectivement en Annexes 1 et 2 du présent document.

3.2 Capital social de la Société

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 3.528.444,40 euros, divisé en 1.857.076 Actions d'une valeur nominale de 1,90 euros chacune. Le nombre de droits de vote théoriques s'établit à 1.901.470.

A la connaissance de la Société et selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiquées et les dernières déclarations des achats et des ventes effectués, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante :

Base non-diluée

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹³	% de droits de vote théoriques
Initiateur	1.353.126	72,86%	1.353.126	71,16%
Actions auto-détenues ¹⁴	2.744	0,15%	2.744	0,14%
Public	501.206	26,99%	545.600	28,70%
Total	1.857.076	100,00%	1.901.470	100,00%

Base pleinement diluée¹⁵

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹⁶	% de droits de vote théoriques
Initiateur	1.353.126	72,32%	1.353.126	70,64%
Actions auto-détenues ¹⁷	2.744	0,15%	2.744	0,14%
Public	515.206	27,54%	559.600	29,21%
Total	1.871.076	100,00%	1.915.470	100,00%

A l'exception des 7.500 BSA et des 6.500 Options, il n'existe, à la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.¹⁸

¹³ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droits de vote.

¹⁴ Dont 1.657 actions auto-détenues affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

¹⁵ Les chiffres figurant dans ce tableau sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des 7.500 BSA et des 6.500 Options exercés.

¹⁶ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droits de vote.

¹⁷ Dont 1.657 actions auto-détenues affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

¹⁸ A la date du présent document, l'intégralité des Obligations Convertibles a été convertie en Actions.

3.3 Composition du conseil d'administration

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Sylvain Gauthier, président du conseil d'administration et directeur général ;
- Monsieur Jamal Labed, administrateur et directeur général délégué ; et
- Monsieur David Jeffrey Weiss, administrateur.

Monsieur Thibaud Poirier de Clisson est directeur général délégué non administrateur.

Postérieurement à la clôture de l'Offre, la nouvelle structure actionnariale de la Société sera reflétée au niveau de sa gouvernance, et ce tant que la Société restera cotée.

Les Fonds Eurazeo PME, l'Initiateur, les Fondateurs, Finattec et les Co-Investisseurs ont conclu le 22 septembre 2020 un pacte d'actionnaires (le « **Pacte d'Actionnaires** ») aux termes duquel elles sont convenues que la Société adopterait une gouvernance duale avec un directoire et un conseil de surveillance.

Les principaux termes du Pacte d'Actionnaires sont décrits à la section 5.3 de la Note en Réponse.

Les Fondateurs seraient initialement membres du directoire de la Société tandis que le conseil de surveillance serait composé de trois membres dont deux nommés sur proposition d'Eurazeo PME SA et un membre indépendant.

3.4 Facteurs de risque

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Annuel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives.

En complément des facteurs de risque décrits dans le Rapport Annuel, il convient de mentionner les risques relatifs à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Ce virus circule activement dans de très nombreux pays et des mesures restrictives portant sur la circulation des personnes et l'interruption ou la limitation de certaines activités humaines et industrielles ont été prises, notamment en France, aux Etats-Unis, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Allemagne. Dans ce contexte, la Société suit les directives et recommandations en vigueur afin de protéger ses employés. La Société a ainsi demandé à ses employés partout dans le monde de travailler depuis leur domicile et d'organiser des réunions et des événements à distance autant que possible. Pour les employés devant venir dans ses locaux, la Société a mis en place l'ensemble des mesures pour assurer la distanciation physique et le respect des gestes barrières.

A la date du présent document et compte tenu du climat d'incertitude générale, il est impossible de prédire la durée et l'étendue des dommages potentiellement causés par la pandémie de Covid-19 actuelle sur les activités de la Société, ainsi que sur l'économie mondiale dans son ensemble. Toutefois, ces effets pourraient avoir un impact important sur la situation financière et les activités de la Société ainsi que celles des tiers desquels la Société dépend.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les facteurs de risque mentionnés dans le Rapport Annuel et dans le présent document ne sont pas exhaustifs et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives.

3.5 Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Easyvista s'est réunie le 26 juin 2020 à 10 heures au siège social de la Société, à Noisy-Le-Grand.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-31 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, elle s'est exceptionnellement tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Les actionnaires ont toutefois pu donner procuration ou exprimer leur vote à distance en amont de l'assemblée.

Toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour, à l'exception de la dix-neuvième (que le conseil d'administration avait recommandé de rejeter), ont été adoptées.

Ces résolutions étaient les suivantes :

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Première résolution : approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 – Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes,
- Deuxième résolution : examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- Troisième résolution : affectation des résultats de l'exercice écoulé,
- Quatrième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Cinquième résolution : autorisation à donner au conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Sixième résolution : autorisation à donner au conseil en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions,
- Septième résolution : délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Huitième résolution : délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public,
- Neuvième résolution : délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier,
- Dixième résolution : délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
- Onzième résolution : délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,

- Douzième résolution : délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
- Treizième résolution : délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations de compétence visées ci-dessus,
- Quatorzième résolution : fixation du montant global des délégations de compétence ci-dessus,
- Quinzième résolution : autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 222-177 et suivants du code de commerce,
- Seizième résolution : autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- Dix-septième résolution : modification de l'article 13 des statuts « réunion du conseil d'administration » afin de prévoir la faculté pour le conseil d'administration de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite,
- Dix-huitième résolution : modification de l'article 20 des statuts « assemblées générales - quorum – vote – nombre de voix » afin de le mettre à jour des dispositions légales concernant les modalités de détermination de la majorité requise pour l'adoption des résolutions par les assemblées générales des actionnaires,
- Dix-neuvième résolution : délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail.

3.6 Informations relatives aux litiges

A la date du présent document, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui serait en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe.

3.7 Agenda financier 2020

Date	Publication
11 février 2020	Publication du chiffre d'affaires annuel 2019
30 mars 2020	Publication des résultats annuels 2019
31 mars 2020	Réunion de la Société Française des Analystes Financiers
14 avril 2020	Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2020
22 juillet 2020	Publication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2020
15 septembre 2020	Publication des résultats du premier semestre 2020
16 septembre 2020	Réunion de la Société Française des Analystes Financiers
15 octobre 2020	Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020

3.8 Communiqués de presse et données financières diffusés depuis la publication du Rapport Annuel

La Société tient à la disposition du public ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (<https://www.easyvista.com>).

Depuis la publication de son Rapport Annuel, la Société a publié les communiqués de presse suivants qui figurent en Annexe 3 du présent document :

Date	Intitulé du communiqué
14 avril 2020	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2020 : 9,6 M€
05 juin 2020	Assemblée Générale mixte du 26 juin 2020
30 juin 2020	Descriptif du programme de rachat par la société Easyvista de ses propres actions
2 juillet 2020	Total Direct Énergie forme et accompagne sur mesure plus de 1 100 téléconseillers grâce à Easyvista
15 juillet 2020	Approbation de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2020
16 juillet 2020	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30/06/2020
22 juillet 2020	Easyvista, acteur majeur de l'IT Service Management en Europe et aux États-Unis, annonce son chiffre d'affaires du premier semestre 2020
23 juillet 2020	Négociations exclusives en vue de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Easyvista suivie d'une offre publique obligatoire
15 septembre 2020	Easyvista, acteur majeur de l'IT Service Management en Europe et aux États-Unis, annonce aujourd'hui ses résultats du premier semestre 2020
18 septembre 2020	Signature des accords définitifs relatifs à l'acquisition d'un bloc de contrôle au capital d'Easyvista
23 septembre 2020	Réalisation de l'acquisition d'un bloc de contrôle au capital d'Easyvista
13 octobre 2020	EasyVista classé dans le Magic Quadrant ITSM de Gartner 2020, pour la 9ème année consécutive
15 octobre 2020	EasyVista annonce son chiffre d'affaires non-audité des neuf premiers mois de l'exercice 2020
21 octobre 2020	Communiqué relatif au dépôt d'un projet de note en réponse à l'offre publique d'achat
18 novembre 2020	EasyVista annonce la nomination de Nancy Louisnord comme Directrice Marketing et Communication Monde
23 novembre 2020	EasyVista annonce la disponibilité d'EV Self Help sur Salesforce AppExchange, leader mondial en termes de marketplace cloud pour les entreprises
24 novembre 2020	Accords conclus par EasyVista Holding depuis le début du projet d'offre publique portant sur les titres d'EasyVista

Date	Intitulé du communiqué
3 décembre 2020	Mise à disposition du projet de note en réponse à l'offre publique d'achat

3.9 Suspension du contrat de liquidité

Le contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 a été suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

Au 23 septembre 2020, 1.657 actions auto-détenues étaient affectées au contrat de liquidité.

Le conseil d'administration du 20 octobre 2020 a décidé que les 2.744 actions auto-détenues à ce jour par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions et dans le cadre d'un contrat de liquidité ne seraient pas apportées à l'Offre.

4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A EASYVISTA

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 18 décembre 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n° 2006-07 telle que modifiée en date du 10 février 2020, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Easyvista Holding et visant les actions, les obligations convertibles et les bons de souscription d'actions de la société Easyvista.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Sylvain Gauthier

Président du conseil d'administration et directeur
général d'Easyvista

Annexe 1

Comptes sociaux semestriels de la Société

EASYVISTA S.A.
Immeuble Horizon 1
10 Allée Bienvenue – 93160 NOISY LE GRAND

ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Bilan au 30 juin 2020	2 - 3
Compte de résultat	4 - 5
Annexe aux comptes annuels :	6
. Principes, règles et méthodes comptables	6 - 9
. Immobilisations	10
. Amortissements	11
. Provisions inscrites au bilan	12
. Créances et dettes	13
. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	14 - 23
. Engagements financiers et autres informations	24 - 25
. Tableau de financement	26

BILAN ACTIF

En €

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	Jun 2020	Déc 2019
Capital souscrit non appelé				
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 851 125	2 093 243	2 757 882	2 805 285
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	888 591	888 591	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	687 458	549 463	137 995	184 713
Fonds commercial	3 085 705	505 549	2 580 155	2 580 155
Autres immobilisations incorporelles	189 370	149 639	39 731	40 417
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 025 697	1 700 156	325 540	375 279
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel, outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	2 025 697	1 700 156	325 540	365 576
Immobilisations en cours	0	0	0	9 703
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 819 968	459 184	5 360 784	5 358 306
Participations par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	4 976 901	459 184	4 517 716	4 517 716
Prêts	424 462	0	424 462	420 344
Autres immobilisations financières	418 606	0	418 606	420 246
ACTIF IMMOBILISE	12 696 789	4 252 584	8 444 206	8 538 870
STOCKS ET EN-COURS	0	0	0	0
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
FRS: AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	11 522	0	11 522	23 460
CREANCES	41 042 304	424 808	40 617 497	39 087 985
Créances clients et comptes rattachés	17 331 168	84 725	17 246 443	16 011 131
Autres créances	23 711 137	340 083	23 371 054	23 076 854
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
DIVERS	8 620 594	34 852	8 585 742	1 394 204
Valeurs mobilières de placement	579 173	34 852	544 321	712 391
(dont actions propres)	574 994	0	574 994	708 212
Disponibilités	8 041 421	0	8 041 421	681 813
Impôts différés actif	0	0	0	0
COMPTES DE REGULARISATION	562 373	0	562 373	401 986
Charges constatées d'avance	562 373	0	562 373	401 986
ACTIF CIRCULANT	50 236 793	459 660	49 777 134	40 907 635
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion - Actif	148 625	0	148 625	90 424
TOTAL GENERAL	63 082 207	4 712 243	58 369 964	49 536 928

BILAN PASSIF

En €

<i>Rubriques</i>	<i>Jun 2020</i>	<i>Déc 2019</i>
Capital social ou individuel (dont versé :	3 234 286	3 195 036
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 113 549	7 351 640
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	319 504	224 958
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	19 633	19 633
Report à nouveau	8 181 050	2 625 628
Ecart de conversion sur le résultat		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	894 864	5 650 262
Ecart de conversion	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	20 762 886	19 067 156
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	335 080	329 402
Provisions pour charges	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	335 080	329 402
DETTES FINANCIERES	18 523 495	11 079 802
Emprunts obligataires convertibles	5 929 280	6 651 600
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 470 804	4 395 579
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	123 411	32 623
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	11 989 558	10 721 327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 944 529	3 192 359
Dettes fiscales et sociales	9 045 028	7 528 968
DETTES DIVERSES	2 148 615	3 773 538
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	2 148 615	3 773 538
COMPTES DE REGULARISATION	3 647 280	3 646 652
Produits constatés d'avance	3 647 280	3 646 652
DETTES	36 308 948	29 221 319
Ecart de conversion passif	963 050	919 051
TOTAL GENERAL	58 369 964	49 536 928

COMPTE DE RESULTAT**Jan 2020-Jun 2020****Jan 2019-Déc 2019**

En €	Total	Total
Vente de marchandises	8 602 892	20 756 039
Production vendue de biens	-	-
Production vendue services	6 114 065	13 131 974
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 716 957	33 888 012
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises/provisions & transferts de charges	359 064	381 342
Autres produits	100 338	272 339
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 176 358	34 541 693
Achat d'études	2 728 835	5 353 469
Achat Marchandises	97 747	24 111
Variation de stocks	-	-
Achats de mat. 1ères et autres appros	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	2 770 290	6 296 231
Impôts, taxes et versements assimilés	372 705	803 890
Salaires et traitements	5 228 260	9 738 870
Charges sociales	2 582 499	5 736 775
	-	-
Dotations d'exploitation	-	-
* Sur immobilisations : dotations aux amortissements	142 355	484 137
* Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
* Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	88 900	172 036
* Pour risques et charges : dotations aux provisions	17 604	90 432
Autres charges	100 560	162 164
CHARGES D'EXPLOITATION	14 129 754	28 862 114
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 046 604	5 679 579
De Participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	313 132	566 402
Reprises/provisions et transfert de charges	40 520	962 200
Différences positives de change	0	-
Produits nets sur cessions de VMP	-	203 768
PRODUITS FINANCIERS	353 653	1 732 370
	-	-
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	100 749	26 772
Intérêts et charges assimilées	261 287	509 579
Différences négatives de change	41	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	68 536
CHARGES FINANCIERES	362 078	604 888
RESULTAT FINANCIER	- 8 425	1 127 482
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 038 180	6 807 061
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 304	53 273
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 518	51 699
Reprises, provisions et transfert de charges	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 822	104 971

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 250	248 217
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	152 908	229 439
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	172 158	477 656
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 151 336	- 372 685
Participation des salariés au résultat	-	-
Impôt exigible sur les bénéfices	8 020	- 784 114
Impôts différés	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Total des produits	15 550 834	36 379 035
Total des charges	14 655 970	30 728 772
BENEFICE OU PERTE	894 864	5 650 262

Résultat par action	0,53 €	3,36 €
Résultat dilué par action	0,53 €	3,36 €

Sur la base du nombre d'actions existant à la fin de chaque période.

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Au titre du premier semestre 2020, EASYVISTA SA a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 14,7 millions d'euros en baisse de plus de 14,5% par rapport à la période correspondante de l'exercice 2019. Cette évolution découle principalement de la baisse des Licences renouvelables.

L'impact de la pandémie sur la génération de nouvelles affaires ressort plus modéré au deuxième trimestre avec un niveau de licences renouvelables à 2,6 M€ contre 2 M€ au 1^{er} trimestre.

L'évolution des autres lignes d'activité reflète le prolongement des tendances déjà à l'œuvre antérieurement et qui, pour la plupart, sont sans lien direct avec la crise liée à la pandémie du Covid 19.

Au cours du premier semestre 2020, EASYVISTA a enregistré un bénéfice d'exploitation qui s'élève à + 1,04 M€ contre +3,02 M€ en 2019, pour la même période.

L'évolution du résultat financier est en diminution de 354 K€ sur la même période. Les intérêts liés aux obligations convertibles souscrites au second semestre 2016 se sont poursuivis au premier semestre 2020. Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de -0,15 M€, et d'un impôt sur les sociétés de 8 K€, le résultat net ressort à +0,89M€, contre 3,258 M€ au titre de l'année 2019.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Compte tenu de la persistance de la pandémie et en conséquence de l'attentisme de nos clients, la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers sur l'année pleine 2020. À la date d'arrêté des comptes semestriels, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

La société a obtenu auprès de ses principaux partenaires bancaires un PGE d'un montant global de 8 M€.

EasyVista n'est pas en mesure de déterminer avec précision l'impact net du Coronavirus sur les objectifs commerciaux et de rentabilité pour 2020. L'instauration du travail à distance pour la quasi-totalité des salariés dans le monde permet d'assurer une pleine continuité des activités sans dégradation de la qualité des services fournis aux clients (hébergement SaaS, support, conseils), ni des processus internes (R&D, prise de commandes, facturation, présentations commerciales et marketing).

Toutefois, les incertitudes à la fois sanitaires et financières ne permettent pas d'établir des prévisions fiables sur le second semestre.

La dynamique commerciale reprend progressivement mais :

- les cycles de décision s'allongent et des reports de projets restent possibles
- les effets du repli du nombre d'opportunités commerciales enregistrées sur la période pourraient s'étendre sur plusieurs trimestres successifs.

Dans ces conditions la société ne sera pas en capacité de réaliser de croissance sur l'année 2020 et ne peut à ce stade établir des prévisions fiables sur 2021.

Dans ce contexte, la bonne maîtrise des coûts et l'efficacité opérationnelle renforcée resteront des priorités importantes au cours des prochains mois.

Par ailleurs, EasyVista bénéficie de facteurs de résilience clés tels qu'une visibilité importante liée à la part récurrente de ses revenus, celle-ci représentant en 2019 plus de 80% du volume d'activité. D'autre part, malgré l'impact sur le new business à court terme, lié aux projets reportés par les clients, le groupe a enregistré lors du premier semestre la signature de nouveaux contrats, et de commandes additionnelles sur des clients existants, conséquence attendue de la crise actuelle qui incitera les organisations à accélérer la digitalisation des processus métiers.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels au 30/06/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement ANC n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au JO le 15 octobre 2014. Ce règlement a été modifié, par les règlements suivants :

- Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif notamment à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs incorporels et corporels postérieurement à leur date d'acquisition, le mali technique de fusion.

- Le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016

2.1 Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

2.2 Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces immobilisations dans le patrimoine de la société.

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire considéré comme représentatif de l'amortissement économique.

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 2 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de 3 ans.

En application du règlement CRC 2004-01, le fonds commercial (mali de fusion) a fait l'objet d'une dépréciation, l'activité traditionnelle des filiales d'Europe du Sud ayant été abandonnée complètement au profit de l'activité d'édition de logiciels.

Le mali technique provenant de la fusion de la société Knowesia ne donne lieu à aucun amortissement car sa durée de vie est indéfinie. A la clôture de chaque exercice, des cash flows prévisionnels sont calculés à partir du plan d'affaires sur 5 ans. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable, une dépréciation est pratiquée.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les agencements sont amortis sur une durée de 5 à 10 ans.

Le matériel et le mobilier de bureau, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans.

Les dispositions des règlements du comité de la réglementation comptable portant sur les actifs (CRC2004-07 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Immobilisations financières et autres créances :

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, incluant les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées (comptes courants) est devenue inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

La société apprécie la valeur d'utilité des titres de participation et créances rattachées soit sur la base de la situation nette de la filiale, soit par l'analyse des budgets prévisionnels N+5 ainsi que des perspectives de croissance de l'entité diminués/augmentés de la dette/trésorerie nette.

2.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable de la créance. La valeur d'inventaire est appréciée au regard du risque de recouvrement.

2.4 Disponibilités et VMP

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable à la clôture de l'exercice.

2.5 Opérations en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au taux moyen du mois n-1.

Lors de chaque arrêté, la société calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances et dettes. Les écarts de change nets latents sont portés en écart de conversion ; les pertes nettes latentes sont provisionnées et les gains nets latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

2.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées pour couvrir notamment les risques liés aux pertes de change latentes et aux plans d'attribution d'actions. Ces provisions s'élèvent après reprise des provisions à 335.080 € au 30 juin 2020.

2.7 **Reconnaissance du Chiffre d'Affaires**

Le chiffre d'affaires est composé de licences (perpétuelles ou renouvelables), dont le revenu est reconnu en début de période lors du transfert de propriété, et de certaines autres prestations, dont le revenu est reconnu au fur et à mesure de leur exécution.

Le chiffre d'affaires comprend également des contrats d'abonnement (Saas), d'hébergement et de maintenance, dont le revenu est reconnu en résultat en tenant compte de la période d'abonnement courue sur l'exercice. Le montant du revenu lié aux prestations à effectuer sur l'exercice suivant est différé au passif du bilan en produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires est essentiellement issu de :

- contrats de licences perpétuelles (ou licences « classiques ») pour lesquels le revenu est reconnu intégralement lors de l'envoi au client de la clef d'activation du logiciel.

- contrats de licences « renouvelables », par lequel le client dispose d'un accès au logiciel pour une période définie par contrat (le plus souvent, 36 mois). La maintenance du logiciel est assurée par Easyvista durant toute la période. A la demande du client, le logiciel peut être hébergé sur des serveurs externes supervisés par Easyvista. Pour ces contrats, le revenu est reconnu de la manière suivante : 80% du montant total du contrat au titre de la redevance de licence renouvelable est reconnu en revenu lors de l'envoi au client de la clef d'activation du logiciel, tandis que 20% du montant total du contrat est reconnu en revenu de manière linéaire sur la durée totale du contrat, au titre des prestations de maintenance et le cas échéant d'hébergement (prestations de « managed services »).

- contrats d'abonnement « SaaS » (« Software as a Service ») par lequel le client dispose d'un accès à distance au logiciel sur une plate-forme administrée par EasyVista. Pour ces contrats, le revenu est reconnu de manière linéaire sur la période d'abonnement.

- contrats de maintenance de logiciel, pour lesquels le revenu est reconnu de manière linéaire sur la période définie par le contrat.

- contrats de prestations de services pour lesquels le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

2.8 **Crédits d'impôts**

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé au cours du premier semestre 2020.

Il a été constaté un crédit d'impôt innovation de 240.000 euros au titre des exercices comptables 2015, 2016 et 2017 dans la société mère EASYVISTA SA.

Il a été constaté un crédit d'impôt innovation de 80.000 euros au titre de l'exercice comptable 2018 au titre des projets réalisés par la société KNOWESIA.

3. **CHANGEMENT DE METHODE**

Aucun changement de principe comptable ni de présentation ayant un impact significatif sur les comptes n'est intervenu au cours du premier semestre 2020.

IMMOBILISATIONS

En €

	Début exercice	Variation de change	Acquisitions	Cessions Diminutions Reclassement	Fin exercice
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Frais d'établissement, de recherche & développement	888 591	-	-	-	888 591
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 944 058	-	18 475	-	3 962 533
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 832 649	-	18 475	-	4 851 125
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	1 006 561	-	7 147	-	1 013 708
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	982 694	-	29 295	-	1 011 988
Immobilisations corporelles en cours	9 703	-	-	- 9 703	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 998 959	-	36 442	- 9 703	2 025 697
Participations mises en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	4 976 901	-	-	-	4 976 901
Prêts et autres immobilisations financières	840 589	-	44 447	- 41 969	843 067
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 817 490	-	44 447	- 41 969	5 819 968
TOTAL GENERAL	12 649 098	-	99 364	- 51 672	12 696 789

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

En €

	Début exercice	Variation de change	Dotations	Reprises Diminutions	Fin exercice
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Frais d'établissement, de recherche & développement	888 591	-	-	-	888 591
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 138 773	-	65 878	-	1 204 652
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 027 365	-	65 878	-	2 093 243
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 623 680	-	76 477	-	1 700 156
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 623 680	-	76 477	-	1 700 156
Participations mises en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	459 184	-	-	-	459 184
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	459 184	-	-	-	459 184
TOTAL GENERAL	4 110 228	-	142 355	-	4 252 584

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En €

	Début exercice	Variation de Périmètre/ Change	Dotations	Reprise / Reclassement	Fin exercice
Total Provisions Règlementées	-	-			-
Provisions pour litiges	81 000	-	-	- 15 000	66 000
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	90 424	-	83 501	- 25 300	148 625
Autres provisions pour risques	157 978	-	1 802 013	- 1 839 535	120 456
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)	-	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total Provisions pour Risques et Charges	329 402	-	1 885 514	- 1 879 836	335 080
Provisions pour dépréciation des comptes de clients	138 577	-	88 900	- 142 751	84 725
Provisions pour dépréciation des comptes courants	355 332	-	-	- 15 250	340 083
Provisions pour dépréciation des VMP	-	-	34 852	-	34 852
Total Dépréciations	493 909	-	123 752	- 158 001	459 660
TOTAL GENERAL	823 310	-	2 009 266	- 2 037 837	794 740

Dotations et reprises d'exploitation
Dotations et reprises financières
Dotations et reprises exceptionnelles

1 908 516 -1 997 316
100 749 -40 520
0 0

ETAT DES CREANCES ET DETTES

En €

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances	418 606	164 244	254 361
Clients et comptes rattachés	17 331 168	17 331 168	-
Fournisseurs avances et acomptes versés	11 522	11 522	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	178 597	178 597	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 829	10 829	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	82 269	82 269	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	304 573	304 573	
Etat, autres collectivités : créances diverses	74 079	74 079	
Groupe et associés	21 786 189	21 786 189	
Débiteurs divers	1 274 601	1 274 601	
Charges constatées d'avance	562 373	558 799	3 574
Total Général	42 034 805	41 776 869	257 936

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire convertible	5 929 280	5 929 280		
Autre emprunt obligataire	-			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	8 000 000	8 000 000		
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	4 470 804	780 916	3 489 886	200 000
Emprunts et dettes financières divers	123 411	123 411		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 944 529	2 944 529		
Dettes fiscales et sociales	9 045 028	9 045 028		
Etat:impôt sur les bénéfices	-	-		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Comptes courants passif	1 986 165	1 986 165		
Autres dettes	162 449	162 449		
Produits constatés d'avance	3 647 280	3 647 280		
Total Général	36 308 948	32 619 060	3 489 886	200 000

Détail des emprunts par taux

En €

	Jan 2020-Jun 2020	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	5 929 280	5 929 280	
Autres emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 470 804	12 470 804	
<i>dont Etablissements bancaires (Crédit)</i>	-		
Autres comptes de dettes financières	123 411	123 411	
TOTAL	18 523 495	18 523 495	-

Détail solde des emprunts par échéance

En €

Banques	Total	Echéances
BNP	2 000 000	19/11/2024
BNP	200 000	13/11/2024
BPI	2 000 000	30/11/2025
BPI	105 000	31/10/2021
HSBC	12 861	01/09/2020
CIC	152 943	25/11/2022
TOTAL	4 470 804	

PGE

Banques	Total	Echéances
BNP	4 000 000	04/05/2021
SG	1 000 000	07/05/2021
CIC	1 500 000	15/05/2021
HSBC	1 500 000	05/06/2021
TOTAL	8 000 000	

TOTAL	12 470 804	
--------------	-------------------	--

III – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En €	Solde au	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au
	31-déc-19				30-juin-20
Pertes de change latentes	90 424	83 501	-25 300	0	148 625
Plan d'attribution d'actions	157 978	1 802 013	-1 854 535	0	120 456
Provisions pour litiges	81 000	0	0	0	66 000
Totaux	329 402	1 885 514	-1 879 836	0	335 080

2. OPERATIONS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation suivante :

En €	Espagne	Italie	Portugal	Royaume Uni	USA	Canada	Allemagne
ACTIF							
. Prêt participatif*	424 462	0	0	0	0	0	0
. Clients et comptes rattachés	21 205	20 656	15 645	2 770	191 128	8 930	5630,63
. Autres créances	50 266	33 825	145 811	15 964	1 043 927	19 341	32852,63
. Comptes courants	398 041	0	0	0	19 579 642	1 413 423	395082,73
. Charges constatées d'avance			-25 200				
. Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	893 973	54 481	136 256	18 735	20 814 697	1 441 694	433 566

* dont intérêts courus

4 417

En €	Espagne	Italie	Portugal	Royaume Uni	USA	Canada	Allemagne
PASSIF							
. Fournisseurs et comptes rattachés	12 609	4 903	18 546	7 856	96 422	21 791	0
. Autres dettes	0	0	20 842	18 818	99 738	54 012	0
. Clients - avoirs à établir					7 942		
. Comptes courants	0	629 283	882 664	474 219	0	0	0
. Produits constatés d'avance		1 385					
Totaux	12 609	635 571	922 051	500 893	204 102	75 803	0

Les charges et produits financiers vis à vis des entreprises liées se décomposent de la façon suivante :

En €	Espagne	Italie	Portugal	Royaume Uni	USA	Canada	Allemagne
PRODUITS FINANCIERS							
-							
. Produits financiers	8 880	0	0	0	278 006	19 946	5 483
Totaux	8 880	0	0	0	278 006	19 946	5 483

En €	Espagne	Italie	Portugal	Royaume Uni	USA	Canada	Allemagne
CHARGES FINANCIERES							
. Charges financières	0	9 915	14 667	6 930	0	0	0
Totaux	0	9 915	14 667	6 930	0	0	0

La liste des parties liées n'est pas présentée de façon détaillée dans cette annexe compte tenu du fait que les transactions avec les parties liées concernent les entités du groupe EasyVista et sont réalisées à des conditions normales de marché.

3. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, au 30 juin 2020 :

En €	
. Clients - Factures à établir	16 269 848
. Etat - Produits à recevoir	74 079
. Social - Produits à recevoir	10 729
. Divers - Produits à recevoir	0
. Intérêts courus à recevoir	0
TOTAL	16 354 656

4. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer au 30 juin 2020, se présente comme suit :

En €	
. Fournisseurs - Factures non parvenues	1 359 968
. Congés à payer et autres charges à payer relatives au personnel	2 483 976
. Charges sociales sur CP et autres charges à payer au personnel	837 077
. Etat - Charges à payer	333 197
. Divers - Charges à payer	76 507
. Intérêts courus à payer	123 411
TOTAL	5 214 135

5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement au 30 juin 2020 :

En €

. Autres frais et com. Prestations de services	26 146
. Charges de personnel	30 308
. Concours divers	12 849
. Crédit-bail et locations	108 126
. Documentation	2 608
. Honoraires	96 821
. Impôts et taxes	34 978
. Maintenance	22 573
. Marketing	42 838
. Primes d'assurances	60 409
. Redevances, concessions	55 891
. Sous-traitance	61 266
. Téléphone, affranchissement	6 707
. Voyages et déplacements	855
TOTAL	562 373

6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils représentent la quote-part des factures relative à une période postérieure au 30 juin 2020.

En €

. Abonnements maintenance et Saas perçus d'avance	3 647 280
. Clients - Divers produits constatés d'avance	
TOTAL	3 647 280

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 30 juin 2020, la société détenait 8.958 actions propres détenues directement, comptabilisées à l'actif du bilan au cours historique pour 574.994 € et représentant 567.937 € au cours de clôture. Ces actions représentent 17.020 € de capital en nominal.

Au cours de la période 909 actions ont été achetées à un cours moyen de 45,74€ et 562 actions ont été vendues à un cours moyen de 48,77€.

8. CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant total de 3.234.286,40 € se compose au 30 juin 2020 de 1.702.256 actions de 1,90 € de valeur nominale, entièrement libérées, pour mémoire à la clôture de l'exercice 2019, le capital social s'élevait à 3.195.036,20 € composé de 1.681.598 actions de 1,90 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 150.000 options de souscription ou d'achat d'actions jusqu'au 27 août 2016. Par le Conseil d'Administration du 03 décembre 2013, la société a émis 9.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 03 décembre 2023. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 17 € par action. Au 30 juin 2020, 3.050 options au total ont été exercées. Au 30 juin 2020, compte tenu des salariés sortis et des options déjà exercées, 2.000 options peuvent encore être exercées, l'augmentation de capital sociale potentielle liée à l'exercice de ces 2.000 options est de 3.800 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 30.000 bons de souscription d'actions jusqu'au 26 décembre 2015. Par le Conseil d'Administration du 11 septembre 2014, la société a émis 7.500 bons de souscription d'actions exerçables jusqu'au 10 septembre 2024 à condition d'avoir été souscrits avant le 31 août 2015. Le prix de souscription unitaire de ces bons est fixé à 1,21 €. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 24,10 € par action. Au 30 juin 2020, 7.500 bons ont été exercés et pourront donner lieu lors de leur conversion à une augmentation de Capital Social potentielle de 14.250 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires. En conséquence, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 juillet 2016, faisant usage de la délégation susvisée, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire en deux tranches, d'un montant nominal de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000 €) moyennant l'émission de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) obligations convertibles d'une valeur nominale de quarante euros (40 €) chacune. Le Conseil d'Administration a décidé de réserver la souscription des 187.500 OC au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

Au titre de la Première Tranche :

Porteurs d'OC	Nombre d'OC	Montant de la souscription (en €)
Isatis Développement 3	51.759	2.070.360
Conversion Funding, LLC	25.000	1.000.000
TOTAL	76.759	3.070.360

Au titre de la Seconde Tranche :

Porteurs d'OC	Nombre d'OC	Montant de la souscription (en €)
Isatis Antin FCPI 2013	7.242	289.680
Isatis Antin FCPI 2014	14.651	586.040
Isatis Expansion	26.348	1.053.920
FCPI Fortune Europe 2014	8.904	356.160
FCPI Objectif Europe	8.340	333.600
FCPI Fortune Europe 2015	14.328	573.120
FCPI Fortune Europe 2016-2017	21.210	848.400
FCPI InnovAlto	9.718	388.720
TOTAL	110.741	4.429.640

Il est rappelé que, conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et L. 225-132 du code de commerce, cette émission emporte de plein droit, au profit des obligataires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux 187.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 40 € (prime d'émission incluse) qui pourraient être émises sur conversion des OC,

Ces options ont été souscrites aux dates suivantes :

- la Première Tranche au 28 juillet 2016 ;
- la Seconde Tranche au plus tard le 7 septembre 2016.

Le contrat d'émission des obligations convertibles en date du 28 juillet 2016, prévoit une prime de non-conversion égale à 4% par an capitalisée au premier janvier de chaque année. Compte tenu de la stratégie d'investissement exposée par les porteurs d'OC ci-dessus, du cours actuel de l'action et de la performance de la société, la probabilité de la non-conversion est considérée comme négligeable à fin juin 2020. Le montant d'une telle prime n'a donc pas été provisionné au 30 juin 2020.

Par courrier du 12 décembre 2019, le FCPI Fortune Europe 2016-2017, titulaire d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** »), a demandé la conversion de 21.210 OCA. La conversion des OCA ayant donné lieu à l'émission de 21.210 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 848.400 €, libérées par voie de compensation avec sa créance obligataire le 12 décembre 2019. Après cette opération, le solde des OCA convertible s'établit à 166.290.

Par courrier du 11 juin 2020, la société Eiffel Investment Group, gérante des fonds FCPI Objectif Europe et FCPI Innovalto 2015, titulaires respectivement de 8340 et 9718 obligations convertibles en actions (les « **OCA** »), a demandé la conversion de l'intégralité de ces 18.058 OCA. La conversion des OCA ayant donné lieu à l'émission de 18.058 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 722.320 €, libérées par voie de compensation avec sa créance obligataire le 18 juin 2020. Après cette opération et au 30 juin 2020, le solde des OCA convertible s'établit à 148.232.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires, étant précisé que le nombre d'options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 50.000 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, étant précisé que la somme (i) des actions susceptibles d'être émises ou acquises sur exercice des options attribuées en vertu de ladite résolution, et (ii) des actions qui seraient attribuées gratuitement en vertu de la huitième résolution de ladite assemblée ne pourra excéder 60.000 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une.

Par décision du Conseil d'Administration du 10 octobre 2016, la Société a émis 30.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 9 octobre 2026. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 25,10 € par action. Durant le Conseil d'Administration du 13 Février 2018 a été informé par le président, que, à la suite de son départ du groupe, le salarié bénéficiaire avait renoncé à l'exercice des 30.000 options de souscription d'actions qui lui avait été attribuées. Le conseil, a donc constaté la caducité de l'intégralité de ces options de souscription d'actions. En conséquence, au 30 juin 2020 plus aucune option attribuée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2016 ne peut être exercée.

Par décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017, la Société a émis 20.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 30 juin 2027. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 28,80 € par action. Au 30 juin 2020, 6.124 options ont été exercées. Au 30/06/2020, compte tenu des salariés sortis et des options déjà exercées, 6.563 options peuvent encore être exercées, l'augmentation de capital sociale potentielle liée à l'exercice de ces 6.563 options est de 12.469,70 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017 a approuvé l'acquisition de la société Knowesia par la Société et le Traité d'Apport conclu avec les Apporteurs. Dans le cadre de l'opération d'acquisition, l'Assemblée Générale Mixte a approuvé une augmentation de capital de 149.670,60 € par voie d'émission de 78.774 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,90 € chacune, intégralement libérées et attribuées aux apporteurs en rémunération d'une partie de leur apport.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2017 a autorisé le Conseil d'Administration :

dans sa seconde résolution, à procéder, en une ou plusieurs, fois, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées et fixé à 30.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,90 € le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil en vertu de ladite autorisation.

dans sa troisième résolution, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-185 du code de commerce, à consentir, pendant les périodes autorisées par la loi, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires, étant précisé que :

- le nombre d'options attribuées au titre de ladite autorisation ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 100.000 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, étant également précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,

- le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 février 2018, la société a attribué 27.700 actions gratuites.

Au 30 juin 2020, 19.833 actions ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires, soit 15 667 en date du 13 février 2019 après une période d'acquisition de 1 an, et 4.166 actions en date du 13 février 2020. Ces actions gratuites ont été prélevées sur les actions détenues par la Société. Au 30 juin 2020, compte tenu du départ de la société de certains bénéficiaires, il reste 4.167 actions gratuites existantes à attribuer définitivement ou à émettre par la Société, l'augmentation de capital social potentielle liée à l'émission de ces 4.167 actions est de 7.917,30 €.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 février 2018, la société a émis 8.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 12 février 2018. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 32,40 € par action.

Au 30 juin 2020, 1.100 options ont été exercées et ont donné lieu à une augmentation de capital. Au 30 juin 2020, 4.900 options peuvent encore être exercées, l'augmentation de capital social potentielle liée à l'exercice de ces 4.900 options est de 9.310,00 €.

L'Assemblée Générale à caractère Mixte du 27 juin 2019 a autorisé le Conseil d'Administration :

dans sa dix-septième résolution, à procéder, en une ou plusieurs, fois, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées et fixé à 10.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,90 € le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil en vertu de ladite autorisation.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 août 2019, la société a attribué 2.000 actions gratuites.

Au 30 juin 2020, il reste 2.000 actions gratuites existantes à attribuer définitivement ou à émettre par la Société, l'augmentation de capital social potentielle liée à l'émission de ces 2.000 actions est de 3.800,00 €.

9. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En €
Jun 2020

Rubriques	Capital	Primes liées au capital	Ecart de Conversion	Réserve légale	Résultat de L'exercice	Autres réserves	Report à nouveau	Total capitaux propres
Situation au 31 Déc 2019	3 195 036	7 351 640	-	224 958	5 650 262	19 633	2 625 628	19 067 156
Affectation résultat n-1				-	(5 650 262)		5 555 716	(94 546)
Résultat de l'exercice	-	-	-		894 864			894 864
Augmentation de capital	39 250	761 910	-	-		-		801 160
Autres mouvements	-	-	-	94 546		-		94 546
Variation de l'écart de conversion								-
Situation au 30 Jun 2020	3 234 286	8 113 549	-	319 504	894 864	19 633	8 181 344	20 763 180

En €
Déc 2019

Rubriques	Capital	Primes liées au capital	Ecart de Conversion	Réserve légale	Résultat de L'exercice	Autres réserves	Report à nouveau	Total capitaux propres
Situation au 31 Déc 2018	3 147 969	6 467 353	-	86 767	3 113 609	-	(349 791)	12 465 908
Affectation résultat n-1				138 191	(3 113 609)		2 975 419	-
Résultat de l'exercice					5 650 262			5 650 262
Augmentation de capital	47 067	884 286	-	-		19 633		950 986
Autres mouvements	-	-	-	-		-		-
Variation de l'écart de conversion								-
Situation au 31 Déc 2019	3 195 036	7 351 640	-	224 958	5 650 262	19 633	2 625 628	19 067 156

Résultat par action au 30/06/2020 : +0,53 €

10. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activité et par zones géographiques :

En €

Activité et répartition géographique	30/06/2020	31/12/2019
Ventes de licences		
France & Dom/Tom	5 271 076	13 455 179
UE	669 659	2 077 201
Etranger (hors UE)	1 637 016	2 871 372
	7 577 751	18 403 752
Services		
France & Dom/Tom	5 667 660	11 779 840
UE	473 291	954 414
Etranger (hors UE)	998 255	2 750 006
	7 139 206	15 484 260
Total Chiffre d'affaires	14 716 957	33 888 012

Ventilation du chiffre d'affaires par nature

En €

Activité	Nature	30/06/2020	31/12/2019
Ventes de Licences			
	Licences perpétuelles	1 117 536	2 050 831
	Licences souscription	6 511 538	16 352 922
	Sous-total ventes licences	7 629 074	18 403 752
Services			
	Maintenance	2 412 869	4 212 779
	Saas et hébergement	2 967 251	7 651 614
	Conseil et assistance	1 704 651	3 571 690
	Autres	3 112	48 177
	Sous-total services	7 087 883	15 484 260
Total Chiffre d'affaires		14 716 957	33 888 012

11. ECARTS DE CONVERSION

Le tableau des écarts de conversion au 30 juin 2020 est le suivant :

En €

Poste concerné	Devise	Cours de clôture	Ecart actif	Ecart passif
. Banque	USD	1,1198	0	58 598
. Banque	GBP	0,91243	11 642	0
. Banque	CAD	1,5324	1 721	0
. Comptes courants	USD	1,1198		892 640
. Comptes courants	GBP	0,91243	0	7 833
. Comptes courants	CAD	1,5324	103 183	
. Fournisseurs	USD	1,1198	8 161	19
. Fournisseurs	GBP			
. Fournisseurs	CAD			
. Clients	USD	1,1198	23 693	961
. Clients	GBP	0,91243	122	0
. Clients	CAD	1,5324	103	0
TOTAL			148 625	960 051

Une provision pour perte latente de change destinée à couvrir l'écart de conversion actif a été constituée pour 148 625 €.

12. CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Créances représentées par des effets de commerce

Le montant des créances représentées par des effets de commerce au 30 juin 2020 est nul.

Dettes représentées par des effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce retournés aux fournisseurs au 30 juin 2020 est nul.

13. TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION ET CHARGES FINANCIERES

La récapitulation, par type, des transferts de charges au 30 juin 2020, se présente comme suit :

En €

TRANSFERTS DE CHARGES	Jan 2020-Jun 2020
Exploitation	
Avantages en nature	171 690
Indemnités journalières et de prévoyance	
Autres	29 593
Total transfert de charges d'exploitation	201 283
Financier	
Reprise de provision sur AG distribuées	0
Autres	
Total transfert de charges financières	0

14. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En €

CHARGES FINANCIERES	Jan 2020-Jun 2020	Jan 2019-Déc 2019
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	100 749	26 772
Intérêts et charges assimilées	261 287	509 579
Différences négatives de change	41	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	68 536
Total Charges financières	362 078	604 888

En €

PRODUITS FINANCIERS	Jan 2020-Jun 2020	Jan 2019-Déc 2019
Reprises, Provisions et transferts de charges	40 520	962 200
Autres intérêts et produits assimilés	313 132	566 402
Différences positives de change	0	-
Produits nets sur cessions de VMP	-	203 768
Total Produits financiers	353 653	1 732 370

TOTAL	(8 425)	1 127 482
--------------	----------------	------------------

15. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En €

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Jan 2020-Jun 2020	Jan 2019-Déc 2019
Autres charges exceptionnelles	19 250	244 402
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	3 815
VNC des immobilisations incorporelles cédées	-	-
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	686
VNC des titres cédés	-	-
VNC d'autres éléments d'actifs cédés	-	-
Mali provenant du rachat d'actions propres	152 908	228 753
Dotation aux provisions exceptionnelles	-	-
Total Charges exceptionnelles	172 158	477 656

En €

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Jan 2020-Jun 2020	Jan 2019-Déc 2019
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	15 304	53 273
Produits de cession de titres (conso)	-	-
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	-	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-	-
Produits de cession de titres	-	-
Produits de cession d'autres éléments actifs	-	-
Boni provenant du rachat d'actions propres	5 518	51 699
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Total Produits exceptionnels	20 822	104 971

TOTAL	(151 336)	(372 685)
--------------	------------------	------------------

16. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement n'ont pas été capitalisés au titre du premier semestre 2020, mais inscrits directement en charges. Ils représentent globalement 2.336 k€ au 30 juin 2020.

IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence. Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration ont représenté en totalité 633.627 € au 30 juin 2020.

2. EFFECTIF

La situation de l'effectif se présente comme suit :

Catégories	Effectif fin de période	Effectif moyen
Cadres	130	127
Employés	2	2
Apprentis	15	15
Total	147	144

3. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Espagne €	Italie €	Portugal €	Allemagne €
. Capital et primes d'émission	146 190 €	10 000 €	50 000 €	25 000 €
. Réserves	61 435 €	837 364 €	1 806 767 €	-444 748 €
. Quote-part du capital détenue par Easyvista SA	100%	100%	100%	100%
. Valeur d'inventaire des titres détenus	409 116 €	407 447 €	1 359 437 €	25 000 €
. Chiffre d'affaire de la période	1 204 947 €	729 024 €	1 180 939 €	144 653 €
. Résultat de la période	138 023 €	136 308 €	242 788 €	61 354 €
. Dépréciations				
. Solde C/C au bilan : créances <dettes>	398 041 €	-629 283 €	-882 664 €	395 083 €

	Royaume Uni GBP et €	USA USD et €	Canada CAD et €
. Capital et primes d'émission	£985 983	\$20 000	\$1 000
. Réserves	-£444 908	-\$17 522 141	-\$2 056 397
. Quote-part du capital détenue par Easyvista SA	100%	100%	100%
. Valeur d'inventaire des titres détenus	£2 756 368	\$18 704	\$828
. Chiffre d'affaire de la période	£98 761	\$5 421 390	\$320 790
. Résultat de la période	£55 984	\$25 346	\$40 908
. Dépréciations	-459 184 €		
. Solde C/C au bilan : créances <dettes>	-474 219 €	19 579 642 €	1 413 423 €

EasyVista S.A. (Easyvista France) est la société consolidant l'ensemble des entités du groupe.

4. CREANCES CEDEES NON ENCORE RECOUVREES

Le montant total des créances cédées au factor et non encore recouvrées au 30 juin 2020 représente : 3.822.238€.

5. VENTILATION IS ENTRE LE RESULTAT COURANT ET LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

En €

	AVANT IS	IS	RESULTAT NET
Résultat courant	1 038 180	-9 389	1 047 568
Résultat exceptionnel	-151 336	1 369	-152 704
TOTAUX	886 844	-8 020	894 864

6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En €

ACCROISSEMENTS	
Ecart de conversion N-1	148 625
TOTAL ACCROISSEMENTS	148 625
ALLEGEMENTS	
Effort de construction	22 600
Provision perte de change	148 625
Ecart de conversion passif N-1	963 050
Déficit	351 037
TOTAL ALLEGEMENTS	1 485 311
ALLEGEMENT NET	-1 336 687

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

1. Nantissements :

	€
• Nantissement du fonds de commerce en faveur du CIC	333 600
• Nantissement du fonds de commerce en faveur de HSBC	360 000
• Nantissement du fonds de commerce en faveur de BNP Paribas	2 400 000

2. Engagement de retraite :

Les engagements de retraite et avantages assimilés ont été évalués en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées appliquée séparément à chaque salarié. Cette méthode permet de répartir la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base de l'ancienneté du personnel et en fonction des dispositions de la Convention Collective. Le montant de ces engagements représente 1.887.201 € au 30 juin 2020. Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux.

Engagements reçus

1. Engagement de garantie

	€
• Contre garantie OSEO sur prêt HSBC	60.000
• Caution	NEANT

2. Cautions données par d'autres personnes physiques

	€
• Emprunts auprès des établissements de crédit	NEANT

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
En €

Jan 2020-Jun 2020

Jan 2019-Déc 2019

Flux liés à l'activité	(993 796)	(2 804 980)
Résultat Net	894 864	5 650 262
Elimination des éléments non monétaires	132 784	(192 258)
Plus ou moins values de cessions	(5 518)	(51 012)
CAF	1 022 130	5 406 991
Variation Créances	70 533	(5 466 345)
Variation Dettes	(77 445)	1 701 772
Variation comptes de régularisation	(173 961)	(801 483)
Comptes courants intercos	(1 842 696)	(3 653 111)
Pertes et gains de change	0	0
Autres variations	7 644	7 196
Variation BFR	(2 015 925)	(8 211 971)
Flux liés aux opérations d'investissements	(57 395)	(560 466)
Acquisition d'immobilisations	(99 364)	(686 740)
Cessions d'immobilisations	41 969	126 275
Variation du contrat de liquidités long terme	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Subventions d'investissement reçues	0	0
Incidences des variations de périmètre		
Flux liés aux opérations financières	8 250 103	4 010 322
Augmentation de capital en numéraire	78 840	102 586
Réduction de capital	0	0
Emission d'emprunt	8 200 000	4 000 000
Remboursement d'emprunts	(34 256)	(143 963)
Variation des intérêts courus		
Cession nette des actions propres	5 518	51 699
Ecart de conversions	0	0
Variation de trésorerie Totale	7 198 912	644 876

Trésorerie d'ouverture	1 386 829	741 954
------------------------	-----------	---------

Total Variation de trésorerie	7 198 912	644 876
--------------------------------------	------------------	----------------

Trésorerie de clôture	8 585 742	1 386 829
-----------------------	-----------	-----------

Intérêts courus à payer clôture	(123 411)	(115 768)
---------------------------------	-----------	-----------

Intérêts courus à payer variation	(7 644)	(7 196)
-----------------------------------	---------	---------

Annexe 2

Comptes consolidés semestriels de la Société

GROUPE EASYVISTA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

S O M M A I R E

	<i>Pages</i>
Bilan consolidé au 30 Juin 2020	2 - 3
Compte de résultat consolidé	4 - 5
Tableau de flux de trésorerie	6
Annexe au bilan et au compte de résultat consolidés	7

BILAN ACTIF

En €

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	30-juin-20	31-déc-19
Capital souscrit non appelé				
Ecart d'acquisition	5 821 585	2 467 841	3 353 744	3 353 744
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 917 224	1 739 497	177 726	225 129
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	888 591	888 591	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	839 262	692 411	146 851	193 569
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	189 370	158 495	30 875	31 561
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 484 614	2 053 903	430 711	484 254
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel, outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	2 484 614	2 053 903	430 711	474 551
Immobilisations en cours	0	0	0	9 703
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	579 045	0	579 045	580 472
Participations par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	579 045	0	579 045	580 472
ACTIF IMMOBILISE	10 802 467	6 261 242	4 541 226	4 643 600
STOCKS ET EN-COURS	0	0	0	0
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
FRS: AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	13 325	0	13 325	27 393
CREANCES	29 932 206	184 467	29 747 739	28 249 388
Créances clients et comptes rattachés	27 940 714	184 467	27 756 247	24 970 379
Autres créances	1 991 491	0	1 991 491	3 279 009
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
DIVERS	10 780 356	34 852	10 745 504	2 920 312
Valeurs mobilières de placement	579 173	34 852	544 321	712 391
(dont actions propres)	574 994	0	574 994	708 212
Disponibilités	9 566 559	0	9 566 559	1 479 454
Impôts différés actif	634 624	0	634 624	728 468
COMPTES DE REGULARISATION	703 448	0	703 448	616 774
Charges constatées d'avance	703 448	0	703 448	616 774
ACTIF CIRCULANT	41 429 335	219 319	41 210 016	31 813 868
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion - Actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	52 231 802	6 480 561	45 751 242	36 457 467

BILAN PASSIF

En €

<i>Rubriques</i>	<i>30-juin-20</i>	<i>31-déc-19</i>
Capital social ou individuel (dont versé :	3 234 286	3 195 036
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 689 604	6 927 694
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	319 504	224 958
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	-6 874 883	-14 083 325
Ecart de conversion sur le résultat		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	880 190	5 614 098
Ecart de conversion	-1 376 973	331 285
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	3 871 728	2 209 747
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	186 456	238 978
Provisions pour charges	1 887 201	1 257 022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 073 657	1 496 000
DETTES FINANCIERES	18 523 493	11 080 790
Emprunts obligataires convertibles	5 929 280	6 651 600
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 544 920	4 396 567
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	49 293	32 623
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	13 985 162	12 861 878
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 384 515	3 700 651
Dettes fiscales et sociales	10 600 648	9 161 227
DETTES DIVERSES	154 507	1 538 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	154 507	1 538 405
COMPTES DE REGULARISATION	7 142 694	7 270 647
Produits constatés d'avance	7 142 694	7 270 647
DETTES	39 805 857	32 751 720
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL	45 751 242	36 457 467

COMPTE DE RESULTAT

En €	30/06/2020 Total	31/12/2019 Total
Vente de marchandises	9 671 169	23 015 287
Production vendue de biens	-	-
Production vendue services	10 257 508	22 666 911
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	19 928 677	45 682 198
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises/provisions & transferts de charges	475 504	467 744
Autres produits	16 290	18 532
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 420 471	46 168 474
Achat d'études	2 797 578	5 753 107
Achat Marchandises	- 22 660	24 640
Variation de stocks	-	-
Achats de mat. 1ères et autres appros	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	3 193 651	7 308 974
Impôts, taxes et versements assimilés	411 226	868 470
Salaires et traitements	8 105 533	16 002 449
Charges sociales	3 317 837	7 213 913
	-	-
Dotations d'exploitation	-	-
* Sur immobilisat° : dotations aux amortissements	164 634	551 399
* Sur immobilisat° : dotations aux dépréciations	-	-
* Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	146 788	231 016
* Pour risques et charges: dotations aux provisions	630 179	478 426
Autres charges	137 061	263 017
CHARGES D'EXPLOITATION	18 881 827	38 695 410
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 538 644	7 473 063
De Participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	850	15 381
Reprises/provisions et transfert de charges	-	343 857
Différences positives de change	77 135	439 032
Produits nets sur cessions de VMP	-	203 768
PRODUITS FINANCIERS	77 985	1 002 038
Dot° aux amortissements, provisions et dépréciations	34 852	-
Intérêts et charges assimilées	229 776	448 665
Différences négatives de change	58 354	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	68 536
CHARGES FINANCIERES	322 982	517 201
RESULTAT FINANCIER	- 244 997	484 837
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 293 648	7 957 900
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 548	58 792
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 518	77 537
Reprises, provisions et transfert de charges	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 066	136 329

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70 648	253 504
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	152 908	229 439
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	223 556	482 943
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 190 491	- 346 614
Participation des salariés au résultat	-	-
Impôt exigible sur les bénéfices	- 129 123	- 1 095 173
Impôts différés	- 93 844	- 902 016
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Total des produits	20 531 522	47 306 841
Total des charges	19 651 332	41 692 743
BENEFICE OU PERTE	880 190	5 614 098

Résultat par action	0,52	3,34
Résultat dilué par action	0,52	3,34

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En €

30/06/2020

31/12/2019

Flux liés à l'activité	(248 957)	(2 654 673)
Résultat Net	880 190	5 614 098
Elimination des éléments non monétaires	742 291	856 354
Plus ou moins values de cessions	(5 518)	(51 550)
Impôts différés	93 844	902 016
CAF	1 710 807	7 320 917
Variation Créances	(1 507 889)	(10 972 376)
Variation Dettes	(243 409)	2 287 162
Variation comptes de régularisation	(216 111)	(1 297 572)
Variation de frais financiers	7 644	7 196
Variation BFR	(1 959 764)	(9 975 590)
Flux liés aux opérations d'investissements	(76 677)	(589 083)
Acquisition d'immobilisations	(122 942)	(768 578)
Cessions d'immobilisations	46 265	179 495
Variation du contrat de liquidités long terme	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Subventions d'investissement reçues	0	0
Flux liés aux opérations financières	8 250 102	4 010 322
Augmentation de capital en numéraire	78 840	102 586
Réduction de capital	0	0
Emission d'emprunt	8 200 000	4 000 000
Remboursement d'emprunts	(34 256)	(143 963)
Cession nette des actions propres	5 518	51 699
Ecarts de conversions	2 930	8 692
Variation de trésorerie Totale	7 927 399	775 258

Trésorerie d'ouverture	2 183 481	1 408 224
------------------------	-----------	-----------

Total Variation de trésorerie	7 927 399	775 258
--------------------------------------	------------------	----------------

Trésorerie de clôture	10 110 880	2 183 481
-----------------------	------------	-----------

Intérêts courus à l'ouverture	(115 768)	(108 572)
-------------------------------	-----------	-----------

Intérêts courus à payer variation	(7 644)	(7 196)
-----------------------------------	---------	---------

Intérêts courus à payer clôture	(123 411)	(115 768)
---------------------------------	-----------	-----------

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES ET EVENEMENTS POST CLOTURE
--

NOTES PREALABLES

L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en Euros sauf spécification contraire.

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EasyVista enregistre au premier semestre 2020 un chiffre d'affaires de 19,9 M€, en recul de 14% par rapport à la même période en 2019. Cette évolution découle principalement de la baisse des Licences renouvelables qui s'établissent à 8,3 M€ au premier semestre 2020 en recul de 15%. L'impact de la pandémie sur la génération de nouvelles affaires ressort plus modéré au deuxième trimestre avec un niveau de licences renouvelables stable à 4,6 M€.

Cette inflexion commerciale s'est matérialisée au travers de la signature de plusieurs nouveaux contrats structurants tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

L'évolution des autres lignes d'activité reflète le prolongement des tendances déjà à l'œuvre antérieurement et qui, pour la plupart, sont sans lien direct avec la crise liée à la pandémie.

Le chiffre d'affaires des Licences perpétuelles s'établit à 1,4 M€ en recul de 13%.

Le chiffre d'affaires des prestations de maintenance et d'hébergement ainsi que les contrats SaaS s'établit à 7,2 M€ en recul de 14%.

Les activités de conseil et de formation sur les logiciels sont ressorties en recul de 4% à 3,0 M€, reflétant le maintien d'une demande soutenue chez les clients pour la mise en place de nos solutions et l'importance des projets en cours.

Sur la période, l'EBITDA s'élève à 2,3 M€, soit 12% du chiffre d'affaires, représentant une baisse sensible par rapport au premier semestre 2019 (4,1 M€). Le maintien d'un bon niveau de rentabilité malgré la forte baisse des revenus résulte de la bonne maîtrise des charges d'exploitation externes en baisse de 6%.

La baisse des dépenses opérationnelles a principalement concerné les charges de personnel et les coûts variables d'exploitation liés aux infrastructures d'hébergement. Les dépenses de personnel sont en recul de 7% à 11,4 M€, au 30 juin 2020, compte tenu pour l'essentiel de la baisse des rémunérations variables des commerciaux et managers et de la maîtrise des plans de recrutement. Au 30 juin 2020, EASYVISTA compte 221 collaborateurs contre 210 au 30 juin 2019.

Après prise en compte de ces éléments, et compte tenu de la forte augmentation des dotations aux amortissements et provisions en raison de la révision des paramètres de la provision pour départ en retraite, **la marge d'exploitation ressort à 8% du chiffre d'affaires contre 16% lors de la même période l'an dernier.**

Les charges financières, maîtrisées sur la période, correspondent principalement, au versement des intérêts liés aux obligations convertibles et aux intérêts des prêts et concours bancaires. L'évolution du résultat financier, qui s'établit à -0,24 M€ contre +0,18 M€ au 30 juin 2019, découle principalement de la hausse du taux de change moyen euro/dollar sur la période par rapport au premier semestre 2019. Après intégration de ces éléments ainsi que de charges exceptionnelles de 0,19 M€, et d'une charge d'impôt de 0,22 M€, **le résultat net affiche une marge de 4,4% du chiffre d'affaires contre 11,4% au premier semestre 2019.**

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont été affectées par Covid-19 au premier semestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu de l'évolution récente de l'épidémie n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur l'ensemble de l'exercice.

En effet, les incertitudes à la fois sanitaires et financières ne permettent pas d'établir des prévisions fiables sur le second semestre.

La dynamique commerciale reprend progressivement mais :

- les cycles de décision s'allongent et des reports de projets restent possibles
- les effets du repli du nombre d'opportunités commerciales enregistrées sur la période pourraient s'étendre sur plusieurs trimestres successifs.

Dans ces conditions la société ne sera pas en capacité de réaliser de croissance sur l'année 2020 et ne peut à ce stade établir des prévisions fiables sur 2021.

La société a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 8 M€ auprès de ces principaux partenaires bancaires.

Aucun autre élément postérieur au 30 juin 2020 susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes présentés n'est intervenu.

II – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables,
- . indépendance des exercices.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, du décret d'application du 17 février 1986, et en application du règlement CRC 99-02.

Les sociétés dans lesquelles EasyVista exerce directement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.1 Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

2.2 Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces immobilisations dans le patrimoine de la société.

L'amortissement pour les comptes consolidés a été calculé selon le mode linéaire considéré représentatif de l'amortissement économique et ce pour l'ensemble du groupe.

Ecart d'acquisition :

Ils sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participations et la quote-part de situation nette acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition de KNOWESIA ne fait pas l'objet d'un amortissement. Un test de dépréciation a été réalisé à la clôture, conformément à la réglementation applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

En application du règlement CRC 2002-10, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les écarts d'acquisition afin de déterminer une éventuelle perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est supérieure à sa valeur actuelle estimée. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et la valeur d'utilité déterminée sur la base d'hypothèses qualitatives et quantitatives ainsi que sur les flux de trésorerie issus des prévisions d'exploitation estimées par la Direction du Groupe pour l'exercice à venir. Les résultats de ces tests ont permis de constater qu'aucune dépréciation ne s'avérait nécessaire au 31 décembre 2019 pour l'écart d'acquisition Knowesia.

Pour mémoire, les écarts d'acquisitions relatifs aux filiales situées en Espagne, au Portugal, en Italie et au Royaume-Uni étaient déjà intégralement amortis depuis le 31 décembre 2016.

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 2 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de 3 ans. Elles sont constituées de concessions et droits similaires et de notre site internet.

Les frais de recherche et développement constatés en 2014 ont été amortis linéairement sur une durée de 5 ans et sont à ce jour complètement amortis.

Les frais de recherche et développement ne sont plus capitalisés depuis l'exercice 2015, ils sont directement inscrits en charges.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les agencements sont amortis sur une durée de 5 à 10 ans.

Le matériel et le mobilier de bureau, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans.

Les dispositions des règlements du comité de la réglementation comptable portant sur les actifs (CRC2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs) sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

2.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances ont été dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée au regard du risque de recouvrement.

2.4 Disponibilités et VMP

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable à la clôture de l'exercice.

2.5 Opérations en devises étrangères

La méthode préférentielle est utilisée, elle consiste à inscrire les écarts de conversion dans le résultat consolidé.

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au taux du jour des opérations.
En fin de période, la société calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances et dettes. Les écarts de change latents (pertes et gains) sont portés au compte de résultat.

2.6 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en Euros en utilisant la méthode du cours de clôture. Les comptes de résultats et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de conversion engendrées par la conversion en Euros des comptes des sociétés étrangères sont portées dans les capitaux propres sur la ligne intitulée « Ecart de conversion ».

2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, contractuel ou découler des pratiques de la société.

2.8 Engagements de retraite

Les engagements de retraite et avantages assimilés ont été évalués en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées appliquée séparément à chaque salarié, et en suivant la recommandation ANC 2013-02. Cette méthode permet de répartir la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés, en provisions pour risques et charges. La table de turnover a été réactualisée au cours du 1^{er} semestre 2020.

Ces provisions ne concernent que la société mère.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour IDR au 30 Juin 2020 sont les suivantes :

	Cadres	Non cadres
Taux d'actualisation	0,80%	0,80%
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de revalorisation salariale	3,00%	3,00%
Age de départ en retraite	66	65
Table de mortalité	TH TF 00-02	TH TF 00-02

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de licences (perpétuelles ou renouvelables), dont le revenu est reconnu en début de période lors du transfert de propriété, et de certaines autres prestations, dont le revenu est reconnu au fur et à mesure de leur exécution.

Le chiffre d'affaires comprend également des contrats d'abonnement (Saas), d'hébergement et de maintenance, dont le revenu est reconnu en résultat en tenant compte de la période d'abonnement courue sur l'exercice. Le montant du revenu lié aux prestations à effectuer sur l'exercice suivant est différé au passif du bilan en produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires est essentiellement issu de :

- contrats de licences perpétuelles (ou licences « classiques ») pour lesquels le revenu est reconnu intégralement lors de l'envoi au client de la clef d'activation du logiciel.
- contrats de licences « renouvelables », par lequel le client dispose d'un accès au logiciel pour une période définie par contrat (le plus souvent, 36 mois). La maintenance du logiciel est assurée par Easyvista durant toute la période. A la demande du client, le logiciel peut être hébergé sur des serveurs externes supervisés par Easyvista. Pour ces contrats, le revenu est reconnu de la manière suivante : 80% du montant total du contrat au titre de la redevance de licence renouvelable est reconnu en revenu lors de l'envoi au client de la clef d'activation du logiciel, tandis que 20% du montant total du contrat est reconnu en revenu de manière linéaire sur la durée totale du contrat, au titre des prestations de maintenance et le cas échéant d'hébergement (prestations de « managed services »).
- contrats d'abonnement « SaaS » (« Software as a Service ») par lequel le client dispose d'un accès à distance au logiciel sur une plate-forme administrée par Easyvista. Pour ces contrats, le revenu est reconnu de manière linéaire sur la période d'abonnement.
- contrats de maintenance de logiciel, pour lesquels le revenu est reconnu de manière linéaire sur la période définie par le contrat.
- contrats de prestations de services pour lesquels le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

2.10 Crédits d'Impôts

Aucun crédit d'impôt recherche, ni de crédit impôt innovation n'ont été comptabilisé sur l'exercice 2019.

2.11 Impôts sur les sociétés et impôts différés

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôts. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est à dire au dernier taux connu à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque la société n'a pas l'assurance de les imputer à court terme.

Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique

30/06/2020	
Résultat net des sociétés intégrées en K€	880
- Impôts sociaux	-129
- Impôts différés latents	-94
= Charges d'impôts sur les résultats consolidés	-223
Résultat avant impôts	1 103
- Impôts théoriques au taux de 28 %	-309
= Différence d'impôts	86

Explications	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	6	
Différences permanentes consolidation		
Utilisation déficits non activés précédemment		69
ID non activés s/déficits de l'exercice		3
ID activés s/déficits (non activés précédemment)		
Différence de taux d'impôt social		20
Différence de taux d'impôt différé		
Impact de changement de taux d'ID		
Total	6	92
Différence nette		86

2.12 Modalités de calcul des résultats par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont calculés en conformité avec les modalités de l'avis n°27 de l'O.E.C.

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé se rapportant au nombre d'actions de la société mère au dernier jour de l'exercice.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de principe comptable ni de présentation ayant un impact significatif sur les comptes n'est intervenu au cours du premier semestre 2020.

III – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2019	Méthode de consolidation 2018	Méthode de consolidation 2019	N° Siret
EasyVista SA	Noisy-le-Grand (France)	Société Mère	IG	IG	34784894700037
EasyVista S.L	Madrid (Espagne)	100%	IG	IG	B81267767
EasyVista S.r.l.	Milan (Italie)	100%	IG	IG	03455710966
EasyVista SA	Lisbonne (Portugal)	100%	IG	IG	501926003
EasyVista Ltd	Berkhamsted (Royaume-Uni)	100%	IG	IG	3516042
EasyVista Inc	Cambridge (Etats-Unis)	100%	IG	IG	04-3484009
Logiciels EasyVista Inc	Montréal (Canada)	100%	IG	IG	1168355932
EasyVista GmbH	Munich (Allemagne)	100%	IG	IG	HRB 203560 München

IG = Intégration globale

IV – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. IMMOBILISATIONS

En €	Début exercice	Variation de change	Acquisitions	Cessions Diminutions Reclassement	30/06/2020
Ecart d'acquisition	5 821 585	-	-	-	5 821 585
ECARTS D'ACQUISITION	5 821 585	-	-	-	5 821 585
Frais d'établissement, de recherche & développement	888 591	-	-	-	888 591
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 009 751	406	18 475	-	1 028 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 898 342	406	18 475	-	1 917 224
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 435 810	6 415	55 220	-	2 484 614
Immobilisations corporelles en cours	9 703	-	-	9 703	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 445 513	6 415	55 220	9 703	2 484 614
Participations mises en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	580 472	291	49 247	50 383	579 045
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	580 472	291	49 247	50 383	579 045

TOTAL GENERAL	10 745 912	- 6 300	122 942	- 60 086	10 802 468
----------------------	-------------------	----------------	----------------	-----------------	-------------------

2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

	Début exercice	Variation de change	Dotations	Reprises Diminutions	30/06/2020
Ecart d'acquisition	2 467 841	-	-	-	2 467 841
ECARTS D'ACQUISITION	2 467 841	-	-	-	2 467 841
Frais d'établissement, de recherche & développement	888 591	-	-	-	888 591
Autres postes d'immobilisations incorporelles	784 622	406	65 878	-	850 906
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 673 213	406	65 878	-	1 739 497
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 961 258	6 112	98 593	163	2 053 903
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 961 258	6 112	98 593	163	2 053 903
Participations mises en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	0	-	-	-	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	-	-	-	0

TOTAL GENERAL	6 102 313	- 5 705	164 472	163	6 261 242
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------	------------------

L'intégralité des dotations est relative à des amortissements linéaires

3. ECARTS D'ACQUISITION

En €	Début exercice	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2020
Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie)	600 382				600 382
Easyvista Ltd (Royaume Uni)	1 867 455				1 867 455
Knowesia (France)	3 353 744				3 353 744
Ecart d'acquisition - Valeur brute	5 821 581	0	0	0	5 821 581
Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie)	-600 382				-600 382
Easyvista Ltd (Royaume Uni)	-1 867 455				-1 867 455
Knowesia (France)					0
Ecart d'acquisition - Dépréciation et amortissement	-2 467 837	0	0	0	-2 467 837
Ecart d'acquisition - Valeur nette	3 353 744	0	0	0	3 353 744

4. ETAT DES CREANCES ET DETTES AU 30 JUIN 2020

En €

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts, cautionnements et autres créances	579 045	161 907	417 138
Clients et comptes rattachés	27 940 714	27 940 714	
Fournisseurs avances et acomptes versés	13 325	13 325	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	180 889	180 889	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 374	17 374	
Etat, autres collectivités: impôt sur les bénéfices	82 269	82 269	
Etat, autres collectivités: taxe sur la valeur ajoutée	313 231	313 231	
Etat, autres collectivités: créances diverses	123 128	123 128	
Groupe et associés		-	
Débiteurs divers	1 274 601	1 274 601	
Charges constatées d'avance	703 448	703 448	
Total Général	31 228 024	30 810 886	417 138

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire convertible	5 929 280	5 929 280		
Autre emprunt obligataire	-			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	-			
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	12 470 802	8 780 916	3 489 886	200 000
Emprunts et dettes financières divers	123 411	123 411		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 384 515	3 384 515		
Dettes fiscales et sociales	10 264 901	10 264 901		
Etat: impôt sur les bénéfices	335 746	335 746		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Comptes courants passif		-		
Autres dettes	154 507	154 507		
Produits constatés d'avance	7 142 694	7 142 694		
Total Général	39 805 857	36 115 971	3 489 886	200 000

5. ACTIONS PROPRES DETENUES

Au 30 juin 2020, la société détenait 8.958 actions propres détenues directement, comptabilisées à l'actif du bilan au cours historique pour 574.994 € et représentant 567.937 € au cours de clôture. Ces actions représentent 17.020 € de capital en nominal.

Au cours de la période 909 actions ont été achetées à un cours moyen de 45,74€ et 562 actions ont été vendues à un cours moyen de 48,77€.

6. CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant total de 3.234.286,40 € se compose au 30 juin 2020 de 1.702.256 actions de 1,90 € de valeur nominale, entièrement libérées, pour mémoire à la clôture de l'exercice 2019, le capital social s'élevait à 3.195.036,20 € composé de 1.681.598 actions de 1,90 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 150.000 options de souscription ou d'achat d'actions jusqu'au 27 août 2016. Par le Conseil d'Administration du 03 décembre 2013, la société a émis 9.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 03 décembre 2023. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 17 € par action. Au 30 juin 2020, 3.050 options au total ont été exercées. Au 30 juin 2020, compte tenu des salariés sortis et des options déjà exercées, 2.000 options peuvent encore être exercées, l'augmentation de capital social potentielle liée à l'exercice de ces 2.000 options est de 3.800 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 30.000 bons de souscription d'actions jusqu'au 26 décembre 2015. Par le Conseil d'Administration du 11 septembre 2014, la société a émis 7.500 bons de souscription d'actions exerçables jusqu'au 10 septembre 2024 à condition d'avoir été souscrits avant le 31 août 2015. Le prix de souscription unitaire de ces bons est fixé à 1,21 €. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 24,10 € par action. Au 30 juin 2020, 7.500 bons ont été exercés et pourront donner lieu lors de leur conversion à une augmentation de Capital Social potentielle de 14.250 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires. En conséquence, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 juillet 2016, faisant usage de la délégation susvisée, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire en deux tranches, d'un montant nominal de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000 €) moyennant l'émission de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) obligations convertibles d'une valeur nominale de quarante euros (40 €) chacune. Le Conseil d'Administration a décidé de réserver la souscription des 187.500 OC au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

Au titre de la Première Tranche :

Porteurs d'OC	Nombre d'OC	Montant de la souscription (en €)
Isatis Développement 3	51.759	2.070.360
Conversion Funding, LLC	25.000	1.000.000
TOTAL	76.759	3.070.360

Au titre de la Seconde Tranche :

Porteurs d'OC	Nombre d'OC	Montant de la souscription (en €)
Isatis Antin FCPI 2013	7.242	289.680
Isatis Antin FCPI 2014	14.651	586.040
Isatis Expansion	26.348	1.053.920
FCPI Fortune Europe 2014	8.904	356.160
FCPI Objectif Europe	8.340	333.600
FCPI Fortune Europe 2015	14.328	573.120
FCPI Fortune Europe 2016-2017	21.210	848.400
FCPI InnovAlto	9.718	388.720
TOTAL	110.741	4.429.640

Il est rappelé que, conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et L. 225-132 du code de commerce, cette émission emporte de plein droit, au profit des obligataires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux 187.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 40 € (prime d'émission incluse) qui pourraient être émises sur conversion des OC,

Ces options ont été souscrites aux dates suivantes :

- la Première Tranche au 28 juillet 2016 ;
- la Seconde Tranche au plus tard le 7 septembre 2016.

Le contrat d'émission des obligations convertibles en date du 28 juillet 2016, prévoit une prime de non-conversion égale à 4% par an capitalisée au premier janvier de chaque année. Compte tenu de la stratégie d'investissement exposée par les porteurs d'OC ci-dessus, du cours actuel de l'action et de la performance de la société, la probabilité de la non-conversion est considérée comme négligeable à fin juin 2020. Le montant d'une telle prime n'a donc pas été provisionné au 30 juin 2020.

Par courrier du 12 décembre 2019, le FCPI Fortune Europe 2016-2017, titulaire d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** »), a demandé la conversion de 21.210 OCA. La conversion des OCA ayant donné lieu à l'émission de 21.210 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 848.400 €, libérées par voie de compensation avec sa créance obligataire le 12 décembre 2019. Après cette opération, le solde des OCA convertible s'établit à 166.290.

Par courrier du 11 juin 2020, la société Eiffel Investment Group, gérante des fonds FCPI Objectif Europe et FCPI InnovAlto 2015, titulaires respectivement de 8340 et 9718 obligations convertibles en actions (les « **OCA** »), a demandé la conversion de l'intégralité de ces 18.058 OCA. La conversion des OCA ayant donné lieu à l'émission de 18.058 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 722.320 €, libérées par voie de compensation avec sa créance obligataire le 18 juin 2020. Après cette opération et au 30 juin 2020, le solde des OCA convertible s'établit à 148.232.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires, étant précisé que le nombre d'options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 50.000 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, étant précisé que la somme (i) des actions susceptibles d'être émises ou acquises sur exercice des options attribuées en vertu de ladite résolution, et (ii) des actions qui seraient attribuées gratuitement en vertu de la huitième résolution de ladite assemblée ne pourra excéder 60.000 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une.

Par décision du Conseil d'Administration du 10 octobre 2016, la Société a émis 30.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 9 octobre 2026. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 25,10 € par action. Durant le Conseil d'Administration du 13 Février 2018 a été informé par le président, que, à la suite de son départ du groupe, le salarié bénéficiaire avait renoncé à l'exercice des 30.000 options de souscription d'actions qui lui avait été attribuées. Le conseil, a donc constaté la caducité de l'intégralité de ces options de souscription d'actions. En conséquence, au 30 juin 2020 plus aucune option attribuée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2016 ne peut être exercée.

Par décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017, la Société a émis 20.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 30 juin 2027. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 28,80 € par action. Au 30 juin 2020, 6.124 options ont été exercées. Au 30/06/2020, compte tenu des salariés sortis et des options déjà exercées, 6.563 options peuvent encore être exercées, l'augmentation de capital sociale potentielle liée à l'exercice de ces 6.563 options est de 12.469,70 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017 a approuvé l'acquisition de la société Knowesia par la Société et le Traité d'Apport conclu avec les Apporteurs. Dans le cadre de l'opération d'acquisition, l'Assemblée Générale Mixte a approuvé une augmentation de capital de 149.670,60 € par voie d'émission de 78.774 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,90 € chacune, intégralement libérées et attribuées aux apporteurs en rémunération d'une partie de leur apport.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2017 a autorisé le Conseil d'Administration :

dans sa seconde résolution, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées et fixé à 30.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,90 € le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil en vertu de ladite autorisation.

dans sa troisième résolution, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-185 du code de commerce, à consentir, pendant les périodes autorisées par la loi, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires, étant précisé que :

- le nombre d'options attribuées au titre de ladite autorisation ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 100.000 actions d'une valeur nominale de 1,90 € l'une, étant également précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,
- le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 février 2018, la société a attribué 27.700 actions gratuites.

Au 30 juin 2020, 19.833 actions ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires, soit 15 ;667 en date du 13 février 2019 après une période d'acquisition de 1 an, et 4.166 actions en date du 13 février 2020. Ces actions gratuites ont été prélevées sur les actions détenues par la Société. Au 30 juin 2020, compte tenu du départ de la société de certains bénéficiaires, il reste 4.167 actions gratuites existantes à attribuer définitivement ou à émettre par la Société, l'augmentation de capital sociale potentielle liée à l'émission de ces 4.167 actions est de 7.917,30 €.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 février 2018, la société a émis 8.000 options de souscription ou d'achat d'actions exerçables jusqu'au 12 février 2018. Chaque option donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 1,90 € au prix de 32,40 € par action.

Au 30 juin 2020, 1.100 options ont été exercées et ont donné lieu à une augmentation de capital. Au 30 juin 2020, 4.900 options peuvent encore être exercées, l'augmentation de capital sociale potentielle liée à l'exercice de ces 4.900 options est de 9.310,00 €.

L'Assemblée Générale à caractère Mixte du 27 juin 2019 a autorisé le Conseil d'Administration :

dans sa dix-septième résolution, à procéder, en une ou plusieurs, fois, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées et fixé à 10.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,90 € le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil en vertu de ladite autorisation.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 août 2019, la société a attribué 2.000 actions gratuites.

Au 30 juin 2020, il reste 2.000 actions gratuites existantes à attribuer définitivement ou à émettre par la Société, l'augmentation de capital sociale potentielle liée à l'émission de ces 2.000 actions est de 3.800,00 €.

7. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En €

Jun 2020

Rubriques	Capital	Primes liées au capital	Ecart de Conversion	Réserve légale	Résultat de l'exercice consolidé	Autres réserves consolidées	Total capitaux propres
Situation au 31 Déc 2019	3 195 036	6 927 694	331 285	224 958	5 614 098	(14 083 325)	2 209 747
Affectation résultat n-1				-	(5 614 098)	5 614 098	0
Résultat de l'exercice	-	-	-		880 190		880 190
Augmentation de capital	39 250	761 910	-	-		-	801 160
Autres mouvements	-	-		94 546		(94 546)	(0)
Variation de l'écart de conversion			(19 369)				(19 369)
Situation au 30 Jun 2020	3 234 286	7 689 604	311 916	319 504	880 190	(8 563 773)	3 871 728

Déc 2019

Rubriques	Capital	Primes liées au capital	Ecart de Conversion	Réserve légale	Résultat de l'exercice consolidé	Autres réserves consolidées	Total capitaux propres
Situation au 31 Déc 2018	3 147 969	6 043 408	(641 715)	86 767	2 290 731	(14 921 756)	(3 994 596)
Affectation résultat n-1				138 191	(2 290 731)	2 152 540	(0)
Résultat de l'exercice					5 614 098		5 614 098
Augmentation de capital	47 067	884 286	-	-		19 633	950 986
Autres mouvements	-	-	1 333 741	-		(1 333 741)	-
Variation de l'écart de conversion			(360 741)				(360 741)
Situation au 31 Déc 2019	3 195 036	6 927 694	331 285	224 958	5 614 098	(14 083 325)	2 209 747

8. ECARTS DE CONVERSION

Conformément aux principes français en matière de comptes consolidés, les écarts de conversion actif et passif ont été comptabilisés en charges et produits financiers dans le résultat consolidé.

9. EMPRUNTS

La ventilation des emprunts par nature de taux d'intérêt est la suivante au 30 juin 2020 :

En €	30/06/2020	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	5 929 280	5 929 280	
Autres emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 470 804	12 470 804	
<i>dont Concours bancaires courants</i>	-	-	
Autres emprunts et dettes assimilées	(2)	(2)	
TOTAL	18 400 082	18 400 082	-

Les dates d'échéance de ces emprunts sont :

En €

Banques	Total	Echéances
BNP	2 000 000	19/11/2024
BNP	200 000	13/11/2024
BPI	2 000 000	30/11/2025
BPI	105 000	31/10/2021
HSBC	12 861	01/09/2020
CIC	152 942	25/11/2022
TOTAL	4 470 803	

Des prêts garantis par l'Etat ont été souscrits auprès de notre pool bancaire au cours du 2^{ème} trimestre 2020, tel qu'indiqué ci-dessous :

PGE

Banques	Total	Echéances
BNP	4 000 000	04/05/2021
SG	1 000 000	07/05/2021
CIC	1 500 000	15/05/2021
HSBC	1 500 000	05/06/2021
TOTAL	8 000 000	

Tous les emprunts (hors concours bancaires courant) sont libellés en euros

10. ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En €	Début exercice	Variation de Périmètre/ Change	Dotations	Reprise / Reclassement	30/06/2020
Total Provisions Règlementées	-	-			-
Provisions pour litiges	81 000	-	-	- 15 000	66 000
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	157 978		50111	- 87 634	120 456
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 257 022	-	630 179	-	1 887 201
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)	-	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total Provisions pour Risques et Charges	1 496 000	-	680 290	- 102 634	2 073 657
Provisions pour dépréciation des comptes de clients	261 416	- 488	144 274	- 220 735	184 467
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières			34 852		34 852
Total Dépréciations	261 416	- 488	179 126	- 220 735	219 319

TOTAL GENERAL	1 757 416	- 488	859 416	- 323 369	2 292 976
----------------------	------------------	--------------	----------------	------------------	------------------

Dotations et reprises d'exploitation	824 564	235 735
Dotations et reprises financières	34 852	87 634
Dotations et reprises exceptionnelles		

11. CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Aucune créance ou dette n'est représentée par un effet de commerce au 30 juin 2020.

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par activité et par zones géographiques :

Activité et répartition géographique	Jan 2020-Jun 2020	Jan 2019-Déc 2019
Ventes de licences		
France	5 490 099	13 792 215
Filiales	4 181 070	9 223 072
Total	9 671 169	23 015 287
Services		
France	6 114 065	13 131 974
Filiales	4 143 443	9 534 937
Total	10 257 508	22 666 911
Total Chiffre d'affaires	19 928 677	45 682 198

Ventilation du chiffre d'affaires par nature :

Activité	Nature	Jan 2020-Jun 2020	Jan 2019-Déc 2019
Ventes de Licences	Licences perpétuelles	1 410 561	2 462 546
	Licences renouvelables	8 260 608	20 552 741
	Sous-total ventes licences	9 671 169	23 015 287
Services	Maintenance	3 455 540	6 544 998
	Saas et hébergement	3 773 261	9 742 008
	Conseil et assistance	3 006 793	6 262 514
	Autres	21 914	117 392
	Sous-total services	10 257 508	22 666 911
Total Chiffre d'affaires		19 928 677	45 682 198

13. RESULTAT D'EXPLOITATION

Ventilation du résultat d'exploitation par zone géographique :

Répartition géographique du résultat d'exploitation	Jan 2020-Jun 2020	Jan 2019-Déc 2019
France	409 775	5 188 465
Filiales	1 128 870	2 284 598
Total	1 538 644	7 473 063

14. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

CHARGES FINANCIERES (en €)	30/06/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	34 852	-
Intérêts et charges assimilées	229 776	448 665
Différences négatives de change	58 354	-
Charges nettes sur cessions de VMP		68 536
Total Charges financières	322 982	517 201

PRODUITS FINANCIERS (en €)	30/06/2020	31/12/2019
Reprises, Provisions et transferts de charges	-	343 857
Autres intérêts et produits assimilés	850	15 381
Différences positives de change	77 135	439 032
Produits nets sur cessions de VMP		203 768
Total Produits financiers	77 985	1 002 038

TOTAL	- 244 997	484 837
--------------	------------------	----------------

15. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en €)	30/06/2020	31/12/2019
Autres charges exceptionnelles	68 774	249 689
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	1 874	3 815
VNC des immobilisations incorporelles cédées	-	-
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	686
VNC des titres cédés	-	-
VNC d'autres éléments d'actifs cédés	-	-
Mali provenant du rachat d'actions propres	152 908	228 753
Dotation aux provisions exceptionnelles	-	-
Total Charges exceptionnelles	223 556	482 943

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en €)	30/06/2020	31/12/2019
Autres produits exceptionnels	883	30 820
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	26 664	53 273
Produits de cession de titres (conso)	-	-
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	-	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-	538
Produits de cession de titres	-	-
Produits de cession d'autres éléments actifs	-	-
Boni provenant du rachat d'actions propres	5 518	51 699
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Total Produits exceptionnels	33 066	136 329

TOTAL	-190 491	-346 614
--------------	-----------------	-----------------

16. IMPOTS DIFFERES

Le taux d'imposition futur retenu par la société est de 28% en France. Le montant total des déficits reportables pour les entités situées en France est de 351.037€.

Nature	au 01/01/2020	Impact résultat	Impact réserves	Impact écart de change	au 30/06/2020
ACTIF					-
Différences temporaires	16 056	- 8 137			7 919
Provision indemnités départ retraite	351 966	176 450			528 416
Déficits fiscaux reportables	360 446	- 262 156			98 290
Annulation des écarts de conversion					-
Autres					-
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	728 468	- 93 843	-	-	634 625

17. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

17.1. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence. Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration ont représenté en totalité 633.627 € au 30 juin 2020.

17.2. EFFECTIF

La situation de l'effectif au 30 juin 2020 par pays se présente comme suit :

Nombre de salariés par pays	France	Espagne	Italie	Portugal	Royaume Uni	Etats-Unis	Canada	Allemagne	TOTAL
Effectif au 30/06/2020	146	19	6	20	1	23	6	0	221
Effectif moyen 1 ^{er} semestre 2020	143,9	19,0	5,4	21,3	1	24,5	6	0	221,1

La situation de l'effectif au 31 décembre 2019 par pays se présente comme suit :

Nombre de salariés par pays	France	Espagne	Italie	Portugal	Royaume Uni	Etats-Unis	Canada	Allemagne	TOTAL
Effectif au 31/12/2019	139	19	4	23	1	24	6	0	216
Effectif moyen 2019	133,2	18,1	4,2	20,6	1	26,3	6,5	0	209,9

17.3. REMUNERATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les rémunérations des commissaires aux comptes constatées au titre du premier semestre 2020 dans les charges au titre des missions légales et des services complémentaires se répartissent par entité de la façon suivante :

En €	KPMG		AUDIT EUREX		MAZARS	
	Mission légale	Autres Services	Mission légale	Autres services	Mission légale	Autres Services
EASYVISTA SA France EASYVISTA SA Portugal	38 310	1 500	21 755	7.500	5 000	

17.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

1. Nantissements :

	€
• Nantissement du fonds de commerce en faveur du Trésor Public	
• Nantissement du fonds de commerce en faveur du CIC	220 000
• Nantissement du fonds de commerce en faveur de HSBC	120.000

Engagements reçus

1. Engagement de garantie

	€
• Contre garantie BPI FRANCE sur prêt HSBC	60.000
• Caution	NEANT

2. Cautions données par d'autres personnes physiques

	€
• Emprunts auprès des établissements de crédit	NEANT

Annexe 3

Communiqués de presse de la Société

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020 : 9,6 M€**Impact de la pandémie
et attente d'un repli limité de l'activité en 2020**

Noisy-le-Grand, France, le 14 avril 2020, 18h00 – EASYVISTA (FR0010246322 – ALEZV – Eligible PEA PME), acteur majeur de l'Entreprise Service Management en Europe et aux Etats-Unis, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2020.

CA en M€	T1 2019	T1 2020	Variation
Licences renouvelables	5,42	3,76	-31%
Managed Services	0,41	0,74	+82%
Anciens contrats SaaS	2,46	1,57	-36%
Maintenance	1,30	1,38	+5%
Licences classiques	0,50	0,65	+30%
Services	1,40	1,53	+10%
CA consolidé	11,50	9,63	-16%

Sylvain Gauthier, Président-Directeur Général d'EasyVista, déclare : « *Malgré l'impact court terme de la pandémie, nous réaffirmons notre scénario d'un recul contenu de l'activité en 2020. Les échanges avec nos partenaires, prospects et les commerciaux permettent, à ce stade, d'envisager un retour à la croissance du nouveau business, dès le second semestre 2020. EasyVista anticipe ainsi une reprise de la dynamique qui sera soutenue par le rattrapage d'une majeure partie des commandes décalées, mais également par l'accélération des besoins en termes de digitalisation. L'autonomie renforcée des collaborateurs, et des clients, ressort en effet, plus que jamais, tel que le démontre la crise actuelle, comme un enjeu majeur des organisations. Ces dernières doivent proposer des solutions innovantes, flexibles et rapides à déployer afin d'accélérer la digitalisation des processus métiers, tout en renforçant la performance opérationnelle ainsi que la maîtrise des coûts* ».

Au cours du 1^{er} trimestre 2020, le chiffre d'affaires s'établit à 9,63 M€, en décroissance de 16% par rapport à la même période en 2019. La baisse des licences renouvelables, qui s'élèvent à 3,76 M€, est liée au recul conjoncturel de l'acquisition de nouveaux clients, observé par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Cela est dû au report des nouvelles commandes, les clients ayant actuellement tendance à concentrer exclusivement leurs ressources sur la continuité opérationnelle de l'activité.

La dynamique commerciale reste cependant tangible, en particulier dans le secteur public où de nouveaux contrats ont été noués avec le CHU de Nantes et le Conseil Régional d'Île-de-France. Dans le secteur privé, EasyVista a gagné le client Hachette Livre, en France, tandis qu'en Europe du Sud, le nouveau business porte principalement sur des extensions de contrats préexistants. Aux Etats-Unis, Crawford Financial et Pinnacle Treatment Centers, dans la santé, constituent les principaux nouveaux clients du Groupe.

La progression de 82% à 0,74 M€ des Managed Services reflète l'adhésion continue des clients aux prestations récurrentes d'hébergement des licences renouvelables.

Les revenus SaaS, qui s'établissent à 1,57 M€, affichent un repli structurel de 35%, conforme aux prévisions et indépendant du contexte de crise. Cette évolution reflète le transfert mécanique des clients du mode SaaS historique vers les licences renouvelables.

L'activité Maintenance demeure stable à 1,38 M€ et les licences classiques ressortent en hausse de 30% à 0,65 M€.

Enfin, les dispositifs de travail à distance, mis en place par le Groupe, ont permis de soutenir avec succès l'activité de Services qui affiche une progression dynamique de +10% à 1,53 M€.

Prochain communiqué financier :

Chiffre d'affaires du T2 2020, le 22 juillet 2020

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



ALEZV

EURONEXT
GROWTH

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière

et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53

**MODALITES DE PARTICIPATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2020
ET MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Noisy-le-Grand, France, le 05 juin 2020, 18h00 – EASYVISTA (FR0010246322 – ALEZV – Eligible PEA PME), acteur majeur de l'Enterprise Service Management en Europe et aux Etats-Unis, annonce les modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020 et la mise à disposition des documents préparatoires.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale à caractère Mixte se tiendra le 26 juin 2020 à 10 heures, au siège social d'EasyVista. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) le 22 mai 2020. Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce ont été mis en ligne sur le site internet de la société dans la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site de la Société, easyvista.com/fr/investisseurs.

Compte-tenu des mesures liées à la pandémie de Covid-19 et notamment des restrictions liées aux rassemblements et aux déplacements imposées par le Gouvernement et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, cette assemblée générale se tiendra à huis clos, i.e. hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes pouvant y assister. Les actionnaires ne seront donc pas en mesure d'assister physiquement à ladite assemblée mais pourront s'y faire représenter et voter dans les conditions précisées ci-dessous.

Les actionnaires pourront voter par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 dans la section investisseurs du site de la Société (easyvista.com/fr/investisseurs). Le formulaire unique de vote par correspondance ou de pouvoir devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu au siège sociale de la société, soit par voie postale à l'adresse suivante : EasyVista – Service Assemblées Mr Sylvain Gauthier, Immeuble Horizon, 10 Allée Bienvenue, 93160 Noisy-Le-Grand, soit par voie électronique à l'adresse suivante : investisseurs@easyvista.com, au plus tard le 22 juin 2020. Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site easyvista.com/fr/investisseurs. Dans le cadre de la relation entre la société et ses actionnaires, la société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : investisseurs@easyvista.com.

Prochain communiqué financier :
Chiffre d'affaires du T2 2020, le 22 juillet 2020

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée

et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



ALEZV

**EURONEXT
GROWTH**

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière
et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /
Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ EASYVISTA DE SES PROPRES ACTIONS

Noisy-le-Grand, France, le 30 juin 2020

Cadre juridique du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions propres s'inscrit dans le cadre des dispositions légales applicables et de l'autorisation conférée au conseil d'administration conformément à la cinquième résolution approuvée par l'assemblée générale mixte d'EasyVista du 26 juin 2020.

La mise en place du présent programme résulte d'une délibération du conseil d'administration de la Société en date du 29 avril 2020.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la cinquième résolution de l'AGM visent à :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'autorité des marchés financiers ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, ou
- plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué,

Modalités du programme de rachat d'actions

Caractéristiques des titres pouvant faire l'objet d'un rachat : actions ordinaires de la Société admises aux négociations le marché d'Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0010246322- ALEZV

Part maximale du capital : 10 % du capital de la Société pendant la durée du programme

Prix unitaire d'achat maximum : 150 € (hors frais et commissions), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme : 2 M€ nets de frais sur la base du prix unitaire d'achat maximum et du nombre d'actions pouvant être rachetées dans le cadre du programme.

Durée du programme de rachat : 18 mois à compter du 26 juin 2020, soit jusqu'au 26 décembre 2021.

Prochain communiqué financier :

Chiffre d'affaires du T2 2020, le 22 juillet 2020

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



ALEZV

**EURONEXT
GROWTH**

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière
et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53



Communiqué de presse

Total Direct Énergie forme et accompagne sur mesure plus de 1 100 téléconseillers grâce à EasyVista

- **EasyVista Self Help guide les téléconseillers de Total Direct Énergie depuis 2014, l'acteur est régulièrement félicité pour la qualité de ses services de relation client.**
- **Plus de 4,5 millions d'appels et 500 000 courriels par an sont traités de façon personnelle, précise et rapide – pour 88 % de satisfaction.**
- **EasyVista Self Help au service de la formation des conseillers Total.**
- **Prochaine étape : l'IA pour la reconnaissance des échanges.**

Noisy Le Grand, le 2 juillet 2020 – Total Direct Énergie, troisième groupe de production et de fourniture d'électricité et de gaz en France, revient sur ses 6 ans (depuis 2014) de collaboration avec EasyVista, acteur global de solutions de Service Management et de Self-Help.

Avec 900 salariés, Total Direct Énergie sert quatre millions de particuliers et de professionnels. L'entreprise s'appuie sur des moyens de production bas carbone, avec des actifs renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et flexibles (cycles combinés au gaz naturel) présents au sein du groupe Total et implantés sur tout le territoire français.

4,5 millions d'appels et 500 000 courriels par an : c'est le nombre de sollicitations client et requêtes techniques que doit gérer Total Direct Énergie. De fait, l'entreprise avait besoin d'une solution qui puisse d'une part guider pas à pas ses téléconseillers dans leurs échanges avec les clients, mais aussi structurer et centraliser les bases de connaissances de la relation client. Et d'autre part, offrir la possibilité d'améliorer en continu les scénarios d'usage. Il s'agissait aussi de simplifier leurs déploiements en mode agile et enfin accélérer et optimiser la formation initiale des téléconseillers.

Les résultats sont éloquentes : selon une enquête post-appel menée en 2018, l'entreprise obtient désormais un taux de satisfaction client de 88 %, avec un taux de résolution immédiate (FTF – First Time Fix, KPI interne) atteignant 69 %.

« A nos yeux, l'usage d'EasyVista Self Help a représenté une révolution » témoigne **Pierre Lecomte, chef de projet processus à la direction de la relation client chez Total Direct Énergie**. *« Depuis 2014, la plateforme centralise notre base de processus métiers, informe en temps réel et guide pas à pas plus de 1 100 téléconseillers. Preuve de son succès en interne : EasyVista Self Help totalise plus de 500 000 visites et plus de 100 000 procédures utilisées chaque mois ».*

Plus de 200 processus structurés et partagés

Le service qualité, processus et formation (QPF) enrichit en permanence le portail. 200 processus métiers sont déjà intégrés, concernant aussi bien des demandes commerciales (contractualisation, évolutions de contrats, avoirs) que techniques (déclaration de pannes, suivi d'incidents).

« Notre relation client est assurée par plusieurs prestataires présents dans trois pays en Europe et Afrique », précise **Manon Tournant, chef de projet processus à la direction de la relation client chez Total Direct Énergie**. *« Avant le déploiement d'EasyVista, les téléconseillers devaient aller rechercher*

les informations sur plusieurs supports différents entre les présentations, les Intranets, les emails... et subissaient une dispersion des connaissances. Self Help a permis de centraliser l'ensemble, garantissant un déploiement synchrone et homogène de toutes les procédures clients auprès de tous les téléconseillers ».

Ainsi, plus de deux tiers des demandes trouvent une réponse dès le premier contact, sans mobiliser un support de niveau deux. En 2019, près d'un million de procédures décrites dans Self Help ont été utilisées par les téléconseillers, soit un chiffre multiplié par 2,5 en trois ans !

*« Grâce à la navigation intuitive des procédures et connaissances de Self Help, les téléconseillers formulent leurs réponses de façon précise et personnalisée », souligne **Manon Tournant**. « Étape par étape, ils disposent des éléments de discours et de 'typage' appropriés, ainsi que de données commerciales et techniques complémentaires. C'est sécurisant et plus confortable. »*

Des processus co-construits

Les étapes décrites dans le portail sont enrichies via les remarques rédigées par les téléconseillers lorsqu'ils repèrent une imprécision, une lacune ou une incohérence. Le service QPF est averti et corrige les éléments de discours concernés. Ces modifications effectuées avec le Studio Self Help sont intégrées automatiquement dans les différents scénarios et écrans de dialogue.

Autre défi relevé par Self Help : la diffusion centralisée et automatisée de toutes formes de mises à jour, qu'il s'agisse des processus ou des versions du portail, grâce à des actualisations en mode agile réalisées au moins deux fois par mois.

*« Self Help est une clef de voûte indispensable dans nos interactions avec les clients. Les processus, les scénarios et les connaissances sont modélisées et partagées de façon instantanée et homogène, ce qui accélère la formation initiale des conseillers puis optimise leurs échanges quotidiens avec les clients », ajoute **Pierre Lecomte**.*

De meilleures formations

Chaque année, le service QPF dispense plus de 10 000 journées de formation. Auparavant, celles-ci étaient, trop théoriques, trop longues et morcelées entre de nombreux supports. Depuis le déploiement de Self Help, les téléconseillers s'exercent et testent leurs connaissances directement dans le portail, en utilisant la solution qui sera à leur disposition lors de la prise en charge des sollicitations clients. Ils se forment plus vite et mieux, en mêlant théorie et pratique.

*« Self Help garantit que nos formations sont bien assimilées et mises en œuvre par les téléconseillers - nous ne pourrions pas les suivre individuellement dans chaque centre d'appels et chaque pays », confie **Pierre Lecomte**. « C'est un gage d'efficacité et de qualité ».*

Cap vers l'IA

Total Direct Énergie compte utiliser prochainement la technologie d'agents virtuels Service Bots de Self Help pour fournir des réponses fondées sur la reconnaissance et la compréhension des échanges entre téléconseillers et clients.

En parallèle, l'opérateur d'énergie souhaite coupler la base de connaissances d'EasyVista avec son progiciel de relation client, afin de faciliter plus encore le travail des téléconseillers.

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.

À propos de Total Direct Énergie

Total Direct Énergie sert quatre millions de particuliers et de professionnels, en employant 900 salariés. L'entreprise s'appuie sur des moyens de production bas carbone, avec des actifs renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et flexibles (cycles combinés au gaz naturel) présents au sein du groupe Total et implantés dans tout le territoire français.

Site web : www.total.direct-energie.com

Contacts presse

LEWIS

Morgane Joffredo / Julia Dubois / Virginie Jullion

EasyVistaFr@teamlewis.com

01 85 65 86 34 / 12 / 03

APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2020

Noisy-le-Grand, France, le 15 juillet 2020, 18h00 – EASYVISTA (FR0010246322 – ALEZV – Eligible PEA PME), acteur majeur de l'Enterprise Service Management en Europe et aux Etats-Unis, annonce aujourd'hui l'approbation de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte.

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'EASYVISTA s'est réunie le 26 juin 2020 à 10 heures au siège social de la Société, à Noisy-Le-Grand, sous la présidence de Monsieur Sylvain Gauthier, Directeur Général et Président du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-31 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, elle s'est exceptionnellement tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister. Les actionnaires ont toutefois pu donner procuration ou exprimer leur vote à distance en amont de l'Assemblée.

29 actionnaires étaient représentés ou votaient par correspondance.

Ils possédaient ensemble 1.246.523 actions et droits de vote attachés (soit plus de 20% des titres ayant droit de vote).

Les actionnaires d'EASYVISTA ont approuvé les résolutions qui leur ont été soumises dont notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- l'affectation du résultat de l'exercice ;
- les éléments de rémunération des mandataires sociaux afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le renouvellement des délégations financières au conseil d'administration dont le programme de rachat d'actions.

Le résultat détaillé des votes, résolution par résolution, est disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020 : easyvista.com/fr/investisseurs.

Prochain communiqué financier :

Chiffre d'affaires du T2 2020, le 22 juillet 2020

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs

d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



ALEZV

**EURONEXT
GROWTH**

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière
et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30/06/2020

Noisy-le-Grand, France, le 16 juillet 2020,

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la société EASYVISTA (FR0010246322 – ALEZV FP) confié à Louis Capital Markets UK LLP, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité ouvert dans les livres d'Oddo BHF SCA à la date du 30/06/2020 :

- 1 704 titres,
- 137 886,13 € en espèce.

Au cours du 1^{er} semestre 2020, il a été négocié un total de :

ACHAT	909 titres	41 580,00 €	20 transactions
VENTE	562 titres	27 408,30 €	26 transactions

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 31/12/2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 357 titres,
- 152 403,70 € en espèce.

Il est rappelé que lors de la mise en place du nouveau contrat de liquidité au 13/03/2019, les moyens suivants ont été mis à disposition :

- 4 415 titres,
- 121 739,93 € en espèce.

Note : ce document vous est communiqué à titre indicatif et ne substitue pas aux documents officiels de votre dépositaire Oddo BHF SCA.

A propos de EASYVISTA

EASYVISTA simplifie le Service Management en le rendant simple à déployer et facile à utiliser pour l'entreprise d'aujourd'hui. Conçue pour aider les organisations à automatiser et à personnaliser la fourniture de services, la plateforme EASYVISTA améliore l'efficacité des services informatiques et accroît la productivité des collaborateurs. Aujourd'hui, EASYVISTA permet à plus de 1 200 entreprises à travers le monde de proposer une expérience utilisateur radicalement différente, de simplifier et d'accélérer la création de services et de réduire le coût total de fourniture de services. EASYVISTA compte des clients dans de nombreux secteurs d'activité tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution ou encore l'industrie. Avec un siège à New York et un siège à Paris, EASYVISTA (ALEZV:EN) est une société mondiale cotée en pleine croissance, soutenue par des investisseurs de premier plan.



ALEZV

EURONEXT
GROWTH

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière
et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{er} SEMESTRE 2020 : 20,1 M€

- Résilience des licences renouvelables au T2
- Acquisition de nouveaux clients au T2 sur les verticales stratégiques

Noisy-le-Grand, France, le 22 juillet 2020, 18h00 – EasyVista (FR0010246322 – ALEZV – Éligible PEA PME), acteur majeur de l'IT Service Management en Europe et aux États-Unis, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires du premier semestre 2020.

CA en M€	S1 2019	S1 2020 (*)	Variation
Licences renouvelables	10,0	8,4	-16%
Managed services	0,9	1,5	+71%
Anciens contrats SaaS	4,7	3,1	-35%
Maintenance	2,8	2,7	-4%
Total CA récurrent	18,4	15,6	-15%
Licences classiques	1,5	1,4	-5%
Conseil et formation	3,2	3,1	-2%
CA consolidé	23,0	20,1	-13%

* Données non auditées

Sylvain Gauthier, Président-Directeur Général d'EasyVista, déclare : « Comme attendu, ce semestre a été marqué par un recul conjoncturel dans l'acquisition de nouveaux clients. La pandémie liée au Covid-19 a, en effet, incité de nombreuses organisations à décaler leurs projets digitaux afin de se concentrer sur la continuité de leurs opérations. Malgré un repli notable du nombre d'opportunités commerciales générées sur la période, nous avons été en mesure de signer plusieurs contrats structurants en Europe comme aux États-Unis. Associée à la bonne maîtrise des coûts sur la période, EasyVista anticipe un résultat net positif sur le semestre. Néanmoins, les incertitudes à la fois sanitaires et financières ne permettent pas d'établir des prévisions fiables sur le second semestre. La dynamique commerciale reprend progressivement, mais i) les cycles de décision s'allongent et des reports de projets restent possibles et ii) les effets du repli du nombre d'opportunités commerciales enregistrées sur la période pourraient s'étendre sur plusieurs trimestres successifs, ce qui ne permettra pas de réaliser de croissance sur l'exercice 2020 et ne permet pas à ce stade de prévisions fiables sur 2021. »

EasyVista enregistre au premier semestre 2020 un chiffre d'affaires de 20,1 M€, en recul de 13% par rapport à la même période en 2019. Cette évolution découle principalement de la baisse des Licences renouvelables qui s'établissent à 8,4 M€ au premier semestre. L'impact de la pandémie sur la génération de nouveau business ressort plus modéré au second trimestre avec un niveau de licences renouvelables stable à 4,6 M€.

Cette inflexion commerciale s'est matérialisée au travers de la signature de plusieurs nouveaux contrats structurants, notamment dans le secteur public avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes en France, et aux États-Unis avec le Rady Children's Hospital à San Diego et le Wake Technical Community College, l'un des plus importants groupes universitaires en Caroline du Nord avec plus de 70 000 étudiants. Dans le secteur privé, EasyVista s'est distingué en signant avec FranFinance, filiale de Société Générale

dans le crédit à la consommation, et la Matmut en France. Outre-Atlantique, le groupe fournit désormais sa solution à Coretelligent. En Europe du Sud, le groupe a signé avec le groupe italien Pelligrini, un acteur majeur de la restauration collective employant plus de 7.000 personnes.

L'évolution des autres lignes d'activité reflète le prolongement des tendances, déjà à l'œuvre au cours du premier trimestre et qui, pour la plupart, sont sans lien direct avec la crise liée à la pandémie.

Les Managed services ont progressé de 71% pour atteindre 1,5 M€ sur la période, comparé à 0,9 M€ au premier semestre 2019, traduisant l'adhésion continue des clients aux prestations récurrentes d'hébergement des licences renouvelables.

Les contrats classiques SaaS ont affiché une baisse de 35% à 3,1 M€, recul structurel lié au transfert mécanique des clients du mode SaaS historique vers les licences renouvelables.

L'activité Maintenance est restée stable à 2,7 M€ à l'instar des licences classiques qui se sont établies à 1,4 M€.

Enfin, l'activité de Services est restée stable à 3,1 M€ après un premier trimestre marqué par une demande dynamique liée à certains projets spécifiques.

Au cours de la période et dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19, le groupe s'est vu accorder un financement non dilutif de 8 M€ sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), renforçant ainsi la structure financière du groupe et rappelant la confiance des partenaires financiers.

Prochain communiqué financier :

Résultats semestriels 2020, le 15 septembre 2020

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



ALEZV

**EURONEXT
GROWTH**

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière
et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NEGOCIATIONS EXCLUSIVES EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS EASYVISTA SUIVIE D'UNE OFFRE PUBLIQUE OBLIGATOIRE

Paris, le 23 juillet 2020

Eurazeo PME, filiale d'Eurazeo, est entrée en négociations exclusives en vue d'acquérir, par voie de cession et d'apport, au travers d'un véhicule dédié, un bloc de 1.153.868 actions¹ représentant environ 67,5% du capital et 71,8% des droits de vote théoriques² de la société EasyVista (« **EasyVista** » ou la « **Société** ») et 125.000 obligations convertibles³ auprès de certains actionnaires et porteurs d'obligations convertibles de référence (le « **Bloc de Contrôle** ») à un prix de 70 euros par action et de 70 euros par obligation convertible (sous déduction de tout intérêt perçu par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de cession de leurs obligations).

Le prix de 70 euros par action valorise 100% du capital d'EasyVista à environ 131 millions d'euros sur une base entièrement diluée.

Ce prix extériorise des primes de 7,7% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 30 derniers jours de bourse et de 24,3% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 90 derniers jours de bourse.

EasyVista est un éditeur mondial de solutions d'automatisation de la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients de l'entreprise. EasyVista, au travers de ses logiciels EV Service Manager et EV Self Help, accompagne aujourd'hui plus de 1500 clients publics et privés issus de secteurs d'activité divers dans la digitalisation des processus métiers, en particulier IT et l'amélioration de la performance opérationnelle et de la satisfaction client.

Leader européen, EasyVista réalise aujourd'hui plus de 40% de son chiffre d'affaires à l'international, en particulier en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et en Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie) où la Société dispose de bureaux. Eurazeo PME apportera son expertise et des moyens financiers supplémentaires à la société pour soutenir son développement, en particulier à l'international, ainsi que sa

¹ en ce compris 6.400 actions issues de l'exercice d'options de souscription

² sur la base d'un capital au 9 juillet 2020 comprenant 1.702.444 actions représentant 2.198.248 droits de vote théoriques et après prise en compte de l'exercice des 6.400 options visées ci-dessus.

³ donnant droit à obtenir, après conversion, 125.000 actions nouvelles.

politique de croissance externe.

Aux côtés d'Eurazeo PME, les fondateurs, Messieurs Sylvain Gauthier et Jamal Labed (et, le cas échéant, certains actionnaires historiques de référence) continueront d'accompagner le développement de la Société et apporteront une partie de leurs titres au véhicule dédié susvisé.

Sous réserve de l'acquisition du Bloc de Contrôle, le véhicule dédié susvisé déposerait à titre obligatoire un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde des titres émis par la société, au prix de 70 euros par action, de 70 euros par obligation convertible (moins tout intérêt perçu par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'offre publique)⁴ et de 45,88 euros par bon de souscription d'action⁵.

La signature des accords définitifs ne pourra intervenir qu'à l'issue de la consultation des instances représentatives du personnel d'EasyVista et la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle restera quant à elle soumise à l'approbation de l'autorité autrichienne du contrôle des opérations de concentration. La cotation des actions EasyVista, suspendue ce jour, reprendra à compter du 24 juillet 2020.

Le dépôt de l'offre publique devrait intervenir à la fin du troisième trimestre 2020.

Ledouble SAS (représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté) a été désigné par le conseil d'administration en qualité d'expert indépendant en charge d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF et l'AMF n'a pas exercé son droit d'opposition à cette nomination.

Le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 22 juillet 2020 a accueilli favorablement l'opération, sans préjudice de l'examen de la documentation d'offre publique lorsque celle-ci sera rendue disponible et de l'avis motivé qui sera formulé par le conseil d'administration sur l'offre publique après obtention du rapport de l'expert indépendant en cas de réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

⁴ correspondant au prix de 70 euros par action (sous déduction d'éventuels intérêts perçus) dans la mesure où les obligations sont convertibles à tout moment à l'initiative des obligataires à hauteur d'une action ordinaire de la société par obligation convertible.

⁵ correspondant au prix de 70 euros par action sous déduction du prix d'exercice du bon de souscription.

A propos d'Eurazeo

- Eurazeo est une société d'investissement mondiale de premier plan, qui gère 18,8 milliards d'euros d'actifs diversifiés dont 12,5 milliards pour compte de tiers investis dans un portefeuille de plus de 430 entreprises. Fort de son expertise dans le private equity, l'immobilier, la dette privée et les mandats et fonds dédiés, le groupe accompagne les entreprises de toute taille mettant au service de leur développement l'engagement de ses près de 300 collaborateurs, sa profonde expérience sectorielle, son accès privilégié aux marchés mondiaux, ainsi que son approche responsable de la création de valeur fondée sur la croissance. Son actionnariat institutionnel et familial, sa structure financière solide sans endettement structurel et son horizon d'investissement flexible lui permettent d'accompagner les entreprises dans la durée.
- Eurazeo dispose de bureaux à Paris, New York, Sao Paulo, Séoul, Shanghai, Londres, Luxembourg, Francfort, Berlin et Madrid.
- Eurazeo est cotée sur Euronext Paris.
- ISIN : FR0000121121 - Bloomberg : RF FP - Reuters : EURA.PA

À propos d'EasyVista

- EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.
- Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.
- ISIN : FR0010246322

CONTACTS EURAZEO

PIERRE BERNARDIN
DIR. RELATIONS INVESTISSEURS
mail : pbernardin@eurazeo.com
Tél : +33 (0)1 44 15 16 76

VIRGINIE CHRISTNACHT
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
mail: vchristnacht@eurazeo.com
Tel: +33 1 44 15 76 44

CONTACT PRESSE

HAVAS PARIS
MAEL EVIN
mail: mael.evin@havas.com
Tel: +33 (0)6 44 12 14 91



CONTACTS EASYVISTA

LOUIS-VICTOR DELOUVRIER
EMMANUEL HUYNH
NEWCAP
COMMUNICATION FINANCIERE ET RELATIONS INVESTISSEURS
mail : easyvista@newcap.eu
Tél : +33 (0)1 44 71 98 53

RÉSULTATS SEMESTRIELS 2020

- Baisse du chiffre d'affaires impactant significativement la rentabilité sur la période
- Confirmation des fondamentaux mais manque de visibilité sur l'activité au cours des prochains trimestres
- Rappel du projet d'acquisition d'un bloc majoritaire d'EasyVista par Eurazeo PME, agissant de concert avec les fondateurs d'Easyvista, certains actionnaires historiques de référence et différents investisseurs financiers, au prix de 70€ par action et, le cas échéant, lancement d'une OPA sur le solde des titres EasyVista

Noisy-le-Grand, France, le 15 septembre 2020, 18h00 – EasyVista (FR0010246322 – ALEZV – Éligible PEA PME), acteur majeur de l'IT Service Management en Europe et aux États-Unis, annonce aujourd'hui ses résultats du premier semestre 2020.

Normes françaises (audit en cours), en M€	S1 2019	S1 2020 (*)	Variations
Chiffre d'affaires consolidé	22,92	19,93	-13,1%
Achats et charges externes	-6,26	-5,99	-4%
Dont Frais marketing	-0,84	-0,57	-32%
Charges de personnel	-12,16	-11,4	-6%
Impôts et taxes	-0,46	-0,41	-11%
EBITDA (EBE**)	4,06	2,30	-43%
En % du CA	18%	12%	-6 pts
Dotations aux amortissements/provisions	-0,29	-0,47	n.s.
Autres charges/produits	0,02	-0,12	n.s.
Résultat d'exploitation	3,77	1,54	-59%
En % du CA	16%	8%	-9 pts
Résultat financier	0,18	-0,24	n.s.
Résultat courant avant impôt	3,95	1,29	-67%
Résultat exceptionnel	-0,31	-0,19	n.s.
Impôts (yc impôts différés)	-1,01	-0,22	-78%
Résultat net	2,63	0,88	-67%
En % du CA	11%	4%	-7 pts

* Données non auditées

** Excédent Brut d'Exploitation

Sylvain Gauthier, Président-Directeur Général d'EasyVista, déclare : « L'ajustement de nos charges a permis malgré la baisse du revenu de conserver une rentabilité significative. Nos fondamentaux, à savoir la part récurrente importante du chiffre d'affaires, l'adéquation de notre offre technologique avec le mouvement de digitalisation des processus métiers et, enfin, la solidité financière du groupe renforcée par un prêt garanti par l'Etat de 8 millions d'euros, nous permettent d'afficher un profil de résilience solide, tout en écartant l'hypothèse d'un plan d'adaptation de la structure de coûts fixes. Cependant, compte tenu de la persistance de la pandémie et du manque de visibilité sur la sortie de crise, les perspectives d'un retour vers une dynamique commerciale positive à court terme demeurent faibles du

fait de l'allongement des cycles de décision de nos clients. Si nos ambitions restent intactes à plus longue échéance, soutenues par le renforcement des drivers structurels du marché à la suite de la pandémie et par les atouts incontournables de nos produits, distingués par le cabinet Gartner année après année pour leur retour sur investissement rapide et leur simplicité d'usage, cette période d'incertitude nous incite à privilégier une stratégie de développement plus prudente. Dans ce contexte, EasyVista n'estime pas être en mesure de réaliser de croissance sur l'année 2020. Pour autant, nous comptons maintenir au cours des prochains trimestres nos investissements marketing et technologiques afin de ne pas obérer notre capacité à réactiver notre plein potentiel de croissance lors du redémarrage de l'économie ».

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020 en recul de 13%

Pour rappel, EasyVista a enregistré au premier semestre 2020 un chiffre d'affaires de 19,9 M€, en recul de 13% par rapport à la même période en 2019, impacté par la baisse des licences renouvelables qui se sont établies à 8,4 M€. L'impact de la pandémie sur la génération de nouveau business est ressorti plus modéré au second trimestre avec un niveau de licences renouvelables stable à 4,6 M€.

En dépit du contexte économique difficile, le groupe a gagné plusieurs nouveaux contrats structurants, notamment dans le secteur public avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes en France, et aux Etats-Unis avec le Rady Children's Hospital à San Diego et le Wake Technical Community College, l'un des plus importants groupes universitaires en Caroline du Nord avec plus de 70.000 étudiants. Dans le secteur privé, EasyVista s'est distingué en signant avec FranFinance, filiale de Société Générale dans le crédit à la consommation et la Matmut en France. Outre-Atlantique, le groupe fournit désormais sa solution à Coretelligent. En Europe du Sud, le groupe a signé avec le groupe italien Pellegrini, un acteur majeur de la restauration collective employant plus de 7.000 personnes.

Résultats semestriels 2020 significativement impactés par la pandémie

Sur la période, l'EBITDA s'élève à 2,3 M€, soit 12% du chiffre d'affaires, représentant une baisse de 43% par rapport au premier semestre 2019, conséquence d'un recul significatif des revenus de 13% tandis que les charges d'exploitation externes, majoritairement fixes, affichent un repli limité de 6% à 17,4 M€.

La baisse des dépenses opérationnelles a principalement concerné les charges de personnel et les coûts variables d'exploitation liés aux infrastructures d'hébergement. **Les dépenses de personnel sont en recul de 6% à 11,4 M€, au 30 juin 2020**, compte tenu, pour l'essentiel, de la baisse des rémunérations variables des commerciaux et managers ainsi que de la maîtrise des plans de recrutement. Au 30 juin 2020, EasyVista compte 221 collaborateurs contre 210 au 30 juin 2019.

Après prise en compte de ces éléments, et déduction faite des dotations aux amortissements et provisions, **la marge d'exploitation ressort à 8% du chiffre d'affaires contre 16% lors de la même période l'an dernier.**

Les charges financières, maîtrisées sur la période, correspondent principalement au versement des intérêts liés aux obligations convertibles et aux intérêts des prêts et concours bancaires. L'évolution du résultat financier, qui s'établit à -0,24 M€ contre +0,18 M€ au 30 juin 2019, découle principalement de la hausse du taux de change moyen euro/dollar sur la période par rapport au premier semestre 2019. Après intégration de ces éléments ainsi que de charges exceptionnelles de 0,19 M€, et d'une charge d'impôt de 0,22 M€, **le résultat net affiche une marge de 4% du chiffre d'affaires contre 11% au premier semestre 2019.**

Stratégie et perspectives

Les incertitudes à la fois sanitaires et financières ne permettent pas d'établir des prévisions fiables sur le second semestre. La dynamique commerciale reprend progressivement mais :

- les cycles de décision s'allongent et des reports de projets restent possibles, et
- les effets du repli du nombre d'opportunités commerciales enregistrées sur la période pourraient s'étendre sur plusieurs trimestres successifs.

Dans ces conditions, Easyvista anticipe une baisse de son revenu 2020 par rapport à celui de 2019. Toutefois, le groupe confirme son profil de résilience solide, compte tenu des éléments ci-dessous attestant de la solidité des fondamentaux :

- trésorerie disponible de plus de 10 M€ au 30 juin 2020, après obtention d'un PGE de 8 M€,
- trajectoire continue de réduction de la consommation de trésorerie liée à l'activité (proche de 0 au premier semestre 2020),
- maintien d'une part importante de revenus récurrents représentant près de 80% du chiffre d'affaires global sur la période.

Pour rappel, l'offre publique d'Eurazeo PME et des autres membres du concert susvisé, sous réserve de l'acquisition du bloc majoritaire d'EasyVista, devrait intervenir dans le courant du 4^e trimestre 2020. Pour plus de détails sur l'opération, voir le communiqué du 23 juillet 2020, annonçant l'entrée en négociations exclusives entre Eurazeo PME et des actionnaires et des porteurs d'obligations convertibles.

Prochain communiqué financier :

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2020, le 15 octobre 2020

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière
et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /
Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DES ACCORDS DEFINITIFS RELATIFS A L'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE AU CAPITAL D'EASYVISTA

Paris, le 18 septembre 2020

A la suite de l'annonce, le 23 juillet 2020, de l'entrée en négociations exclusives d'un véhicule dédié, dénommé EasyVista Holding et contrôlé par des fonds gérés par Eurazeo PME, en vue de l'acquisition, par voie de cession et d'apport, d'un bloc d'actions représentant environ 67,2% du capital et 71,5% des droits de vote théoriques¹ de la société EasyVista (« **EasyVista** » ou la « **Société** ») et de 125 000 obligations convertibles² auprès de certains actionnaires et porteurs d'obligations convertibles de référence (le « **Bloc de Contrôle** »), les instances représentatives du personnel de la Société ont été consultées et ont rendu unanimement un avis favorable concernant cette opération.

Le 16 septembre 2020, les fondateurs de la Société (Messieurs Sylvain Gauthier et Jamal Labed et leurs holdings personnelles) ont exercé la promesse unilatérale d'achat qui leur a été consentie par EasyVista Holding et les accords définitifs relatifs à la cession hors marché et à l'apport des actions de la Société détenues par ces derniers à un prix de 70 euros par action³ ont été signés le 17 septembre 2020.

L'autorité autrichienne du contrôle des opérations de concentration ayant par ailleurs autorisé l'opération le 15 septembre dernier, la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle devrait intervenir dans les tous prochains jours.

Ainsi, au résultat de l'opération envisagée :

- EasyVista Holding fera l'acquisition de 433 583 actions auprès des fondateurs, de 325 509 actions auprès de certains actionnaires historiques (Alclan, Animation de Participations Industrielles Commerciales et Artisanales et Very SAS (ensemble, les « **Actionnaires Historiques** »)⁴, de 222 891 actions et de 125 000 obligations convertibles auprès d'investisseurs tiers, et
- EasyVista Holding se verra également apporter 167 143 actions par les fondateurs.

¹ Avant perte des droits de vote double et sur la base d'un capital au 30 août 2020 comprenant, après prise en compte de l'exercice de 6 400 options, 1 708 844 actions représentant 2 204 648 droits de vote théoriques

² Donnant droit à obtenir, après conversion, 125 000 actions nouvelles

³ Il est rappelé que les obligations convertibles seront acquises à un prix de 70 euros par obligation convertible sous déduction de tous intérêts perçus par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de cession de leurs obligations

⁴ Les Actionnaires Historiques ont vocation à regrouper leurs participations au sein d'un véhicule dédié dont le représentant légal sera M. Alain Roubach

EasyVista Holding détiendra ainsi à l'issue de l'opération 1 149 126⁵ actions de la Société et 125 000 obligations convertibles⁶.

Postérieurement à l'acquisition du Bloc de Contrôle, EasyVista Holding agissant de concert avec les fondateurs, les Actionnaires Historiques, ainsi que certains co-investisseurs financiers (Cathay Capital⁷, Momentum Invest et Isatis Capital⁸), déposeront, à titre obligatoire, une offre publique simplifiée au prix de 70 euros par action, de 70 euros par obligation convertible (sous déduction de tous intérêts perçus par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'offre publique)⁹ et de 45,88 euros par bon de souscription d'action¹⁰.

Il est enfin rappelé que Ledouble SAS (représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté) a été désigné par le conseil d'administration de la Société en qualité d'expert indépendant en charge d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique.

⁵ En ce compris 6 400 actions issues de l'exercice d'options de souscription

⁶ Elle bénéficiera par ailleurs d'un engagement d'apport à l'offre portant sur 5 167 actions

⁷ Via le FCPI Sino-French SME Fund dont la société de gestion est Cathay Capital Private Equity

⁸ Via le FCPR Isatis Capital Vie & Retraite dont la société de gestion est Isatis Capital

⁹ Correspondant au prix de 70 euros par action (sous déduction d'éventuels intérêts perçus) dans la mesure où les obligations sont convertibles à tout moment à l'initiative des obligataires à hauteur d'une action ordinaire de la société par obligation convertible

¹⁰ Correspondant au prix de 70 euros par action sous déduction du prix d'exercice du bon de souscription

A propos d'Eurazeo

- Eurazeo est une société d'investissement mondiale de premier plan, qui gère 18,5 milliards d'euros d'actifs diversifiés dont 12,9 milliards pour compte de tiers investis dans un portefeuille de plus de 430 entreprises. Fort de son expertise dans le private equity, l'immobilier, la dette privée et les mandats et fonds dédiés, le groupe accompagne les entreprises de toute taille mettant au service de leur développement l'engagement de ses près de 300 collaborateurs, sa profonde expérience sectorielle, son accès privilégié aux marchés mondiaux, ainsi que son approche responsable de la création de valeur fondée sur la croissance. Son actionnariat institutionnel et familial, sa structure financière solide sans endettement structurel et son horizon d'investissement flexible lui permettent d'accompagner les entreprises dans la durée.
- Eurazeo dispose de bureaux à Paris, New York, Sao Paulo, Séoul, Shanghai, Londres, Luxembourg, Francfort, Berlin et Madrid.
- Eurazeo est cotée sur Euronext Paris.
- ISIN : FR0000121121 - Bloomberg : RF FP - Reuters : EURA.PA

À propos d'EasyVista

- EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.
- Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.
- ISIN : FR0010246322

CONTACTS EASYVISTA



LOUIS-VICTOR DELOUVRIER

EMMANUEL HUYNH

NEWCAP

COMMUNICATION FINANCIERE ET RELATIONS INVESTISSEURS

mail : easyvista@newcap.eu

Tél : +33 (0)1 44 71 98 53



CONTACTS EURAZEO

CONTACT PRESSE



PIERRE BERNARDIN

DIR. RELATIONS INVESTISSEURS

mail : pbernardin@eurazeo.com

Tél : +33 (0)1 44 15 16 76

VIRGINIE CHRISTNACHT

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

mail : vchristnacht@eurazeo.com

Tel: +33 1 44 15 76 44

HAVAS PARIS

MAEL EVIN

mail : mael.evin@havas.com

Tel: +33 (0)6 44 12 14 91



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REALISATION DE L'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE AU CAPITAL D'EASYVISTA

Paris, le 23 septembre 2020

EasyVista Holding, une société contrôlée par des fonds gérés par Eurazeo PME, annonce avoir acquis au prix de 70 euros par action, un bloc d'actions représentant environ 67,2% du capital et 71,5% des droits de vote théoriques¹ de la société EasyVista (« **EasyVista** » ou la « **Société** ») et de 125.000 obligations convertibles², au prix de 70 euros par obligation convertible (sous déduction de tous intérêts perçus par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de cession de leurs obligations) auprès de certains actionnaires et porteurs d'obligations convertibles de référence, conformément aux communiqués du 23 juillet et du 18 septembre 2020.

EasyVista Holding détient ainsi à l'issue de l'opération 1.149.126³ actions de la Société et 125.000 obligations convertibles⁴.

A l'issue de cette acquisition, EasyVista Holding agissant de concert avec les fondateurs, les Actionnaires Historiques, ainsi que certains co-investisseurs financiers (Cathay Capital⁵, Momentum Invest et Isatis Capital⁶), déposeront dans les prochains jours un projet d'offre obligatoire simplifiée au prix de 70 euros par action, de 70 euros par obligation convertible (sous déduction de tous intérêts perçus par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'offre publique) et de 45,88 euros par bon de souscription d'action.

Le conseil d'administration de la Société émettra un avis motivé sur l'offre publique après obtention du rapport de l'expert indépendant, dans un délai qui ne pourra être inférieur à quinze jours de bourse suivant le dépôt du projet de note d'information. Le rapport de l'expert indépendant sera retranscrit dans le projet de note en réponse.

¹ Avant perte des droits de vote double et sur la base d'un capital au 30 août 2020 comprenant, après prise en compte de l'exercice de 6.400 options, 1.708.844 actions représentant 2.204.648 droits de vote théoriques.

² Donnant droit à obtenir, après conversion, 125.000 actions nouvelles.

³ En ce compris 6.400 actions issues de l'exercice d'options de souscription

⁴ Elle bénéficiera par ailleurs d'un engagement d'apport à l'offre portant sur 5.167 actions

⁵ Via le FCPI Sino-French SME Fund dont la société de gestion est Cathay Capital Private Equity.

⁶ Via le FCPR Isatis Capital Vie & Retraite dont la société de gestion est Isatis Capital

A propos d'Eurazeo

- Eurazeo est une société d'investissement mondiale de premier plan, qui gère 18,5 milliards d'euros d'actifs diversifiés dont 12,9 milliards pour compte de tiers investis dans un portefeuille de plus de 430 entreprises. Fort de son expertise dans le private equity, l'immobilier, la dette privée et les mandats et fonds dédiés, le groupe accompagne les entreprises de toute taille mettant au service de leur développement l'engagement de ses près de 300 collaborateurs, sa profonde expérience sectorielle, son accès privilégié aux marchés mondiaux, ainsi que son approche responsable de la création de valeur fondée sur la croissance. Son actionnariat institutionnel et familial, sa structure financière solide sans endettement structurel et son horizon d'investissement flexible lui permettent d'accompagner les entreprises dans la durée.
- Eurazeo dispose de bureaux à Paris, New York, Sao Paulo, Séoul, Shanghai, Londres, Luxembourg, Francfort, Berlin et Madrid.
- Eurazeo est cotée sur Euronext Paris.
- ISIN : FR0000121121 - Bloomberg : RF FP - Reuters : EURA.PA

À propos d'EasyVista

- EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.
- Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.
- ISIN : FR0010246322

CONTACTS EASYVISTA

LOUIS-VICTOR DELOUVRIER

EMMANUEL HUYNH

NEWCAP

COMMUNICATION FINANCIERE ET RELATIONS INVESTISSEURS

mail : easyvista@newcap.eu

Tél : +33 (0)1 44 71 98 53

CONTACTS EURAZEO

CONTACT PRESSE

PIERRE BERNARDIN

DIR. RELATIONS INVESTISSEURS

mail : pbernardin@eurazeo.com

Tél : +33 (0)1 44 15 16 76

VIRGINIE CHRISTNACHT

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

mail: vchristnacht@eurazeo.com

Tel: +33 1 44 15 76 44

HAVAS PARIS

MAEL EVIN

mail: mael.evin@havas.com

Tel: +33 (0)6 44 12 14 91



EasyVista classé dans le Magic Quadrant ITSM de Gartner 2020, pour la 9ème année consécutive

L'engagement d'EasyVista à fournir aux entreprises des solutions ITSM agiles, simples et avec un des meilleurs TCO du marché, mais aussi sa capacité à s'adapter aux différents niveaux de maturité des organisations IT, ont été récompensés cette année encore par Gartner.

Paris, le 13 octobre 2020 — [EasyVista](#), fournisseur mondial de solutions intelligentes et automatisées d'Entreprise Service Management (ESM) et de Self-Help, révèle aujourd'hui son classement au Magic Quadrant 2020 dans la catégorie IT Service Management (ITSM). Une nouvelle fois, EasyVista a été sélectionné pour figurer parmi les 11 éditeurs incontournables de plateformes d'ITSM, offrant toutes les fonctionnalités requises pour répondre aux besoins des entreprises en matière de gestion des services IT. EasyVista obtient ce statut pour la 9^e année consécutive.

*« Notre engagement pour l'innovation et la transformation numérique de nos clients, l'importance que nous accordons à leur réussite et nos solides performances en matière de vente nous ont ouvert, cette année encore, les portes du Magic Quadrant ITSM de Gartner », se réjouit **Jamal Labed, Co-fondateur et DG d'EasyVista.** « Plus que jamais, notre stratégie d'investissement pour l'automatisation des services, notre mobilisation en faveur d'une transformation rapide de l'environnement de travail, notre volonté d'offrir un coût total de possession aussi faible que possible, se révèle indispensable au regard des besoins du marché. Nous sommes fiers de figurer dans ce classement cette année encore, et d'être distingués aux côtés d'autres leaders de l'ITSM. »*

EasyVista se distingue tout particulièrement sur les critères suivants :

- **Des clients fidèles et satisfaits.** EasyVista a à cœur de construire des relations pérennes avec ses clients, leur donnant par exemple la possibilité d'évaluer les fonctionnalités et améliorations proposées des nouvelles versions produits, dans le cadre de programmes « d'Early Adopters ». 2019 a été une année fructueuse en matière de fidélisation client.
- **Le coût total de possession (*Total cost of Ownership*).** Par comparaison avec les solutions concurrentes, celles d'EasyVista font partie des moins onéreuses du marché en intégrant coût d'acquisition, de déploiement et de maintien en conditions opérationnelles (MCO).
- **La croissance de l'entreprise.** EasyVista a bénéficié d'une forte croissance des revenus sur les deux dernières années au regard de sa taille, une croissance rendue possible notamment grâce une stratégie de développement renforcée des marchés américain et français.

*« La solution Self-Help d'EasyVista, couplée à la plateforme de Service Management permet de proposer une expérience du parcours client dans son intégralité et donc de répondre aux besoins du marché. » ajoute **Jamal Labed.** « Alors que les entreprises ont dû plus que jamais maîtriser et optimiser leurs coûts de fonctionnement, tout en réinventant les services fournis à leurs collaborateurs et leurs clients, nous sommes particulièrement fiers d'avoir été capables de maintenir notre croissance et nos investissements pour continuer à répondre aux besoins de nos clients ».*



Veillez [cliquer ici](#) pour télécharger gratuitement le rapport complet du Magic Quadrant 2020 du Gartner pour les outils ITSM.

Gartner does not endorse any vendor, product or service depicted in its research publications, and does not advise technology users to select only those vendors with the highest ratings or other designation. Gartner research publications consist of the opinions of Gartner's research organization and should not be construed as statements of fact. Gartner disclaims all warranties, express or implied, with respect to this research, including any warranties of merchantability or fitness for a particular purpose.

A propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.

Contacts presse

LEWIS

Morgane Joffredo / Julia Dubois / Virginie Jullion

EasyVistaFr@teamlewis.com

01 85 65 86 34 / 12 / 03

CHIFFRE D'AFFAIRES 9 MOIS 2020 : -11% à 28,9 M€

Maintien d'une visibilité commerciale limitée sur les prochains trimestres

Noisy-le-Grand, France, le 15 octobre 2020, 18h00 – EasyVista (FR0010246322 – ALEZV – Eligible PEA PME), acteur majeur de l'IT Service Management en Europe et aux Etats-Unis, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires non-audité des neuf premiers mois de l'exercice 2020.

en M€	9 mois 2019	9 mois 2020	Variation
Licences renouvelables	13,34	11,91	-11%
Managed Services	1,42	2,34	+66%
SaaS classiques	6,88	4,37	-36%
Maintenance	4,03	3,97	-2%
Total CA récurrent	25,67	22,59	-12%
Licences classiques	2,00	1,88	-6%
PS	4,73	4,46	-6%
CA consolidé	32,40	28,93	-11%

Sylvain Gauthier, Président-Directeur Général d'EasyVista, déclare : « Le contexte économique actuel lié à la pandémie continue d'impacter notre activité qui ressort en baisse de 11% sur les neuf premiers mois de 2020 par rapport à l'an dernier. Ces chiffres viennent confirmer l'attentisme de nos clients. Si la visibilité limitée sur les prochains trimestres persiste, du fait de l'allongement des cycles de décision lié à la situation sanitaire, nous restons confiants dans les perspectives à plus long terme. Celles-ci resteront portées par les besoins accrus des organisations en termes de digitalisation, ce qui se traduit dès à présent par une activité commerciale soutenue sur la base installée. À l'inverse, la conquête de nouveaux clients demeure pénalisée par la pandémie ».

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires s'est établi à 28,9 M€, un recul de 11% principalement lié à la décroissance des licences renouvelables dont le montant s'établit à 11,9 M€ contre 13,34 M€ en 2019. Malgré cette baisse d'activité, EasyVista a poursuivi l'expansion de son portefeuille clients au cours de la période. Dans le secteur privé, le groupe s'est distingué en France en enregistrant de nouveaux contrats avec Boiron dans l'homéopathie et Grand Vision dans la distribution d'optique. Aux États-Unis, le groupe a renforcé son portefeuille dans l'industrie avec Ingevity, acteur de la chimie coté au NYSE. Dans le secteur public en Europe du Sud, l'Hôpital de Matosinhos au Portugal et la Province de Frosinone en Italie, utilisent désormais les solutions EasyVista.

Projet d'offre publique d'achat simplifiée déposée par EasyVista holding sur les titres EasyVista

Tel qu'annoncé le 24 septembre dernier, EasyVista Holding, société contrôlée par des fonds gérés par Eurazeo PME, lesquels agissent de concert avec les fondateurs, des actionnaires historiques d'EasyVista et certains co-investisseurs financiers (Cathay Capital¹, Momentum Invest et Isatis Capital²), détient, à la suite des négociations initiées le 23 juillet, un bloc d'actions de contrôle

¹ Via le FCPI Sino-French SME Fund dont la société de gestion est Cathay Capital Private Equity

² Via le FCPR Isatis Capital Vie & Retraite dont la société de gestion est Isatis Capital

représentant 1.149.126 actions représentant 67,2% du capital d'EasyVista. Un projet d'offre publique d'achat simplifié a été déposé le 29 septembre 2020.

Le conseil d'administration de la Société émettra un avis motivé sur l'offre publique après obtention du rapport de l'expert indépendant.

Prochain communiqué financier :

Chiffre d'affaires annuel 2020, le 11 février 2021

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



ALEZV

**EURONEXT
GROWTH**

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière
et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53

Le projet d'offre et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France

**COMMUNIQUE RELATIF AU DEPOT D'UN PROJET DE NOTE EN REPONSE A
L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

**VISANT LES ACTIONS, LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET LES BONS DE
SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR

EASYVISTA HOLDING

PRESENTEE PAR



Banque présentatrice et garante



Le présent communiqué de presse a été établi par Easyvista et diffusé le 21 octobre 2020 en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Le projet de note en réponse (le « **Projet de Note en Réponse** ») est disponible sur les sites Internet de la Société (www.easyvista.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut être obtenu sans frais auprès de :

Easyvista

Immeuble Horizon 1

10 allée Bienvenue

93160 Noisy-Le-Grand

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Easyvista seront mises à la disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la présente offre publique d'achat, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF. Un communiqué de presse sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces documents.

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants et 235-2 du règlement général de l'AMF, Easyvista Holding, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon 1, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 850 982 315 (l'« **Initiateur** »), contrôlée par Eurazeo PME III-A, Eurazeo PME III-B et Eurazeo PME Easyvista Fund¹ (ensemble les « **Fonds Eurazeo PME** »), lesquels agissent de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec (x) les fondateurs de la Société, Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier (ensemble, les « **Fondateurs** ») et leur société holding commune Finattec², (y) certains actionnaires historiques de la Société (Alclan³, Animation de Participations Industrielles Commerciales et Artisanales⁴, et Very SAS⁵ (ensemble, les « **Actionnaires Historiques** »), ainsi que Kimem⁶ (z) certains co-investisseurs financiers (Isatis Capital Vie & Retraite (« **ICVR** »), Momentum Invest Finances et Momentum Invest I (« **Momentum Invest** ») et FCPI Sino-French SME Fund II (« **Cathay** », ensemble avec ICVR et Momentum Invest, les « **Co-Investisseurs Financiers** ») (ci-après désignés ensemble avec l'Initiateur le « **Concert** »), propose de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires, des porteurs d'obligations convertibles (les « **Obligations Convertibles** ») et des porteurs de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») de la société Easyvista, société anonyme, dont le siège social est situé 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon 1, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 347 848 947 (« **Easyvista** » ou la « **Société** »), d'acquérir en numéraire (l'« **Offre** ») dans les conditions décrites ci-après :

- la totalité de leurs actions de la Société (les « **Actions** », et ensemble avec les Obligations Convertibles et les BSA, les « **Titres** ») au prix de 70 euros par action (le « **Prix de l'Offre des Actions** ») ;
- la totalité de leurs Obligations Convertibles au prix de 70 euros par Obligation Convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'Obligations Convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre (le « **Prix de l'Offre des Obligations Convertibles** ») ; et
- la totalité de leurs BSA au prix de 45,88 euros par BSA.

¹ Les Fonds Eurazeo PME sont gérés par la société de gestion Eurazeo PME, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 1 rue Georges Berger, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 908 624.

² Société civile dont le siège social se situe 6 allée des Ifs, 77600 Bussy-Saint-Georges et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 505 090 241 et dont l'intégralité du capital social est détenue par les Fondateurs à l'exception d'une action de préférence de type *golden share* détenue par Eurazeo PME III-A.

³ Société civile au capital de 2.193.985,20 euros ayant son siège social au 94 rue Michel-Ange, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 792 088.

⁴ Société par actions simplifiée au capital de 37.816 euros ayant son siège social 59 avenue d'Iéna 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 962 750.

⁵ Société par actions simplifiée au capital de 15.200.000,00 euros ayant son siège social 8 avenue d'Eylau, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 512 116 351.

⁶ Les Actionnaires Historiques ont vocation à regrouper leurs participations dans Easyvista Holding au sein de Kimem dont le représentant légal sera M. Alain Roubach. Ce dernier est entré au capital de la Société en 2000 avant son introduction en bourse et a depuis participé à son développement. Il a siégé pendant près de quinze ans au conseil d'administration de la Société.

Les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0010246322 (mnémonique : ALEZV.PA). Les Obligations Convertibles et les BSA ne sont admis aux négociations sur aucun marché.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 22 septembre 2020 (la « **Date de Réalisation** »), par voie de cession et d'apport, de 1.149.126 Actions, au Prix de l'Offre des Actions, représentant environ 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote théoriques de la Société⁷ et de 125.000 Obligations Convertibles, au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles (l'« **Acquisition des Blocs** », et ensemble avec l'Offre, l'« **Opération** »), auprès (x) des Fondateurs, Finatec et Nexgen Finance⁸ (Nexgen Finance, ensemble avec Finatec, les « **Holdings** »), (y) des Actionnaires Historiques, et (z) d'autres actionnaires et porteurs d'Obligations Convertibles de référence de la Société.

Les conditions et modalités de l'Acquisition des Blocs sont décrites à la section 1.1.2 du Projet de Note en Réponse.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Acquisition des Blocs, franchi les seuils de 50% des titres de capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur :

- la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, à la date du Projet de Note en Réponse :
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des Actions auto-détenues par la Société⁹ et des Actions Gratuites Indisponibles (tel que ce terme est défini ci-après), soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 554.974 Actions ;
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de la conversion des Obligations Convertibles non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Actions ;
 - (iii) qui seraient susceptible d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des BSA, non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 Actions ;
 - (iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société (les « **Options** »), soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 6.500 Actions ;
- soit, ainsi, un nombre total maximum de 592.206 Actions visées par l'Offre ;

⁷ Sur la base d'un capital de la Société au 23 septembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.776.274 droits de vote théoriques.

⁸ Société civile dont le siège social se situe 6 allée des Ifs, 77600 Bussy-Saint-Georges et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 794 641 688 et dont le capital social est détenu à hauteur de 30% par Sylvain Gauthier et à hauteur de 70% par ses enfants.

⁹ L'Offre ne vise pas les 2.744 Actions auto-détenues par la Société, représentant le 23 septembre 2020 0,16% du capital et 0,15% des droits de vote théoriques de la Société, lesquelles, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2020, ne seront pas apportées à l'Offre par la Société.

- la totalité des Obligations Convertibles émises par la Société non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Obligations Convertibles ; et
- la totalité des BSA émis par la Société non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 BSA.

Il est précisé ainsi qu'indiqué ci-dessus que l'Offre ne porte pas sur les 2.000 actions gratuites attribuées par la Société à certains salariés du groupe en vertu d'une décision du conseil d'administration du 30 août 2019 dans la mesure où la période de conservation de ces actions gratuites n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites Indisponibles** »). La situation des bénéficiaires d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre, en ce compris des titulaires d'Actions Gratuites Indisponibles, est décrite à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse.

A l'exception des Obligations Convertibles, des BSA et des Options, il n'existe, à la date du Projet de Note en Réponse, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Natixis qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

L'Initiateur s'est réservé la faculté, à compter du dépôt du projet de note d'information auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des Actions, des Obligations Convertibles et des BSA, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, soit au cas présent 166.492 Actions, 6.969 Obligations Convertibles et 2.250 BSA.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société seront déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

1.1 Contexte de l'Offre

1.1.1 Présentation de l'Initiateur

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français constituée pour les besoins de l'Opération.

La majorité du capital et des droits de vote de l'Initiateur est détenue par les Fonds Eurazeo PME.

La société Eurazeo PME est une société de gestion agréée par l'AMF, filiale d'Eurazeo S.E., et est dédiée à l'accompagnement des PME françaises, dont la valeur d'entreprise est comprise entre 50 et 200 millions d'euros, en vue de leur développement en particulier à l'international. Eurazeo S.E. est une société d'investissement cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, qui gère 18,8 milliards d'euros d'actifs diversifiés dont 12,5 milliards pour compte de tiers investis dans un portefeuille de plus de 430 entreprises.

Le solde du capital de l'Initiateur est détenu par (i) les Fondateurs (directement et indirectement via leur société holding commune Finattec) qui ont apporté une partie de leurs Actions à l'Initiateur, (ii) les Actionnaires Historiques qui ont réinvesti une partie du produit de cession de leurs Actions dans l'Initiateur et (iii) les Co-Investisseurs Financiers. Ces opérations ont été réalisées en application d'un protocole d'investissement qui fait l'objet d'une description à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse. Une répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur à la date du Projet de Note en Réponse figure également à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

1.1.2 Contexte de l'Offre

(a) Acquisition des Blocs par l'Initiateur

Eurazeo PME SA est entrée en négociations exclusives avec les Fondateurs et les Holdings le 22 juillet 2020 en vue de procéder, par voie de cession et d'apport, au travers de l'Initiateur, à l'acquisition des Actions détenues par les Fondateurs et les Holdings.

Dans cette perspective, l'Initiateur a conclu le 22 juillet 2020 avec les Fondateurs et les Holdings une promesse unilatérale d'achat en vertu de laquelle l'Initiateur s'est engagé à acquérir l'intégralité des 600.726 Actions détenues par les Fondateurs (la « **Promesse d'Achat du Bloc Fondateurs** »), par (x) voie de cessions de blocs hors marché de 433.583 Actions en vertu d'un contrat d'acquisition et de cession d'Actions (le « **Contrat de Cession d'Actions Fondateurs** ») et (y) par voie d'apport de 167.143 Actions à l'Initiateur en vertu d'un protocole d'investissement tel que décrit à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

L'Initiateur a également conclu, sous condition de la conclusion du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs :

- un contrat portant sur l'acquisition par voie de cession de blocs hors marché de 325.509 Actions auprès des Actionnaires Historiques (le « **Contrat de Cession d'Actions Historiques** ») ; et
- des contrats portant sur l'acquisition par voie de cession (x) de blocs hors marché de 222.891 Actions et (y) de 125.000 Obligations Convertibles auprès d'autres actionnaires et porteurs d'Obligations Convertibles de référence de la Société¹⁰ (les « **Actionnaires Minoritaires** » et les « **Contrats de Cession d'Actions Minoritaires** »).

L'entrée en négociations exclusives en vue de l'Acquisition des Blocs a été annoncée par voie de communiqué de presse en date du 23 juillet 2020.

Par ailleurs, le 22 juillet 2020, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer le cabinet Ledouble SAS représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté en qualité d'expert indépendant (l' « **Expert Indépendant** ») en charge d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

La Société a alors mis en œuvre la procédure d'information-consultation de son comité social et économique (le « **CSE** »), et a également procédé à l'information des salariés au titre des articles L. 23-10-7 et suivants du Code de commerce.

Le 17 septembre 2020, à la suite de l'avis du CSE du 28 juillet 2020 et de l'exercice de la Promesse d'Achat du Bloc Fondateurs par les Fondateurs et les Holdings le 16 septembre 2020, l'Initiateur, les Fondateurs et les Holdings ont conclu le Contrat de Cession d'Actions Fondateurs et un protocole d'investissement décrit à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

A la suite de l'obtention de l'autorisation de l'autorité autrichienne compétente en matière de contrôle des concentrations intervenue le 15 septembre 2020, l'Acquisition des Blocs a été réalisée le 22 septembre 2020 (la « **Date de Réalisation** »).

¹⁰ Avec Isatis Expansion n°2, Isatis Expansion n° 4, Emma Gauthier, Louis Gauthier, Véronique Gauthier, Fondation Terre Solidaire, Paul Labed, Henri Labed, Laurent Asscher, Airtex Capital Group, RTEK II SARL, Philippe Ohannessian, Olivier Lemaistre, Finalem, John R. Prestridge III, Claude Tasserit en tant que vendeurs d'Actions et Isatis Antin FCPI 2013, Isatis Antin FCPI 2014, Isatis Expansion, Isatis Développement n° 3 et Conversion Funding en tant que vendeurs d'Obligations Convertibles.

(b) Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la date du Projet de Note en Réponse, le capital social de la Société s'élève à 3.246.803,60 euros, divisé en 1.708.844 Actions d'une valeur nominale de 1,90 euros chacune.

Répartition du capital et des droits de vote de la Société préalablement à l'Acquisition des Blocs

A la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante préalablement à l'Acquisition des Blocs :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹¹	% de droits de vote théoriques
Sylvain Gauthier	93.171	5,45%	106.551	4,83%
Jamal Labeled	213.295	12,48%	345.531	15,67%
Nexgen Finance	100.000	5,85%	200.000	9,07%
Finattec	194.260	11,37%	197.460	8,96%
Actionnaires Historiques	325.509	19,05%	472.682	21,44%
Actionnaires Minoritaires	222.891	13,04%	255.276	11,58%
Actions auto-détenues ¹²	6.911	0,40%	6.911	0,31%
Public	552.807	32,35%	620.237	28,13%
Total	1.708.844	100,00%	2.204.648	100,00%

▪ *Répartition du capital et des droits de vote de la Société postérieurement à la réalisation de l'Acquisition des Blocs*

A la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante à la Date de Réalisation postérieurement à la réalisation de l'Acquisition des Blocs :

¹¹ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droits de vote.

¹² Dont 1.657 actions auto-détenues affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹³	% de droits de vote théoriques
Initiateur	1.149.126	67,25%	1.149.126	64,69%
Actions auto-détenues ¹⁴	2.744	0,16%	2.744	0,15%
Public	556.974	32,59%	624.404	35,15%
Total	1.708.844	100,00%	1.776.274	100,00%

A la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détenait aucune Action, directement ou indirectement, préalablement à l'Acquisition des Blocs. A la suite de la réalisation de l'Acquisition des Blocs, l'Initiateur est le seul membre du Concert à détenir des Actions de la Société.

(c) Valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

▪ *Obligations Convertibles*

A la date du Projet de Note en Réponse, à la connaissance de la Société, il existe 148.232 Obligations Convertibles qui n'ont pas encore été converties par leurs porteurs dont 23.232 ne sont pas détenues directement ou indirectement par l'Initiateur.

A la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détenait aucune Obligation Convertible, directement ou indirectement, préalablement à l'Acquisition des Blocs.

A la connaissance de la Société, les membres du Concert (à l'exclusion de l'Initiateur) ne détiennent aucune Obligation Convertible.

▪ *BSA*

A la date du Projet de Note en Réponse, il existe 7.500 BSA en circulation dont l'intégralité est exerçable par leur titulaire.

A la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, aucun BSA.

A la connaissance de la Société, les membres du Concert (à l'exclusion de l'Initiateur) ne détiennent aucun BSA.

▪ *Options*

Le détail des plans d'Options figure à la section 1.2(d) du Projet de Note en Réponse.

¹³ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droits de vote.

¹⁴ Dont 1.657 actions auto-détenues affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction. Les actions gratuites attribuées au titre de la troisième tranche du Plan AGA 2018 (i.e., 4.167 actions gratuites) ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, conformément aux dispositions du Plan AGA 2018, en conséquence du changement de contrôle résultant de l'Acquisition des Blocs, par voie d'attribution de 4.167 actions auto-détenues.

(d) Actions Gratuites

Le détail des plans d'actions gratuites ayant été attribuées par la Société aux salariés ou aux dirigeants du groupe figure à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse.

(e) Déclarations de franchissements de seuils et d'intentions de l'Initiateur

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, des articles 223-11 et suivants et 223-15-1 du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a déclaré à la Société et à l'AMF, à la suite de l'Acquisition des Blocs dont la réalisation est intervenue le 22 septembre 2020, avoir franchi à la hausse, à titre individuel et de concert, les seuils légaux de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 25 septembre 2020 sous le numéro n° 220C3882.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 des statuts de la Société et l'article L. 233-7 du Code de commerce, l'Initiateur a déclaré à la Société qu'il avait, à la suite de l'Acquisition des Blocs dont la réalisation est intervenue le 22 septembre 2020, franchi à la hausse, à titre individuel et de concert, tous les seuils de 5% compris entre 0% et 67,25% du capital et compris entre 0% et 64,69% des droits de vote de la Société.

(f) Acquisitions de Titres de la Société par l'Initiateur et les autres membres du Concert au cours des douze derniers mois

A l'exception de l'Acquisition des Blocs, à la connaissance de la Société, l'Initiateur n'a procédé à aucune acquisition de Titres de la Société au cours des douze derniers mois précédant la réalisation de l'Acquisition des Blocs. A la connaissance de la Société, les membres du Concert n'ont également procédé à aucune acquisition de Titres de la Société à un prix supérieur à celui de l'Offre au cours des douze derniers mois précédant la réalisation de l'Acquisition des Blocs.

(g) Autorisations réglementaires

L'Offre n'est soumise à l'obtention d'aucune autorisation réglementaire.

1.1.3 Motifs de l'Offre

La Société est un éditeur mondial de solutions d'automatisation de la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients de l'entreprise. La Société, au travers de ses logiciels EV Service Manager et EV Self Help, accompagne aujourd'hui plus de 1500 clients publics et privés issus de secteurs d'activité divers dans la digitalisation des processus métiers, en particulier IT, et l'amélioration de la performance opérationnelle et de la satisfaction client.

Leader européen, Easyvista réalise aujourd'hui plus de 40% de son chiffre d'affaires à l'international, en particulier en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et en Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie) où la Société dispose de bureaux. Eurazeo PME SA apportera son expertise et des moyens financiers supplémentaires à la Société pour soutenir son développement, en particulier à l'international, ainsi que sa politique de croissance externe.

Il est par ailleurs à noter que l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF.

1.2 Caractéristiques de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Natixis, agissant pour le compte de l'Initiateur en qualité d'établissement présentateur, a déposé auprès de l'AMF le 29 septembre 2020 le présent projet d'Offre sous la forme d'une offre publique d'achat portant sur la totalité des Actions, des Obligations Convertibles et des BSA non encore détenus à ce jour, directement ou indirectement, par l'Initiateur ou l'un des membres du Concert.

Dans le cadre de l'Offre, laquelle sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et notamment de son article 233-1, 1°, l'Initiateur s'engage irrévocablement à acquérir pendant la durée de l'Offre (x) la totalité des Actions apportées à l'Offre au prix de 70 euros par action, (y) la totalité des Obligations Convertibles apportées à l'Offre au prix de 70 euros par Obligation Convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'Obligations Convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre, et (z) la totalité des BSA apportées à l'Offre au prix de 45,88 euros par BSA.

L'attention des actionnaires de la Société est attirée sur le fait que, l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, l'Offre ne sera pas ré-ouverte à la suite de la publication du résultat définitif de l'Offre.

Natixis, en qualité d'établissement présentateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

(a) Nombre et nature des titres visés par l'Offre

A la date du Projet de Note en Réponse, à la connaissance de la Société, l'Initiateur détient 1.149.126 Actions représentant 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote théoriques de la Société et 125.000 Obligations Convertibles.

L'Offre porte sur :

- la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, à la date du Projet de Note en Réponse :
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des Actions auto-détenue par la Société¹⁵, soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 554.974 Actions ;
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de la conversion des Obligations Convertibles non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Actions ;
 - (iii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des BSA, non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 Actions ;
 - (iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des Options, soit, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 6.500 Actions ;

¹⁵ L'Offre ne vise pas les 2.744 Actions auto-détenues par la Société, représentant le 23 septembre 2020 0,16% du capital et 0,15% des droits de vote théoriques de la Société, lesquelles, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2020, ne seront pas apportées à l'Offre par la Société.

soit, ainsi, un nombre total maximum de 592.206 Actions visées par l'Offre ;

- la totalité des Obligations Convertibles émises par la Société non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Obligations Convertibles ; et
- la totalité des BSA émis par la Société non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 BSA.

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur les Actions Gratuites Indisponibles. La situation des bénéficiaires d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre, en ce compris les titulaires d'Actions Gratuites Indisponibles est décrite à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse.

A l'exception des Obligations Convertibles, des BSA et des Options, il n'existe, à la date du Projet de Note en Réponse et à la connaissance de la Société, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les Actions.

(b) Situation des porteurs d'Obligations Convertibles

Le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa séance du 28 juillet 2016, de procéder à l'émission d'un nombre total de 187.500 Obligations Convertibles¹⁶ d'une valeur nominale unitaire de 40 euros, convertibles chacune en une (1) action ordinaire de la Société à tout moment à l'initiative de leur porteur jusqu'à l'échéance des Obligations Convertibles le 31 décembre 2020.

A l'échéance, les Obligations Convertibles qui n'auront pas été converties seront automatiquement remboursées en numéraire avec une prime de conversion égale à 4% par an capitalisé le 1^{er} janvier de chaque année sur le montant principal des Obligations Convertibles à compter de leur date d'émission jusqu'à leur date de remboursement.

Les Obligations Convertibles portent intérêts au taux de 5% l'an. Les intérêts sont payables trimestriellement en numéraire.

Les Obligations Convertibles ne sont admises aux négociations sur aucun marché.

Les porteurs d'Obligations Convertibles ont l'option de céder de gré à gré les Obligations Convertibles dans le cadre de l'Offre ou d'apporter à l'Offre les Actions résultant de la conversion des Obligations Convertibles dès lors que l'Offre vise la totalité des Obligations Convertibles ou les Actions résultant de la conversion des Obligations Convertibles.

A la date du Projet de Note en Réponse, il existe 148.232 Obligations Convertibles qui n'ont pas encore été converties par leurs porteurs.

A la date du Projet de Note en Réponse, à la connaissance de la Société, l'Initiateur détient 125.000 Obligations Convertibles et l'Offre vise les 23.232 Obligations Convertibles qui ne sont pas détenues directement ou indirectement par l'Initiateur.

¹⁶ L'émission des Obligations Convertibles a été réalisée en deux tranches avec une première tranche de 76.759 Obligations Convertibles souscrite le 28 juillet 2016 et une seconde tranche de 110.741 Obligations Convertibles souscrite le 7 septembre 2016.

(c) Situation du titulaire de BSA

La Société a attribué en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 11 septembre 2014 7.500 BSA à Monsieur David Jeffrey Weiss, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société à un prix de 24,12 euros.

Les BSA sont exerçables à tout moment depuis leur souscription et jusqu'au 10 septembre 2024, et sont cessibles.

Les BSA ne sont admis aux négociations sur aucun marché.

A la date du Projet de Note en Réponse, aucun BSA n'a été exercé et le nombre maximum d'Actions susceptibles d'être émises en conséquence de l'exercice des BSA est de 7.500 Actions.

Le titulaire des BSA a l'option de céder de gré à gré les BSA dans le cadre de l'Offre ou d'apporter les Actions résultant de l'exercice des BSA dès lors que l'Offre vise la totalité des BSA ou la totalité des Actions susceptibles d'être émises au résultat de l'exercice des BSA.

A la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détient, directement ou indirectement, aucun BSA.

(d) Situation des titulaires d'Options

La Société a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions dont les principales caractéristiques sont résumées à la section 1.2(d) du Projet de Note en Réponse, en vertu de décisions du conseil d'administration en date du 3 décembre 2013 (le « **Plan Options 2013** »), du 23 juin 2017 (le « **Plan Options 2017** ») et du 13 février 2018 (ensemble avec le Plan Options 2013 et le Plan Options 2017, les « **Plans d'Options** »).

Il est précisé que l'intégralité des Options attribuées dans le cadre des Plans d'Options, qui n'ont pas encore été exercées ou ne sont pas caduques à la date du Projet de Note en Réponse, sont exerçables par leurs titulaires à la date du Projet de Note en Réponse.

Ces Options deviendront caduques si elles ne sont pas exercées au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date de clôture de l'Offre.

Le nombre maximum d'Actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice des Options et susceptible d'être apportées à l'Offre est de 6.500 Actions.

L'Offre vise la totalité des 6.500 Actions susceptibles d'être émises au résultat de l'exercice des Options.

(e) Situation des bénéficiaires d'actions gratuites

La Société a mis en place deux plans d'actions gratuites dont les principales caractéristiques sont résumées à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse, en vertu de décisions du conseil d'administration de la Société en date du 13 février 2018 (le « **Plan AGA 2018** ») et du 30 août 2019 (le « **Plan AGA 2019** »).

La situation des bénéficiaires d'actions gratuites dans le cadre du Plan AGA 2018 et du Plan AGA 2019 est la suivante :

- Les actions gratuites attribuées au titre du Plan AGA 2018 font l'objet d'une acquisition en trois tranches avec (i) une première tranche portant sur 19.367 actions pouvant être acquises au 13 février 2019, (ii) une deuxième tranche portant sur 4.166 actions pouvant être acquises au 13 février 2020, et (iii) une troisième tranche portant sur 4.167 actions pouvant être acquises au 13 février 2021. Les actions gratuites attribuées au titre de la troisième tranche ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires conformément aux dispositions du Plan AGA 2018 en conséquence du changement de contrôle résultant de l'Acquisition des Blocs. Seules les actions gratuites attribuées au titre de la première tranche étaient soumises à une période de conservation qui a pris fin le 13 février 2020.

Par conséquent, l'ensemble des actions gratuites attribuées au titre du Plan 2018 sont définitivement acquises et non soumises à une période de conservation à la date de clôture de l'Offre et peuvent être apportées à l'Offre.

- Les actions gratuites attribuées au titre du Plan AGA 2019 ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires le 30 août 2020. Ces actions gratuites sont toutefois soumises à une période de conservation d'une durée d'un an à compter de leur acquisition définitive, soit jusqu'au 30 août 2021, et ne pourront par conséquent pas être apportées par leurs titulaires à l'Offre. Ces Actions Gratuites Indisponibles sont couvertes par le Mécanisme de Liquidité décrit à la section 5.5 du Projet de Note en Réponse.

2. AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 4° du règlement général de l'AMF, les membres du conseil d'administration de la Société se sont réunis le 20 octobre 2020, sur convocation faite conformément aux statuts de la Société, afin d'examiner l'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

L'ensemble des membres du conseil d'administration étaient présents ou représentés, à savoir Monsieur Sylvain Gauthier (président du conseil d'administration et directeur général), Monsieur Jamal Labed (administrateur et directeur général délégué de la Société) et Monsieur David Jeffrey Weiss (administrateur).

Les débats et le vote sur l'avis motivé du conseil d'administration se sont tenus sous la présidence de Monsieur Sylvain Gauthier, en qualité de président du conseil d'administration.

Préalablement à la réunion, les membres du conseil d'administration ont eu connaissance :

- de l'avis du comité social et économique de la Société en date du 29 juillet 2020 ;
- du projet de note d'information établi par l'Initiateur, déposé auprès de l'AMF le 29 septembre 2020 et contenant les caractéristiques du projet d'Offre, notamment les motifs et intentions de l'Initiateur ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Natixis en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre,
- du rapport de l'Expert Indépendant qui conclut au caractère équitable des conditions de financières de l'Offre pour les actionnaires minoritaires de la Société et autres porteurs de valeurs mobilières,
- du Projet de Note en Réponse, et
- du projet de communiqué de presse normé relatif au Projet de Note en Réponse établi par la Société en application de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

La délibération du conseil d'administration contenant son avis motivé adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés est reproduite en intégralité ci-dessous:

« Le Président rappelle au Conseil que les accords suivants ont été conclus, résultant en l'acquisition par EasyVista Holding, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Allée Bienvenue - 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris¹⁷ sous le numéro 850 982 315 (« EasyVista Holding ») le 22 septembre 2020, par voie de cession et d'apport, de 1.149.126 actions de la Société, au Prix de l'Offre des Actions (tel que ce terme est défini ci-après), représentant environ 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote théoriques de la Société¹⁸ et de 125.000 obligations convertibles au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles (tel que ce terme est défini ci-après) (l'« Acquisition des Blocs ») :

- un contrat de cession d'actions en date du 17 septembre 2020 entre EasyVista Holding, Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier (ensemble, les « Fondateurs »), la société holding commune des Fondateurs Finatec (R.C.S. 505 090 241) et la société holding familiale de Monsieur Sylvain Gauthier Nexgen Finance (R.C.S. 794 641 688) (Nexgen Finance, ensemble avec Finatec, les « Holdings »), en vertu duquel EasyVista Holding a acquis, par voie de cessions de blocs hors marché, 433.583 actions de la Société détenues par les Fondateurs et les Holdings ;
- un protocole d'investissement en date du 17 septembre 2020 tel que modifié par avenant en date du 22 septembre 2020 entre (i) EasyVista Holding, (ii) les fonds Eurazeo PME III A, Eurazeo PME III B et Eurazeo PME Easyvista Fund (les « Fondateurs Eurazeo PME »)¹⁹, (iii) les Fondateurs, (iv) les Holdings, (v) certains actionnaires historiques de la Société (Alclan (R.C.S. 403 792 088), Animation de Participations Industrielles Commerciales et Artisanales (R.C.S. 490 962 750) et Very SAS (R.C.S. 512 116 351)) (ensemble, les « Actionnaires Historiques »), et (vi) certains co-investisseurs financiers (Isatis Capital Vie & Retraite, Momentum Invest Finances et Momentum Invest I et FCPI Sino-French SME Fund II) (les « Co-Investisseurs Financiers »), en vertu duquel, notamment, les Fondateurs et Finatec ont apporté 167.143 actions de la Société à EasyVista Holding ;
- un contrat en date du 22 juillet 2020 tel que modifié par avenant en date du 17 septembre 2020 portant sur l'acquisition, par EasyVista Holding, par voie de cession de blocs hors marché de 325.509 actions de la Société auprès des Actionnaires Historiques ; et
- des contrats en date du 22 juillet 2020 tels que modifiés par avenants en date du 17 septembre 2020 portant sur l'acquisition, par EasyVista Holding, par voie de cession de blocs hors marché (x) de 222.891 actions de la Société et (y) de 125.000 d'obligations convertibles émises par la Société auprès d'autres actionnaires et porteurs d'obligations convertibles de référence de la Société.

Le Président rappelle également qu'EasyVista Holding bénéficie d'un engagement d'apport conclu avec Madame Samantha Kihvington portant sur 5.167 actions de la Société.

Le Président rappelle également que, dans le cadre de l'Acquisition des Blocs, la Société a mis en œuvre la procédure d'information-consultation de son comité social et économique et a également procédé à l'information des salariés au titre des articles L. 23-10-7 et suivants du Code de commerce. Le Président rappelle que le comité social et économique de la Société a émis un avis favorable sur le projet d'Acquisition des Blocs le 29 juillet 2020.

¹⁷ En cours de transfert au registre du commerce et des sociétés de Bobigny.

¹⁸ Sur la base d'un capital de la Société au 23 septembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.776.274 droits de vote théoriques.

¹⁹ Fonds gérés par Eurazeo PME (R.C.S. 414 908 624).

Conformément aux dispositions du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants et 235-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), EasyVista Holding, contrôlée par les Fonds Eurazeo PME lesquels agissent de concert avec les Fondateurs, Finattec, les Actionnaires Historiques et les Co-Investisseurs Financiers, a déposé, à la suite de la réalisation de l'Acquisition des Blocs, un projet d'offre publique (l'« Offre ») visant :

- la totalité des actions de la Société (à l'exception des actions déjà détenues par EasyVista Holding, des actions auto-détenues par la Société et des actions faisant l'objet d'une obligation de conservation) au prix de 70 euros par action (le « Prix de l'Offre des Actions ») ;
- la totalité des obligations convertibles émises par la Société (à l'exception des obligations convertibles déjà détenues par EasyVista Holding) au prix de 70 euros par obligation convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre (le « Prix de l'Offre des Obligations Convertibles ») ; et
- la totalité des bons de souscription d'actions émis par la Société (« BSA ») au prix de 45,88 euros par BSA.

Le Président rappelle par ailleurs que le 22 juillet 2020, le Conseil a décidé de nommer le cabinet Ledouble SAS, représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant (l'« Expert Indépendant ») en application de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et 5° en vue d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre. Conformément aux dispositions applicables, la proposition de nomination du cabinet Ledouble SAS avait auparavant été soumise à l'AMF qui a confirmé le 21 juillet 2020 son absence d'opposition à cette nomination éventuelle.

Le Président rappelle que le cabinet Ledouble SAS a été retenu après consultation de plusieurs experts potentiels parce qu'il a paru au Conseil disposer de l'expérience la plus pertinente pour analyser une opération telle que l'Offre. En effet, le cabinet Ledouble, qui est membre de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants, dispose d'une expérience de toute première plan en matière d'expertises indépendantes publiques. L'équipe du cabinet Ledouble intervenant sur l'analyse des conditions financières de l'Offre était composée de deux associés, un responsable de mission et de deux analystes.

Le cabinet Ledouble SAS a confirmé à la Société qu'il était indépendant au sens de l'article 261-4 du règlement général de l'AMF, qu'il disposait bien des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans le calendrier envisagé et qu'il était doté d'un code de déontologie.

Le Président rappelle en outre qu'un business plan pour la période 2021-2025 a été transmis à l'Expert Indépendant. Ce business plan a été approuvé par le Conseil le 9 septembre 2020 et traduit, à ce jour, la meilleure estimation par les dirigeants des perspectives de la Société. Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres données prévisionnelles pertinentes.

Le Président rappelle enfin que les membres du Conseil ont assisté aux réunions suivantes concernant l'Offre :

- le 17 juillet 2020, Sylvain Gauthier s'est entretenu avec l'Expert Indépendant pour lui présenter la Société, son organisation, ses produits et son environnement et pour évoquer le projet d'Offre ;
- le 21 juillet 2020, Sylvain Gauthier et Jamal Labed ont participé par visioconférence à une réunion avec l'Expert Indépendant, Eurazeo PME et les conseils d'Eurazeo PME et de la Société pour discuter du cadre et des modalités de l'opération envisagée ;
- le 22 juillet 2020, le Conseil s'est réuni pour accueillir favorablement dans son principe l'opération envisagée, et nommer l'Expert Indépendant ;

- le 28 juillet 2020, Sylvain Gauthier a participé à une réunion avec l'Expert Indépendant pour discuter des informations comptables de la Société et de ses perspectives ;
- le 29 juillet 2020, Sylvain Gauthier a participé à une réunion par conférence téléphonique avec l'Expert Indépendant pour discuter des informations comptables de la Société et de ses perspectives ;
- le 4 septembre 2020, Sylvain Gauthier et Jamal Labed ont participé par visioconférence à une réunion avec l'Expert Indépendant, Eurazeo PME et les conseils d'Eurazeo PME et de la Société durant laquelle l'Expert Indépendant a présenté un état d'avancement de ses travaux. L'Expert Indépendant a détaillé à cette occasion les différentes méthodes d'évaluations financières qu'il a utilisées et les documents manquants nécessaires à la bonne réalisation de sa mission ; et
- le 9 septembre 2020, le Conseil s'est réuni afin d'approuver le business plan pour la période 2021-2025.

Le Président indique aux membres du Conseil qu'il leur incombe, en application de l'article 231-19, 4° du règlement général de l'AMF, d'examiner le projet d'Offre et de statuer formellement, par avis motivé, sur l'intérêt de l'Offre pour la Société, ses actionnaires ainsi que ses salariés.

Le Président propose en conséquence aux membres du Conseil (i) d'examiner les conditions du projet d'Offre, et (ii) de rendre un avis motivé sur l'intérêt que présente l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Préalablement à la réunion, les membres du Conseil ont eu communication :

- de l'avis du comité social et économique de la Société en date du 29 juillet 2020 ;
- du projet de note d'information établi par EasyVista Holding, déposé auprès de l'AMF le 29 septembre 2020 et contenant les caractéristiques du projet d'Offre, notamment les motifs et intentions de l'initiateur ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Natixis en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre,
- du rapport de l'Expert Indépendant qui conclut au caractère équitable des conditions financières de l'Offre pour les actionnaires minoritaires de la Société et autres porteurs de valeurs mobilières,
- du projet de note en réponse établi par la Société, et
- du projet de communiqué de presse normé relatif au projet de note en réponse établi par la Société en application de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

Le Président répond aux questions des membres du Conseil sur ces documents, notamment sur les termes de l'Offre et les intentions d'EasyVista Holding figurant dans le projet de note d'information afin d'examiner les conséquences de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Le Président rappelle en tant que de besoin que Messieurs Sylvain Gauthier et Jamal Labed ne détiennent à ce jour aucune action de la Société. Monsieur David Weiss est titulaire d'une action de la Société et de 7.500 BSA. Il a fait part de son intention d'apporter l'intégralité des BSA et l'action qu'il détient à l'Offre.

Une discussion sur le projet d'Offre s'instaure entre les membres du Conseil, notamment sur les intentions d'EasyVista Holding figurant dans le projet de note d'information et les conséquences de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité de ses membres,

au vu des documents susvisés,

constate que :

- *le prix proposé de 70 euros par action de la Société offert aux actionnaires de la Société représente une prime de 7,7% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 30 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre et de 24,3% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 90 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre, et que plus généralement le prix de l'Offre des Actions fait ressortir une prime sur l'ensemble des références et méthodologies de valorisation considérées par Natixis, établissement présentateur de l'Offre, et tels que présentés à la section 3.1 du projet de note d'information;*
- *le Prix de l'Offre des Actions et le Prix de l'Offre des Obligations Convertibles sont identiques au prix par action et au prix par obligation convertible payés par EasyVista Holding dans le cadre de l'Acquisition des Blocs ;*
- *le porteur de BSA bénéficie dans le cadre de l'Offre d'une liquidité de ses BSA à un prix compatible avec leur valeur théorique telle qu'estimée par l'Expert Indépendant ;*
- *les porteurs d'obligations convertibles bénéficient dans le cadre de l'Offre d'une liquidité de leurs obligations convertibles à un Prix de l'Offre des Obligations Convertibles compatible avec leur valeur théorique tel qu'estimée par l'Expert Indépendant ;*
- *l'Expert Indépendant a conclu que le Prix de l'Offre des Actions, le Prix de l'Offre des Obligations Convertibles et le prix de l'Offre des BSA qu'EasyVista Holding propose dans le cadre de l'Offre, sont équitables, d'un point de vue financier, pour les actionnaires d'EasyVista, les porteurs d'Obligations Convertibles et le porteur des BSA ;*
- *l'Expert Indépendant constate également l'absence de rupture d'égalité de traitement concernant les conditions financières de l'Offre entre les actionnaires, les porteurs d'Obligations Convertibles et les porteurs de BSA, et l'absence d'accords ou d'opérations connexes susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires, des porteurs d'Obligations Convertibles et des porteurs de BSA sollicités pour apporter volontairement leurs titres à l'Offre ;*
- *l'Offre porte sur :*
 - *la totalité des actions de la Société non détenues, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert,*
 - (i) *qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des actions auto-détenues par la Société (le Conseil pouvant décider, le cas échéant, de ne pas les apporter à l'Offre), et des Actions Gratuites Indisponibles (tel que ce terme est défini ci-après), soit un nombre maximum de 554.974 actions de la Société ;*
 - (ii) *qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de la conversion des obligations convertibles non détenues, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, soit un nombre maximum de 23.332 actions de la Société ;*
 - (iii) *qui seraient susceptible d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des BSA non détenus, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, soit un nombre maximum de 7.500 actions de la Société ;*

(iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société, soit un nombre maximum de 6.500 actions de la Société ;

soit, ainsi, un nombre total maximum de 592.206 actions de la Société visées par l'Offre ;

- la totalité des obligations convertibles émises par la Société non détenues, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, représentant un nombre maximum de 23.332 obligations convertibles ; et
 - la totalité des BSA émis par la Société non détenus, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, représentant un nombre maximum de 7.500 BSA,
- l'Offre ne porte pas sur les 2.000 actions gratuites attribuées par la Société à certains salariés du groupe en vertu d'une décision du Conseil du 30 août 2019 dans la mesure où la période de conservation de ces actions gratuites n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre (les « Actions Gratuites Indisponibles »). Les actionnaires bénéficiaires d'Actions Gratuites Indisponibles ont chacun conclu un contrat de liquidité avec EasyVista Holding dont les caractéristiques sont décrites dans le projet de note d'information établi par EasyVista Holding ;
 - l'Offre revêt un caractère obligatoire en application de l'article 235-2 du règlement général de l'AMF ;
 - EasyVista Holding n'a assorti son offre d'aucune condition ;

relève par ailleurs que les intentions d'Easyvista Holding pour les 12 prochains mois, telles que présentées dans le projet de note d'information, sont notamment les suivantes :

- en matière d'emploi, EasyVista Holding a indiqué que l'Offre s'inscrivait dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et ne devrait donc pas avoir d'incidence particulière sur les effectifs de la Société ou sa politique salariale et de gestion des ressources humaines ;
- en matière de politique industrielle, commerciale et financière, EasyVista Holding a indiqué (x) avoir l'intention de poursuivre les orientations stratégiques et d'accompagner le développement de la Société notamment à l'international, et (y) envisager de contribuer activement à la croissance du groupe tant par croissance organique que par croissance externe notamment grâce aux ressources et moyens supplémentaires qui pourront être mis à la disposition de la Société ;
- en matière de politique de distribution de dividendes, EasyVista Holding a indiqué ne pas avoir l'intention de modifier la politique de distribution de dividendes de la Société au cours des douze prochains mois ;
- EasyVista Holding se réserve la possibilité à l'issue de l'Offre de déposer un projet d'offre publique d'achat, suivie le cas échéant, d'un retrait obligatoire visant les titres de la Société qu'elle ne détiendrait pas, directement ou indirectement, seule ou de concert à cette date, ou dans l'hypothèse où EasyVista Holding détiendrait au moins 90% du capital ou des droits de vote de la Société une offre publique de retrait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire. Dans ce cadre, EasyVista Holding n'exclut pas d'accroître sa participation dans la Société postérieurement à l'issue de l'Offre et préalablement au dépôt d'une nouvelle offre dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables,

relève encore que :

- *d'un point de vue stratégique, l'Offre permet à la Société de s'adosser à un partenaire financier de premier plan, désireux d'investir, ce partenariat constituant à la fois un facteur de stabilité pour la Société dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19 et lui conférant les moyens de poursuivre et d'accélérer son développement ;*
- *d'un point de vue financier, la valorisation de la Société retenue dans le cadre de l'Offre est conforme aux critères habituels de marché ;*
- *d'un point de vue humain, l'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société, pérennisant les emplois au sein de la Société,*

confirme avoir pu prendre pleine et entière connaissance de l'ensemble des documents remis par le Président.

Compte tenu de ce qui précède et notamment (i) de l'intérêt que représente pour la Société son adossement à un partenaire financier de premier plan, (ii) du projet de l'Initiateur de poursuivre et développer l'activité de la Société et (iii) de l'opportunité de liquidité immédiate à un prix attractif que l'Offre représente pour les actionnaires de la Société et les porteurs d'Obligations Convertibles et de BSA, le Conseil, à l'unanimité des membres,

approuve l'Offre aux conditions prévues dans les documents mentionnés ci-dessus,

considère que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés,

décide en conséquence d'émettre un avis favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté,

recommande aux actionnaires de la Société, aux porteurs d'Obligations Convertibles et au porteur de BSA d'apporter respectivement leurs titres à l'Offre,

décide de ne pas apporter à l'Offre les 2.744 actions auto-détenues par la Société, et

donne tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser le projet de note en réponse relatif à l'Offre, ainsi que tout autre document qui serait nécessaire dans le cadre de l'Offre, et notamment le document « autres informations » présentant les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société devant être déposé auprès de l'AMF et publié conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, et plus généralement prendre toutes dispositions et toutes mesures nécessaires à la réalisation de l'Offre. »

3. INTENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est précisé que Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier ainsi que leurs holdings Finatec et Nexgen Finance ont cédé et/ou apporté à l'Initiateur, dans le cadre de l'Acquisition des Blocs, l'intégralité de leurs titres de la Société, en application du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs et du protocole d'investissement dont les principales caractéristiques sont résumées respectivement aux sections 5.1 et 5.2 du Projet de Note en Réponse.

Monsieur David Jeffrey Weiss détient 7.500 BSA et une action de la Société et a l'intention d'apporter l'intégralité des BSA et de l'action qu'il détient à l'Offre.²⁰

²⁰ Conformément à l'article 12.1 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société et, conformément à l'article 225-25 du Code de commerce, s'il cesse d'en être propriétaire, il est

4. INTENTIONS DE LA SOCIÉTÉ QUANT AUX ACTIONS AUTO-DETENUES

Le conseil d'administration de la Société a, lors de sa séance du 20 octobre 2020, décidé de ne pas apporter à l'Offre les actions auto-détenues par la Société.

A la date du Projet de Note en Réponse, la Société détient 2.744 de ses propres actions, dont 1.657 actions affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

5. ACCORDS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'APPRECIATION DE L'OFFRE OU SON ISSUE

5.1 Contrats de Cession

Ainsi que décrit à la section 1.1.2 du Projet de Note en Réponse, l'Initiateur a procédé à l'Acquisition des Blocs en application du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs, du Contrat de Cessions d'Actions Historiques et des Contrats de Cession d'Actions Minoritaires (les « **Contrats de Cession** »).

En application des Contrats de Cession, l'acquisition par l'Initiateur des Actions ainsi que des Obligations Convertibles a été réalisée respectivement au Prix de l'Offre des Actions et au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles. Les Contrats de Cession ne stipulent par ailleurs aucun mécanisme de complément de prix au bénéfice des cédants.

Dans le cadre du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs, il est à noter que Nexgen Finance et Jamal Labed ont consenti à l'Initiateur un crédit-vendeur dont les caractéristiques sont décrites à la section 5.1 du Projet de Note en Réponse.

Il est précisé par ailleurs que les Fondateurs et les Holdings ont souscrit un engagement d'exclusivité au bénéfice de l'Initiateur dans le cadre de la réalisation de l'Opération qui expirera au plus tôt à la date de la clôture de l'Offre.

5.2 Protocole d'Investissement

Les Fonds Eurazeo PME, l'Initiateur, les Fondateurs, les Holdings, les Actionnaires Historiques, les Co-Investisseurs Financiers ont conclu le 17 septembre 2020 un protocole d'investissement déterminant les conditions de leur investissement au sein de l'Initiateur en vue de la réalisation de l'Opération (le « **Protocole d'Investissement** »). Les opérations réalisées en application du Protocole d'Investissement sont décrites à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

Les Actionnaires Historiques et les Co-Investisseurs Financiers sont ci-après désignés les « **Co-Investisseurs** ».

5.3 Pacte d'actionnaires

Les Fonds Eurazeo PME, l'Initiateur, les Fondateurs, Finattec et les Co-Investisseurs ont conclu à la Date de Réalisation un pacte d'actionnaires (le « **Pacte d'Actionnaires** ») ayant vocation à organiser la gouvernance de l'Initiateur et des sociétés du groupe et définissant les conditions applicables au transfert de tout ou partie des titres de l'Initiateur détenus par les parties au Pacte d'Actionnaires. Les principales stipulations du Pacte d'Actionnaires sont décrites à la section 5.3 du Projet de Note en Réponse.

réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois. Dans ce contexte, il est envisagé, postérieurement à la clôture de l'Offre, qu'une action de la Société soit prêtée par l'Initiateur à chacun de Messieurs Jamal Labed, Sylvain Gauthier et David Weiss tant qu'il demeurera administrateur de la Société.

5.4 Mécanismes de co-investissement au niveau de l'Initiateur

Il est envisagé que certains mandataires sociaux et salariés du groupe identifiés d'un commun accord entre les Fonds Eurazeo PME et les Fondateurs bénéficient d'un mécanisme de co-investissement au capital de l'Initiateur au travers de la ManCo, tel qu'indiqué à la section 5.4 du Projet de Note en Réponse.

5.5 Mécanisme de Liquidité

En application du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs, l'Initiateur s'est engagé à mettre en place un mécanisme de liquidité au profit des titulaires d'Actions Gratuites Indisponibles, et a conclu avec chacun des bénéficiaires d'Actions Gratuites Indisponibles un contrat de liquidité portant au total sur 2.000 Actions, tel que décrit à la section 5.5 du Projet de Note en Réponse.

5.6 Autres accords dont l'Initiateur a connaissance

Aux termes d'un engagement d'apport en date du 22 septembre 2020, Madame Samantha Kilvington s'est engagée à apporter à l'Initiateur dans le cadre de l'Offre les 5.167 actions de la Société qu'elle détient représentant 0,30% du capital et 0,29% des droits de vote théorique de la Société.

A l'exception de cet engagement d'apport et des accords décrits aux sections 5.1 à 5.5 du Projet de Note en Réponse, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun autre accord susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation ou l'issue de l'Offre.

6. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Le cabinet Ledouble SAS, représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté, dont la désignation en qualité d'expert indépendant a été décidée par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 22 juillet 2020, a établi un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Les conclusions de l'expert indépendant qui figurent dans son rapport établi le 20 octobre 2020, tel que reproduit en intégralité dans le Projet de Note en Réponse, sont les suivantes :

« Après avoir analysé l'économie générale de l'Operation et à l'issue de nos travaux d'évaluation des Actions, des OCA et des BSA dans la perspective de l'Offre, ainsi que des ADP dans le cadre de l'Investissement:

- *nous sommes en mesure de conclure, d'un point de vue financier, sur le caractère équitable des termes de l'Offre recouvrant:*
 - *le Prix de l'Offre des Actions;*
 - *le prix de l'Offre des OCA; et*
 - *le Prix de l'Offre des BSA;*
- *nous n'avons pas identifié:*
 - *dans les Accords et Operations Connexes, de dispositions susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires d'EasyVista, ainsi que des porteurs d'OCA et de BSA sollicités pour apporter volontairement leurs Titres à l'Offre;*
 - *dans les conditions de fixation du Prix de l'Offre des Actions, du Prix de l'Offre des OCA et du Prix de l'Offre des BSA, de dispositions susceptibles de porter atteinte à l'égalité de traitement entre les Actionnaires ou les porteurs d'OCA ou de BSA dont les Titres sont visés par l'Offre. »*

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Easyvista décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.



Nomination

EasyVista annonce la nomination de Nancy Louisnord comme Directrice Marketing et Communication Monde

Un profil expert en matière de Service Management, apportant son expérience pour piloter les stratégies marketing du groupe

Noisy le Grand, France, le 18 novembre 2020 - EasyVista, fournisseur mondial de solutions intelligentes et automatisées d'IT Service Management (ITSM), d'Entreprise Service Management (ESM) et de Self-Help annonce aujourd'hui la nomination de Nancy Louisnord en tant que Directrice Marketing et Communication Monde. Basée aux États-Unis, âgée de 41 ans et diplômée d'un Master en droit social de l'université belge d'Antwerp, Nancy pilotera les actions marketing internationales du groupe et orientera la stratégie relative aux offres d'EasyVista. Elle contribuera aussi à porter la stratégie de croissance de l'entreprise à l'échelle mondiale, ainsi que les efforts en termes de marketing digital.

*« Nancy dispose d'une expérience impressionnante dans le domaine des logiciels ITSM et s'est imposée comme une référence dans l'industrie informatique », déclare **Sylvain Gauthier, PDG d'EasyVista**. « Toutes ses connaissances et son expérience à la tête d'équipes mondiales dans les domaines de l'ESM, de l'ITSM, de l'ITIL, du Devops, mais aussi du support basé sur les connaissances ainsi que de nombreux autres domaines font d'elle un véritable atout pour l'innovation relative à nos produits et notre politique marketing. Nous sommes ravis qu'elle rejoigne notre équipe au moment où la transformation numérique est une réalité si critique pour de très nombreux clients ».*

Distinguée et classée au rang de 25^e experte en matière de support technique et gestion des services par l'organisme HDI, Nancy Louisnord apporte son expertise dans les technologies qui modèlent l'entreprise du futur, avec des enjeux majeurs comme la « *Digital Workplace* », l'ITSM, l'ESM, les technologies de Self-service, d'intelligence artificielle et l'automatisation. Nancy Louisnord est également l'auteur de centaines d'articles relayés par des publications de premier plan et elle intervient comme experte pour de nombreux événements, conférences et webinaires sur l'ITSM.

Auparavant, Nancy Louisnord a occupé des postes de Direction chez TOPdesk USA et TOPdesk Belgique, Daffodil Consulting et BMC Software. Outre sa grande expérience dans le secteur des logiciels B2B, elle a fait ses preuves en matière de conception et d'exécution de stratégies de marketing digital mais aussi de l'amélioration du service aux clients.

*« Ces derniers mois, les entreprises ont connu des bouleversements majeurs et la transformation numérique permise par la gestion des services d'entreprise joue un rôle plus décisif que jamais », déclare **Nancy Louisnord**. "Je suis ravie de rejoindre EasyVista et de participer à façonner la vision de l'entreprise pour transformer l'ITSM et le Self-Help, et tendre ainsi vers la « Digital Workplace » du futur. »*

Pour en savoir plus sur l'équipe d'EasyVista, visitez le site <https://www.easyvista.com/fr>

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.

Contacts presse

LEWIS

Morgane Joffredo / Julia Dubois / Virginie Jullion

EasyVistaFr@teamlewis.com

01 85 65 86 34 / 12 / 03



Contacts presse

Agence LEWIS pour EasyVista
Morgane Joffredo, Julia Dubois et Virginie Jullion
01 85 65 86 34 / 12 / 03

EasyVistaFr@teamlewis.com

Communiqué de presse

EasyVista annonce la disponibilité d'EV Self Help sur Salesforce AppExchange, leader mondial en termes de marketplace cloud pour les entreprises

Les clients d'EasyVista peuvent désormais bénéficier de gains de productivité et d'une relation client optimisée grâce à l'intégration avec cette solution CRM leader sur le marché.

Noisy-Le-Grand, le 23 novembre 2020 – EasyVista, fournisseur mondial de solutions intelligentes et automatisées de Self-Service, d'Entreprise Service Management (ESM) et Customer Service Management (CSM) annonce aujourd'hui le lancement **d'EV Self-Help for Salesforce ServiceCloud** sur Salesforce AppExchange, ce qui permet aux professionnels de la relation client de répondre rapidement aux requêtes grâce à des bases de connaissances intégrées et facilement accessibles.

EV Self Help fournit aux agents des instructions pas-à-pas pour les guider dans leurs interactions avec les clients, en extrayant des données directement depuis Salesforce pour une expérience utilisateurs augmentée.

Intégrée à la plateforme Salesforce, la solution EV Self Help est disponible sur l'AppExchange ici : <https://appexchange.salesforce.com/appxListingDetail?listingId=a0N3A00000FYn2DUAT>

L'intégration d'EV Self-Help d'EasyVista crée de la fluidité et optimise l'expérience client

Les agents de la relation client se doivent de fournir des réponses rapides et personnalisées pour satisfaire les besoins de chaque client tout en proposant un service exceptionnel. Une base de connaissance intelligente avec des *workflows* guidés peut aider les agents à résoudre les problèmes rencontrés par les clients, mais la personnalisation peut parfois faire défaut.

EV Self Help permet d'aller plus loin dans la fourniture d'un service de qualité en permettant aux agents de disposer des connaissances nécessaires et de donner aux clients la possibilité de trouver par eux-mêmes des réponses et solutions. Au-delà d'une base de connaissances traditionnelle, c'est une base de connaissances dynamique et intelligente qui oriente les

utilisateurs et déclenche des actions spécifiques aux demandes du client final, pour à la fois un meilleur suivi et plus de flexibilité dans le service fourni.

Il en résulte une meilleure expérience pour le client, moins d'appels au service de support pour des problèmes pouvant être résolus dans Self-Help, une intégration plus rapide des nouvelles recrues et, au final, une meilleure productivité. De fait, EV Self Help permet de réduire le temps d'*onboarding* (intégration des employés) de 70 %¹, de diminuer les appels de niveau 1 de 30 %², d'améliorer le temps de résolution lors des appels de 20 %³ et de réduire le temps de genèse des connaissances de 90 %⁴. Tout cela revient à une optimisation importante des coûts tout en offrant des expériences dynamiques et interactives.

Grâce à la solution d'EasyVista sur AppExchange, les professionnels tirent parti d'une expérience améliorée et agile, et les clients vont bénéficier d'interactions davantage personnalisées.

Les commentaires relatifs à cette annonce :

- **Jamal Labeled, cofondateur et DG d'EasyVista** se félicite de ce lancement : « *Le marché relatif à l'expérience client de qualité est en pleine expansion et devient fondamental pour les entreprises. EasyVista s'engage à améliorer la qualité du service client en continu grâce à ses outils d'automatisation et son savoir-faire. Nous nous efforçons de proposer des solutions innovantes aux acteurs qui souhaitent fournir à leurs clients des expériences personnalisées et contextualisées, et qui souhaitent que leurs clients finaux se sentent compris dans toute leur spécificité, et ce, à chaque interaction.* »
- « *EV Self-Help est un apport bienvenu sur AppExchange, puisque EasyVista soutient la transformation digitale de ses clients via des expériences utilisateurs améliorées et intégrées* », indique **Woodson Martin, GM de Salesforce AppExchange**. « *AppExchange évolue en permanence pour permettre à nos partenaires de construire des solutions de pointe afin de favoriser le succès client.* »

A propos de Salesforce

Salesforce AppExchange, la première place de marché mondiale dans le cloud destinée aux entreprises, permet à ces dernières de vendre, fournir des services, commercialiser et d'engager les clients de manière innovante. Avec plus de 6 000 inscriptions, 8 millions d'installations clients et 90 000 évaluations par des pairs, c'est l'offre la plus complète de technologies de cloud computing, téléphonie mobile, réseaux sociaux, Internet des Objets, analytique et intelligence artificielle pour les entreprises.

Suivez Salesforce sur Facebook : <http://www.facebook.com/salesforce>

Suivez Salesforce sur Twitter : <https://twitter.com/salesforce>

Devenez fan d'EasyVista sur Facebook : <https://fr->

fr.facebook.com/pages/category/Computer-Repair-Service/EasyVista-307973853809/

Suivez EasyVista sur Twitter: [@EasyVista](https://twitter.com/EasyVista)

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des

technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.

¹ Selon un rapport d'un client EasyVista sur le fait que l'effort de formation de professionnels bancaires aux applications IT est réduit de 70 %

² Selon un rapport d'un client d'EasyVista indiquant que les tickets générés ont été réduits de 30 % grâce au filtre du self-service

³ Selon un rapport de deux clients d'EasyVista expliquant que le temps de résolution des problèmes via appels a été amélioré de 18 à 30 %

⁴ Selon le retour d'un client EasyVista mettant en exergue une réduction de 90 % du temps nécessaire à la création d'une base de connaissance

Contacts presse

LEWIS

Morgane Joffredo / Julia Dubois / Virginie Jullion

EasyVistaFr@teamlewis.com

01 85 65 86 34 / 12 / 03

ACCORDS CONCLUS PAR EASYVISTA HOLDING DEPUIS LE DÉPÔT DU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE PORTANT SUR LES TITRES D'EASYVISTA

EASYVISTA HOLDING A DESORMAIS L'INTENTION DE SOLLICITER LA MISE EN ŒUVRE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE SI LES CONDITIONS LEGALES SONT REMPLIES

Paris, le 24 novembre 2020

Dans le prolongement du dépôt par EasyVista Holding auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») d'un projet d'offre obligatoire simplifiée (l'« **Offre** ») portant sur la totalité des actions, des obligations convertibles et des bons de souscription d'action en circulation de la société EasyVista (« **EasyVista** » ou la « **Société** »), EasyVista Holding annonce qu'elle a conclu :

- des engagements d'apport à l'Offre avec plusieurs actionnaires de la Société portant sur un total de (i) 67.886 actions représentant 3,97% du capital et 3,82% des droits de vote théoriques de la Société et (ii) 7.500 bons de souscription d'action de la Société ;
- des promesses croisées d'achat et de vente portant sur un total de (i) 117.598 actions représentant 6,88% du capital et 6,62% des droits de vote théoriques de la Société et (ii) 23.232 actions résultant de la conversion d'obligations convertibles, permettant à EasyVista Holding d'acquérir les actions sous promesses au prix de 70 euros par action.

Ces accords ne comportent aucune clause de complément de prix ni engagement de réinvestissement de la part des actionnaires concernés.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de note d'information en date du 29 septembre 2020, EasyVista Holding s'était réservée la faculté d'acquérir des titres de la Société jusqu'à l'ouverture de l'Offre. À ce titre, EasyVista Holding a fait l'acquisition à ce stade de 79.000 actions de la Société sur le marché représentant 4,62% du capital et 4,45% des droits de vote théoriques de la Société. EasyVista Holding se réserve la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF et jusqu'à l'ouverture de l'Offre de poursuivre ses acquisitions d'actions dans la limite d'un montant résiduel (compte tenu des actions déjà acquises) de 87.492 actions.

En conséquence, et sans tenir compte des engagements d'apport, EasyVista Holding détient à ce jour 1.228.126 actions représentant 71,87% du capital et 69,14% des droits de vote de la Société, ainsi que 125.000 obligations convertibles. Elle sera par ailleurs en mesure d'acquérir, au titre des promesses de vente qui lui ont été conférées¹, 119.598 actions, assimilées² en application de l'article L. 233-9 I, 4 du Code de commerce, portant sa détention totale (effective et assimilée) à 78,87% du capital et 75,87% des droits de vote théoriques³.

Compte tenu des accords susvisés conclus par EasyVista Holding depuis le dépôt de l'Offre, EasyVista Holding a désormais l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions de l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF afin de se voir transférer les actions de la Société non présentées à l'Offre, moyennant une indemnisation par action égale au prix d'Offre, dans le

¹ en ce compris celles portant sur 2.000 actions gratuites indisponibles déjà mentionnées dans le projet de note d'information

² étant précisé que l'un des promettant pourrait également, en vertu des promesses, choisir d'apporter les 11.566 actions sous promesse qu'il détient à l'Offre.

³ étant précisé que l'un des promettants a également pris l'engagement de convertir avant le 10 décembre 2020 les 23.232 obligations convertibles qu'il détient, de sorte que les nouvelles actions sous-jacentes visées par les promesses pourront être assimilées à la détention de l'initiateur à compter de cette date, portant ainsi sa détention totale (effective et assimilée) à 79,15% du capital et 76,19% des droits de vote théoriques.

cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions de la Société non présentées⁴ par les actionnaires minoritaires ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société. EasyVista Holding a également l'intention, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, les actions susceptibles d'être créées par conversion des obligations convertibles ou par exercice des BSA non présentés à l'Offre, une fois additionnées avec les actions existantes non présentées à l'Offre¹ ne représenteraient pas plus de 10% de la somme des titres de capital de la Société existants et susceptibles d'être créés, de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les obligations convertibles et les BSA non présentés à l'Offre, moyennant une indemnisation unitaire égale respectivement au prix de l'Offre des obligations convertibles et au prix de l'offre des BSA.

EasyVista Holding déposera prochainement auprès de l'AMF un complément au projet de note d'information du 29 septembre 2020 faisant notamment état de ces opérations et de la mise à jour de ses intentions.

Il est enfin rappelé que Ledouble SAS (représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté) a été désigné par le conseil d'administration de la Société en qualité d'expert indépendant en charge d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique (sa mission ayant été étendue dans la perspective de l'éventuel retrait obligatoire).

À propos d'EasyVista

- EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.
- Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.
- ISIN : FR0010246322



LOUIS-VICTOR DELOUVRIER



EMMANUEL HUYNH

CONTACTS EASYVISTA

NEWCAP

COMMUNICATION FINANCIERE ET RELATIONS INVESTISSEURS

mail : easyvista@newcap.eu

Tél : +33 (0)1 44 71 98 53

⁴ autres que les actions auto-détenues et les actions qui font l'objet d'une promesse de vente au bénéfice d'Easyvista Holding (en ce compris les actions gratuites indisponibles) assimilées en application de l'article L. 233-9 I, 4 du Code de commerce aux actions détenues par EasyVista Holding.

Le projet d'offre et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France

**COMMUNIQUE RELATIF AU DEPOT D'UN PROJET DE NOTE EN REPONSE A
L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

**VISANT LES ACTIONS, LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET LES BONS DE
SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR

EASYVISTA HOLDING

PRESENTEE PAR



Banque présentatrice et garante



Le présent communiqué de presse a été établi par Easyvista et diffusé le 3 décembre 2020 en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Le projet de note en réponse déposé ce jour auprès de l'AMF (le « **Projet de Note en Réponse** ») est un complément du projet de note en réponse initial établi et déposé par Easyvista auprès de l'AMF le 21 octobre 2020 (le « **Projet de Note en Réponse Initial** »). Il fait suite à la mise à jour des intentions de l'initiateur quant à sa volonté de solliciter la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à la suite de l'Offre dans l'hypothèse où les conditions seraient réunies.

Le Projet de Note en Réponse est disponible sur les sites Internet d'Easyvista (www.easyvista.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut être obtenu sans frais auprès de :

Easyvista

Immeuble Horizon 1

10 allée Bienvenue

93160 Noisy-Le-Grand

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Easyvista seront mises à la disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la présente offre publique d'achat, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF. Un communiqué de presse sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces documents.

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants et 235-2 du règlement général de l'AMF, Easyvista Holding, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon 1, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 850 982 315 (l'« **Initiateur** »), contrôlée par Eurazeo PME III-A, Eurazeo PME III-B et Eurazeo PME Easyvista Fund¹ (ensemble les « **Fonds Eurazeo PME** »), lesquels agissent de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec (x) les fondateurs de la Société, Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier (ensemble, les « **Fondateurs** ») et leur société holding commune Finatec², (y) certains actionnaires historiques de la Société (Alclan³, Animation de Participations Industrielles Commerciales et Artisanales⁴, et Very SAS⁵ (ensemble, les « **Actionnaires Historiques** »), ainsi que Kimem⁶ (z) certains co-investisseurs financiers (Isatis Capital Vie & Retraite (« **ICVR** »), Momentum Invest Finances et Momentum Invest I (« **Momentum Invest** ») et FCPI Sino-French SME Fund II (« **Cathay** », ensemble avec ICVR et Momentum Invest, les « **Co-Investisseurs Financiers** ») (ci-après désignés ensemble avec l'Initiateur le « **Concert** »), propose de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires, des porteurs d'obligations convertibles (les « **Obligations Convertibles** ») et des porteurs de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») de la société Easyvista, société anonyme, dont le siège social est situé 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon 1, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 347 848 947 (« **Easyvista** » ou la « **Société** ») et, ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** », d'acquérir en numéraire (l'« **Offre** ») dans les conditions décrites ci-après :

- la totalité de leurs actions de la Société (les « **Actions** », et ensemble avec les Obligations Convertibles et les BSA, les « **Titres** ») au prix de 70 euros par Action (le « **Prix de l'Offre des Actions** ») ;
- la totalité de leurs Obligations Convertibles au prix de 70 euros par Obligation Convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'Obligations Convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre (le « **Prix de l'Offre des Obligations Convertibles** ») ; et
- la totalité de leurs BSA au prix de 45,88 euros par BSA.

¹ Les Fonds Eurazeo PME sont gérés par la société de gestion Eurazeo PME, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 1 rue Georges Berger, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 908 624.

² Société civile dont le siège social se situe 6 allée des Ifs, 77600 Bussy-Saint-Georges et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 505 090 241 et dont l'intégralité du capital social est détenue par les Fondateurs à l'exception d'une action de préférence de type *golden share* détenue par Eurazeo PME III-A.

³ Société civile au capital de 2.193.985,20 euros ayant son siège social au 94 rue Michel-Ange, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 792 088.

⁴ Société par actions simplifiée au capital de 37.816 euros ayant son siège social 59 avenue d'Iéna 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 962 750.

⁵ Société par actions simplifiée au capital de 15.200.000,00 euros ayant son siège social 8 avenue d'Eylau, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 512 116 351.

⁶ Les Actionnaires Historiques ont regroupé leurs participations dans Easyvista Holding au sein de Kimem dont le représentant légal est M. Alain Roubach. Ce dernier est entré au capital de la Société en 2000 avant son introduction en bourse et a depuis participé à son développement. Il a siégé pendant près de quinze ans au conseil d'administration de la Société.

Les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0010246322 (mnémonique : ALEZV.PA). Les Obligations Convertibles et les BSA ne sont admis aux négociations sur aucun marché.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 22 septembre 2020 (la « **Date de Réalisation** »), par voie de cession et d'apport, de 1.149.126 Actions, au Prix de l'Offre des Actions, représentant environ 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote théoriques de la Société⁷ et de 125.000 Obligations Convertibles⁸, au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles (l'« **Acquisition des Blocs** », et ensemble avec l'Offre, l'« **Opération** »), auprès (x) des Fondateurs, Finatec et Nexgen Finance⁹ (Nexgen Finance, ensemble avec Finatec, les « **Holdings** »), (y) des Actionnaires Historiques, et (z) d'autres actionnaires et porteurs d'Obligations Convertibles de référence de la Société.

Les conditions et modalités de l'Acquisition des Blocs sont décrites à la section 1.1.2 du Projet de Note en Réponse.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Acquisition des Blocs, franchi les seuils de 50% des titres de capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur :

- la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert :
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des Actions auto-détenues par la Société¹⁰ et des Actions Gratuites Indisponibles (tel que ce terme est défini ci-après), étant précisé que cela représentait, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre maximum de 554.974 Actions et que cela représente, compte tenu de l'acquisition par l'Initiateur sur le marché de 79.000 Actions à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 475.974 Actions ;
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de la conversion des Obligations Convertibles non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Actions ;
 - (iii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des BSA, non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 Actions ;

⁷ Sur la base d'un capital de la Société au 23 septembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.776.274 droits de vote théoriques.

⁸ L'Initiateur a l'intention de convertir ces Obligations Convertibles avant leur date de maturité fixée au 31 décembre 2020.

⁹ Société civile dont le siège social se situe 6 allée des Ifs, 77600 Bussy-Saint-Georges et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 794 641 688 et dont le capital social est détenu à hauteur de 30% par Sylvain Gauthier et à hauteur de 70% par ses enfants.

¹⁰ L'Offre ne vise pas les 2.744 Actions auto-détenues par la Société, lesquelles, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2020, ne seront pas apportées à l'Offre par la Société.

- (iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société (les « **Options** »), soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 6.500 Actions ;

soit, ainsi, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre total maximum de 592.206 Actions visées par l'Offre et, compte tenu l'acquisition par l'Initiateur sur le marché de 79.000 Actions, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre total maximum de 513.206 Actions ;

- la totalité des Obligations Convertibles émises par la Société non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Obligations Convertibles ; et
- la totalité des BSA émis par la Société non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 BSA.

Il est précisé ainsi qu'indiqué ci-dessus que l'Offre ne porte pas sur les 2.000 actions gratuites attribuées par la Société à certains salariés du Groupe en vertu d'une décision du conseil d'administration du 30 août 2019 dans la mesure où la période de conservation de ces actions gratuites n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites Indisponibles** »). La situation des bénéficiaires d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre, en ce compris des titulaires d'Actions Gratuites Indisponibles, est décrite à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse.

L'Initiateur s'était réservé la faculté, depuis le dépôt du projet de note d'information établi par l'Initiateur le 29 septembre 2020 auprès de l'AMF (le « **Projet de Note d'Information Initial** »), et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des Actions, des Obligations Convertibles et des BSA, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, soit au cas présent 166.492 Actions, 6.969 Obligations Convertibles et 2.250 BSA. Depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial, et à la date du Projet de Note en Réponse, l'Initiateur a fait l'acquisition de 79.000 Actions sur le marché au prix de 70 euros par Action qui ne sont donc plus visées par l'Offre (les « **Actions Additionnelles** »).

A l'exception des Obligations Convertibles, des BSA et des Options, il n'existe, à la date du Projet de Note en Réponse, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Natixis qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société seront déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

1.1 Contexte de l'Offre

1.1.1 Présentation de l'Initiateur

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français constituée pour les besoins de l'Opération.

La majorité du capital et des droits de vote de l'Initiateur est détenue par les Fonds Eurazeo PME.

La société Eurazeo PME est une société de gestion agréée par l'AMF, filiale d'Eurazeo S.E., et est dédiée à l'accompagnement des PME françaises, dont la valeur d'entreprise est comprise entre 50 et 200 millions d'euros, en vue de leur développement en particulier à l'international. Eurazeo S.E. est une société d'investissement cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, qui gère 18,8 milliards d'euros d'actifs diversifiés dont 12,5 milliards pour compte de tiers investis dans un portefeuille de plus de 430 entreprises.

Le solde du capital de l'Initiateur est détenu par (i) les Fondateurs (directement et indirectement via leur société holding commune Finatec) qui ont apporté une partie de leurs Actions à l'Initiateur, (ii) les Actionnaires Historiques via Kimem qui ont réinvesti une partie du produit de cession de leurs Actions dans l'Initiateur et (iii) les Co-Investisseurs Financiers. Ces opérations ont été réalisées en application d'un protocole d'investissement qui fait l'objet d'une description à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse. Une répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur à la date du Projet de Note en Réponse figure également à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

1.1.2 Contexte de l'Offre

(a) Acquisition des Blocs par l'Initiateur

Eurazeo PME SA est entrée en négociations exclusives avec les Fondateurs et les Holdings le 22 juillet 2020 en vue de procéder, par voie de cession et d'apport, au travers de l'Initiateur, à l'acquisition des Actions détenues par les Fondateurs et les Holdings.

Dans cette perspective, l'Initiateur a conclu le 22 juillet 2020 avec les Fondateurs et les Holdings une promesse unilatérale d'achat en vertu de laquelle l'Initiateur s'est engagé à acquérir l'intégralité des 600.726 Actions détenues par les Fondateurs (la « **Promesse d'Achat du Bloc Fondateurs** »), par (x) voie de cessions de blocs hors marché de 433.583 Actions en vertu d'un contrat d'acquisition et de cession d'Actions (le « **Contrat de Cession d'Actions Fondateurs** ») et (y) par voie d'apport de 167.143 Actions à l'Initiateur en vertu d'un protocole d'investissement tel que décrit à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

L'Initiateur a également conclu, sous condition de la conclusion du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs :

- un contrat portant sur l'acquisition par voie de cession de blocs hors marché de 325.509 Actions auprès des Actionnaires Historiques (le « **Contrat de Cession d'Actions Historiques** ») ; et
- des contrats portant sur l'acquisition par voie de cession (x) de blocs hors marché de 222.891 Actions et (y) de 125.000 Obligations Convertibles auprès d'autres actionnaires et porteurs d'Obligations Convertibles de référence de la Société¹¹ (les « **Actionnaires Minoritaires** » et les « **Contrats de Cession d'Actions Minoritaires** »).

L'entrée en négociations exclusives en vue de l'Acquisition des Blocs a été annoncée par voie de communiqué de presse en date du 23 juillet 2020.

Par ailleurs, le 22 juillet 2020, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer le cabinet Ledouble SAS représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») en charge d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

¹¹ Avec Isatis Expansion n°2, Isatis Expansion n° 4, Emma Gauthier, Louis Gauthier, Véronique Gauthier, Fondation Terre Solidaire, Paul Labed, Henri Labed, Laurent Asscher, Airtek Capital Group, RTEK II SARL, Philippe Ohannessian, Olivier Lemaistre, Finalem, John R. Prestridge III, Claude Tasserit en tant que vendeurs d'Actions et Isatis Antin FCPI 2013, Isatis Antin FCPI 2014, Isatis Expansion, Isatis Développement n° 3 et Conversion Funding en tant que vendeurs d'Obligations Convertibles.

La Société a alors mis en œuvre la procédure d'information-consultation de son comité social et économique (le « **CSE** »), et a également procédé à l'information des salariés au titre des articles L. 23-10-7 et suivants du Code de commerce.

Le 17 septembre 2020, à la suite de l'avis du CSE du 28 juillet 2020 et de l'exercice de la Promesse d'Achat du Bloc Fondateurs par les Fondateurs et les Holdings le 16 septembre 2020, l'Initiateur, les Fondateurs et les Holdings ont conclu le Contrat de Cession d'Actions Fondateurs et un protocole d'investissement décrit à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

À la suite de l'obtention de l'autorisation de l'autorité autrichienne compétente en matière de contrôle des concentrations intervenue le 15 septembre 2020, l'Acquisition des Blocs a été réalisée le 22 septembre 2020 (la « **Date de Réalisation** »).

(b) Répartition du capital et des droits de vote de la Société

À la date du Projet de Note en Réponse, le capital social de la Société s'élève à 3.246.803,60 euros, divisé en 1.708.844 Actions d'une valeur nominale de 1,90 euros chacune.

Répartition du capital et des droits de vote de la Société préalablement à l'Acquisition des Blocs

À la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante préalablement à l'Acquisition des Blocs :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹²	% de droits de vote théoriques
Sylvain Gauthier	93.171	5,45%	106.551	4,83%
Jamal Labed	213.295	12,48%	345.531	15,67%
Nexgen Finance	100.000	5,85%	200.000	9,07%
Finatec	194.260	11,37%	197.460	8,96%
Actionnaires Historiques	325.509	19,05%	472.682	21,44%
Actionnaires Minoritaires	222.891	13,04%	255.276	11,58%
Actions auto-détenues ¹³	6.911	0,40%	6.911	0,31%
Public	552.807	32,35%	620.237	28,13%
Total	1.708.844	100,00%	2.204.648	100,00%

¹² Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droits de vote.

¹³ Dont 1.657 actions auto-détenues affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

- *Répartition du capital et des droits de vote de la Société postérieurement à l'Acquisition des Blocs et à l'acquisition des Actions Additionnelles*

À la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante postérieurement à l'Acquisition des Blocs et à l'acquisition des Actions Additionnelles :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹⁴	% de droits de vote théoriques
Initiateur	1.228.126	71,87%	1.228.126	70,05%
Actions auto-détenues ¹⁵	2.744	0,16%	2.744	0,16%
Public	477.974	27,97%	522.368	29,79%
Total	1.708.844	100,00%	1.753.238	100,00%

En outre, le capital social et les droits de vote de la Société seront répartis de la façon suivante postérieurement à la conversion des 125.000 Obligations Convertibles détenues par l'Initiateur :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹⁶	% de droits de vote théoriques
Initiateur	1.353.126	73,79%	1.353.126	72,04%
Actions auto-détenues	2.744	0,15%	2.744	0,15%
Public	477.974	26,06%	522.368	27,81%
Total	1.833.844	100,00%	1.878.238	100,00%

À la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détenait aucune Action, directement ou indirectement, préalablement à l'Acquisition des Blocs. À la suite de la réalisation de l'Acquisition des Blocs, l'Initiateur est le seul membre du Concert à détenir des Actions de la Société.

¹⁴ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droits de vote.

¹⁵ Dont 1.657 actions auto-détenues affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction. Les actions gratuites attribuées au titre de la troisième tranche du Plan AGA 2018 (i.e., 4.167 actions gratuites) ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, conformément aux dispositions du Plan AGA 2018, en conséquence du changement de contrôle résultant de l'Acquisition des Blocs, par voie d'attribution de 4.167 actions auto-détenues.

¹⁶ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droits de vote.

(c) Valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

▪ *Obligations Convertibles*

À la date du Projet de Note en Réponse, à la connaissance de la Société, il existe 148.232 Obligations Convertibles qui n'ont pas encore été converties par leurs porteurs dont 23.232 ne sont pas détenues directement ou indirectement par l'Initiateur.

À la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détenait aucune Obligation Convertible, directement ou indirectement, préalablement à l'Acquisition des Blocs.

À la connaissance de la Société, les membres du Concert (à l'exclusion de l'Initiateur) ne détiennent aucune Obligation Convertible.

▪ *BSA*

À la date du Projet de Note en Réponse, il existe 7.500 BSA en circulation dont l'intégralité est exerçable par leur titulaire.

À la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, aucun BSA.

À la connaissance de la Société, les membres du Concert (à l'exclusion de l'Initiateur) ne détiennent aucun BSA.

▪ *Options*

Le détail des plans d'Options figure à la section 1.2(d) du Projet de Note en Réponse.

(d) Actions Gratuites

Le détail des plans d'actions gratuites ayant été attribuées par la Société aux salariés ou aux dirigeants du Groupe figure à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse.

(e) Déclarations de franchissements de seuils et d'intentions de l'Initiateur

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, des articles 223-11 et suivants et 223-15-1 du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a déclaré à la Société et à l'AMF, à la suite de l'Acquisition des Blocs dont la réalisation est intervenue le 22 septembre 2020, avoir franchi à la hausse, à titre individuel et de concert, les seuils légaux de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 25 septembre 2020 sous le numéro n° 220C3882.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 des statuts de la Société et l'article L. 233-7 du Code de commerce, l'Initiateur a déclaré à la Société qu'il avait, à la suite de l'Acquisition des Blocs dont la réalisation est intervenue le 22 septembre 2020, franchi à la hausse, à titre individuel et de concert, tous les seuils de 5% compris entre 0% et 67,25% du capital et compris entre 0% et 64,69% des droits de vote de la Société.¹⁷

L'Initiateur a également déclaré à la Société qu'il avait, à la suite de l'acquisition des Actions Additionnelles dont la réalisation est intervenue le 16, 18 et 21 novembre 2020, franchi à la hausse, à titre individuel et de concert, les seuils de 70% du capital et de 65% et 70% des droits de vote de la Société.¹⁸

¹⁷ Sur la base d'un capital de la Société au 23 septembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.776.274 droits de vote théoriques.

¹⁸ Sur la base d'un capital de la Société au 30 novembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.753.238 droits de vote théoriques.

(f) Acquisitions de Titres de la Société par l'Initiateur et les autres membres du Concert au cours des douze derniers mois

A l'exception de l'Acquisition des Blocs, à la connaissance de la Société, l'Initiateur n'a procédé à aucune acquisition de Titres de la Société au cours des douze derniers mois précédant la réalisation de l'Acquisition des Blocs. À la connaissance de la Société, les membres du Concert n'ont également procédé à aucune acquisition de Titres de la Société à un prix supérieur à celui de l'Offre au cours des douze derniers mois précédant la réalisation de l'Acquisition des Blocs.

(g) Autorisations réglementaires

L'Offre n'est soumise à l'obtention d'aucune autorisation réglementaire.

1.1.3 Motifs de l'Offre

La Société est un éditeur mondial de solutions d'automatisation de la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients de l'entreprise. Les solutions proposées sont utilisées par les départements informatiques des entreprises, et leur permettent de répondre aux demandes d'assistance des utilisateurs, internes ou externes. La Société propose également des solutions de bases de connaissances interactives pour l'automatisation des services destinées au sein des entreprises et institutions clientes à un cercle d'utilisateurs plus large que les services informatiques.

La Société commercialise deux logiciels :

- **EV Service Manager** qui est une plateforme IT service Management (ITSM) correspondant à un centre de services et de support technique répondant aux différents besoins de *back office*. Ces systèmes de gestion des services reposent sur une *Information Technology Infrastructure Library* (ITIL) et permettent de gérer, entre autres, des incidents, des problèmes, des changements en production informatique, ainsi que la configuration de matériels et logiciels.
- **EV Self Help** qui est un logiciel proposant des solutions (Knowledge as a Service) qui permettent, à travers des agents virtuels et de chatbots, de simplifier les activités de service client et de réduire le temps de résolution des problématiques IT, quel que soit le secteur d'activité de l'utilisateur. Ce logiciel renforce l'offre « self care » en réduisant, par exemple, le nombre d'appels reçus par le Service Desk et, par conséquent, le temps de résolution des problématiques IT ainsi que les coûts correspondant à ces services.

La Société, au travers de ses logiciels EV Service Manager et EV Self Help, accompagne aujourd'hui plus de 1500 clients publics et privés issus de secteurs d'activité divers dans la digitalisation des processus métiers, en particulier IT, et l'amélioration de la performance opérationnelle et de la satisfaction client. Le Groupe emploie environ 220 personnes et possède trois *cloud management centers* ainsi que 14 *data centers* dans le monde.

Leader européen, Easyvista réalise aujourd'hui plus de 40% de son chiffre d'affaires à l'international, en particulier en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et en Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie) où la Société dispose de bureaux. Eurazeo PME SA apportera son expertise et des moyens financiers supplémentaires à la Société pour soutenir son développement, en particulier à l'international, ainsi que sa politique de croissance externe.

Il est par ailleurs à noter que le dépôt de l'Offre par l'Initiateur revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF. Les porteurs de titres de la Société sont quant à eux libres d'apporter ou non leurs Titres à l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1.2 Caractéristiques de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Natixis, agissant pour le compte de l'Initiateur en qualité d'établissement présentateur, a déposé auprès de l'AMF le 29 septembre 2020 le présent projet d'Offre sous la forme d'une offre publique d'achat portant sur la totalité des Actions, des Obligations Convertibles et des BSA non encore détenus à ce jour, directement ou indirectement, par l'Initiateur ou l'un des membres du Concert.

Dans le cadre de l'Offre, laquelle sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et notamment de son article 233-1, 1°, l'Initiateur s'engage irrévocablement à acquérir pendant la durée de l'Offre (x) la totalité des Actions apportées à l'Offre au prix de 70 euros par Action, (y) la totalité des Obligations Convertibles apportées à l'Offre au prix de 70 euros par Obligation Convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'Obligations Convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre, et (z) la totalité des BSA apportées à l'Offre au prix de 45,88 euros par BSA.

L'attention des actionnaires de la Société est attirée sur le fait que, l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, l'Offre ne sera pas ré-ouverte à la suite de la publication du résultat définitif de l'Offre.

Natixis, en qualité d'établissement présentateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

(a) Nombre et nature des titres visés par l'Offre

À la date du Projet de Note en Réponse, à la connaissance de la Société, l'Initiateur détient 1.228.126 Actions représentant 71,87% du capital et 70,05% des droits de vote théoriques de la Société et 125.000 Obligations Convertibles¹⁹.

L'Offre porte sur :

- la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert :
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des Actions auto-détenues par la Société²⁰ et des Actions Gratuites Indisponibles, étant précisé que cela représentait, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre maximum de 554.974 Actions et que cela représente, compte tenu de l'acquisition par l'Initiateur sur le marché des Actions Additionnelles, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 475.974 Actions ;
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de la conversion des Obligations Convertibles non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Actions ;

¹⁹ L'Initiateur a l'intention de convertir ces Obligations Convertibles avant leur date de maturité fixée au 31 décembre 2020.

²⁰ L'Offre ne vise pas les 2.744 Actions auto-détenues par la Société, lesquelles, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2020, ne seront pas apportées à l'Offre par la Société.

(iii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des BSA, non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 Actions ;

(iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des Options, soit, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 6.500 Actions ;

soit, ainsi, à la date du Projet de Note en Réponse Initial, un nombre total maximum de 592.206 Actions visées par l'Offre et, compte tenu de l'acquisition par l'Initiateur sur le marché des Actions Additionnelles, à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre total maximum de 513.206 Actions ;

- la totalité des Obligations Convertibles émises par la Société non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 23.232 Obligations Convertibles ; et
- la totalité des BSA émis par la Société non détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, seul ou de concert, représentant, à la date du Projet de Note en Réponse Initial et à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 7.500 BSA.

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur les Actions Gratuites Indisponibles. La situation des bénéficiaires d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre, en ce compris les titulaires d'Actions Gratuites Indisponibles est décrite à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse.

L'Initiateur a toutefois, depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial, acquis 79.000 Actions Additionnelles sur le marché au prix de 70 euros par Action qui ne sont donc plus visées par l'Offre.

A l'exception des Obligations Convertibles, des BSA et des Options, il n'existe, à la date du Projet de Note en Réponse et à la connaissance de la Société, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les Actions.

(b) Situation des porteurs d'Obligations Convertibles

Le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa séance du 28 juillet 2016, de procéder à l'émission d'un nombre total de 187.500 Obligations Convertibles²¹ d'une valeur nominale unitaire de 40 euros, convertibles chacune en une (1) action ordinaire de la Société à tout moment à l'initiative de leur porteur jusqu'à l'échéance des Obligations Convertibles le 31 décembre 2020.

A l'échéance, les Obligations Convertibles qui n'auront pas été converties seront automatiquement remboursées en numéraire avec une prime de conversion égale à 4% par an capitalisé le 1^{er} janvier de chaque année sur le montant principal des Obligations Convertibles à compter de leur date d'émission jusqu'à leur date de remboursement.

Les Obligations Convertibles portent intérêts au taux de 5% l'an. Les intérêts sont payables trimestriellement en numéraire.

²¹ L'émission des Obligations Convertibles a été réalisée en deux tranches avec une première tranche de 76.759 Obligations Convertibles souscrite le 28 juillet 2016 et une seconde tranche de 110.741 Obligations Convertibles souscrite le 7 septembre 2016.

Les Obligations Convertibles ne sont admises aux négociations sur aucun marché.

Les porteurs d'Obligations Convertibles ont l'option de céder de gré à gré les Obligations Convertibles dans le cadre de l'Offre ou d'apporter à l'Offre les Actions résultant de la conversion des Obligations Convertibles dès lors que l'Offre vise la totalité des Obligations Convertibles ou les Actions résultant de la conversion des Obligations Convertibles.

À la date du Projet de Note en Réponse, il existe 148.232 Obligations Convertibles qui n'ont pas encore été converties par leurs porteurs.

À la date du Projet de Note en Réponse, à la connaissance de la Société, l'Initiateur détient 125.000 Obligations Convertibles²² et l'Offre vise les 23.232 Obligations Convertibles qui ne sont pas détenues directement ou indirectement par l'Initiateur.

(c) Situation du titulaire de BSA

La Société a attribué en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 11 septembre 2014 7.500 BSA à Monsieur David Jeffrey Weiss, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société à un prix de 24,12 euros.

Les BSA sont exerçables à tout moment depuis leur souscription et jusqu'au 10 septembre 2024, et sont cessibles.

Les BSA ne sont admis aux négociations sur aucun marché.

À la date du Projet de Note en Réponse, aucun BSA n'a été exercé et le nombre maximum d'Actions susceptibles d'être émises en conséquence de l'exercice des BSA est de 7.500 Actions.

Le titulaire des BSA a l'option de céder de gré à gré les BSA dans le cadre de l'Offre ou d'apporter les Actions résultant de l'exercice des BSA dès lors que l'Offre vise la totalité des BSA ou la totalité des Actions susceptibles d'être émises au résultat de l'exercice des BSA.

À la connaissance de la Société, l'Initiateur ne détient, directement ou indirectement, aucun BSA.

Ainsi que décrit à la section 5.6 du Projet de Note en Réponse, l'Initiateur a par ailleurs conclu un engagement d'apport à l'Offre avec le titulaire des BSA portant sur l'ensemble des 7.500 BSA.

(d) Situation des titulaires d'Options

La Société a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions dont les principales caractéristiques sont résumées à la section 1.2(d) du Projet de Note en Réponse, en vertu de décisions du conseil d'administration en date du 3 décembre 2013 (le « **Plan Options 2013** »), du 23 juin 2017 (le « **Plan Options 2017** ») et du 13 février 2018 (ensemble avec le Plan Options 2013 et le Plan Options 2017, les « **Plans d'Options** »).

Il est précisé que l'intégralité des Options attribuées dans le cadre des Plans d'Options, qui n'ont pas encore été exercées ou ne sont pas caduques à la date du Projet de Note en Réponse, sont exerçables par leurs titulaires à la date du Projet de Note en Réponse.

Ces Options deviendront caduques si elles ne sont pas exercées au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date de clôture de l'Offre.

Le nombre maximum d'Actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice des Options et susceptible d'être apportées à l'Offre est de 6.500 Actions.

²² L'Initiateur a l'intention de convertir ces Obligations Convertibles avant leur date de maturité fixée au 31 décembre 2020.

L'Offre vise la totalité des 6.500 Actions susceptibles d'être émises au résultat de l'exercice des Options.

(e) Situation des bénéficiaires d'actions gratuites

La Société a mis en place deux plans d'actions gratuites dont les principales caractéristiques sont résumées à la section 1.2(e) du Projet de Note en Réponse, en vertu de décisions du conseil d'administration de la Société en date du 13 février 2018 (le « **Plan AGA 2018** ») et du 30 août 2019 (le « **Plan AGA 2019** »).

La situation des bénéficiaires d'actions gratuites dans le cadre du Plan AGA 2018 et du Plan AGA 2019 est la suivante :

- Les actions gratuites attribuées au titre du Plan AGA 2018 font l'objet d'une acquisition en trois tranches avec (i) une première tranche portant sur 19.367 actions pouvant être acquises au 13 février 2019, (ii) une deuxième tranche portant sur 4.166 actions pouvant être acquises au 13 février 2020, et (iii) une troisième tranche portant sur 4.167 actions pouvant être acquises au 13 février 2021. Les actions gratuites attribuées au titre de la troisième tranche ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires conformément aux dispositions du Plan AGA 2018 en conséquence du changement de contrôle résultant de l'Acquisition des Blocs. Seules les actions gratuites attribuées au titre de la première tranche étaient soumises à une période de conservation qui a pris fin le 13 février 2020. Par conséquent, l'ensemble des actions gratuites attribuées au titre du Plan 2018 sont définitivement acquises et non soumises à une période de conservation à la date de clôture de l'Offre et peuvent être apportées à l'Offre.
- Les actions gratuites attribuées au titre du Plan AGA 2019 ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires le 30 août 2020. Ces actions gratuites sont toutefois soumises à une période de conservation d'une durée d'un an à compter de leur acquisition définitive, soit jusqu'au 30 août 2021, et ne pourront par conséquent pas être apportées par leurs titulaires à l'Offre. Ces Actions Gratuites Indisponibles sont couvertes par le Mécanisme de Liquidité décrit à la section 5.5 du Projet de Note en Réponse.

2. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 4° du règlement général de l'AMF, à la suite du dépôt par l'Initiateur auprès de l'AMF, le 29 septembre 2020, du projet de note d'information établi par l'Initiateur, les membres du conseil d'administration de la Société se sont réunis le 20 octobre 2020, sur convocation faite conformément aux statuts de la Société, afin d'examiner l'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

L'ensemble des membres du conseil d'administration étaient présents ou représentés, à savoir Monsieur Sylvain Gauthier (président du conseil d'administration et directeur général), Monsieur Jamal Labed (administrateur et directeur général délégué de la Société) et Monsieur David Jeffrey Weiss (administrateur).

Les débats et le vote sur l'avis motivé du conseil d'administration se sont tenus sous la présidence de Monsieur Sylvain Gauthier, en qualité de président du conseil d'administration.

Préalablement à la réunion, les membres du conseil d'administration ont eu connaissance :

- de l'avis du comité social et économique de la Société en date du 29 juillet 2020 ;
- du projet de note d'information établi par l'Initiateur, déposé auprès de l'AMF le 29 septembre 2020 et contenant les caractéristiques du projet d'Offre, notamment les motifs et intentions de l'Initiateur ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Natixis en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre,
- du rapport de l'Expert Indépendant qui conclut au caractère équitable des conditions de financières de l'Offre pour les actionnaires minoritaires de la Société et autres porteurs de valeurs mobilières,
- du Projet de Note en Réponse, et
- du projet de communiqué de presse normé relatif au Projet de Note en Réponse établi par la Société en application de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

La délibération du conseil d'administration contenant son avis motivé adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés est reproduite en intégralité ci-dessous:

« Le Président rappelle au Conseil que les accords suivants ont été conclus, résultant en l'acquisition par EasyVista Holding, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Allée Bienvenue - 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris²³ sous le numéro 850 982 315 (« EasyVista Holding ») le 22 septembre 2020, par voie de cession et d'apport, de 1.149.126 actions de la Société, au Prix de l'Offre des Actions (tel que ce terme est défini ci-après), représentant environ 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote théoriques de la Société²⁴ et de 125.000 obligations convertibles au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles (tel que ce terme est défini ci-après) (l'« Acquisition des Blocs ») :

- *un contrat de cession d'actions en date du 17 septembre 2020 entre EasyVista Holding, Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier (ensemble, les « Fondateurs »), la société holding commune des Fondateurs Finatec (R.C.S. 505 090 241) et la société holding familiale de Monsieur Sylvain Gauthier Nexgen Finance (R.C.S. 794 641 688) (Nexgen Finance, ensemble avec Finatec, les « Holdings »), en vertu duquel EasyVista Holding a acquis, par voie de cessions de blocs hors marché, 433.583 actions de la Société détenues par les Fondateurs et les Holdings ;*
- *un protocole d'investissement en date du 17 septembre 2020 tel que modifié par avenant en date du 22 septembre 2020 entre (i) EasyVista Holding, (ii) les fonds Eurazeo PME III A, Eurazeo PME III B et Eurazeo PME Easyvista Fund (les « Fondateurs Eurazeo PME »)²⁵, (iii) les Fondateurs, (iv) les Holdings, (v) certains actionnaires historiques de la Société (Alclan (R.C.S. 403 792 088), Animation de Participations Industrielles Commerciales et Artisanales (R.C.S. 490 962 750) et Very SAS (R.C.S. 512 116 351)) (ensemble, les « Actionnaires Historiques »), et (vi) certains co-investisseurs financiers (Isatis Capital Vie & Retraite, Momentum Invest Finances et Momentum Invest I et FCPI Sino-French SME Fund II) (les « Co-Investisseurs Financiers »), en vertu duquel, notamment, les Fondateurs et Finatec ont apporté 167.143 actions de la Société à EasyVista Holding ;*

²³ En cours de transfert au registre du commerce et des sociétés de Bobigny.

²⁴ Sur la base d'un capital de la Société au 23 septembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.776.274 droits de vote théoriques.

²⁵ Fonds gérés par Eurazeo PME (R.C.S. 414 908 624).

- un contrat en date du 22 juillet 2020 tel que modifié par avenant en date du 17 septembre 2020 portant sur l'acquisition, par EasyVista Holding, par voie de cession de blocs hors marché de 325.509 actions de la Société auprès des Actionnaires Historiques ; et
- des contrats en date du 22 juillet 2020 tels que modifiés par avenants en date du 17 septembre 2020 portant sur l'acquisition, par EasyVista Holding, par voie de cession de blocs hors marché (x) de 222.891 actions de la Société et (y) de 125.000 d'obligations convertibles émises par la Société auprès d'autres actionnaires et porteurs d'obligations convertibles de référence de la Société.

Le Président rappelle également qu'EasyVista Holding bénéficie d'un engagement d'apport conclu avec Madame Samantha Kilvington portant sur 5.167 actions de la Société.

Le Président rappelle également que, dans le cadre de l'Acquisition des Blocs, la Société a mis en œuvre la procédure d'information-consultation de son comité social et économique et a également procédé à l'information des salariés au titre des articles L. 23-10-7 et suivants du Code de commerce. Le Président rappelle que le comité social et économique de la Société a émis un avis favorable sur le projet d'Acquisition des Blocs le 29 juillet 2020.

Conformément aux dispositions du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants et 235-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), EasyVista Holding, contrôlée par les Fonds Eurazeo PME lesquels agissent de concert avec les Fondateurs, Finatex, les Actionnaires Historiques et les Co-Investisseurs Financiers, a déposé, à la suite de la réalisation de l'Acquisition des Blocs, un projet d'offre publique (l'« Offre ») visant :

- la totalité des actions de la Société (à l'exception des actions déjà détenues par EasyVista Holding, des actions auto-détenues par la Société et des actions faisant l'objet d'une obligation de conservation) au prix de 70 euros par action (le « Prix de l'Offre des Actions ») ;
- la totalité des obligations convertibles émises par la Société (à l'exception des obligations convertibles déjà détenues par EasyVista Holding) au prix de 70 euros par obligation convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre (le « Prix de l'Offre des Obligations Convertibles ») ; et
- la totalité des bons de souscription d'actions émis par la Société (« BSA ») au prix de 45,88 euros par BSA.

Le Président rappelle par ailleurs que le 22 juillet 2020, le Conseil a décidé de nommer le cabinet Ledouble SAS, représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant (l'« Expert Indépendant ») en application de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et 5° en vue d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre. Conformément aux dispositions applicables, la proposition de nomination du cabinet Ledouble SAS avait auparavant été soumise à l'AMF qui a confirmé le 21 juillet 2020 son absence d'opposition à cette nomination éventuelle.

Le Président rappelle que le cabinet Ledouble SAS a été retenu après consultation de plusieurs experts potentiels parce qu'il a paru au Conseil disposer de l'expérience la plus pertinente pour analyser une opération telle que l'Offre. En effet, le cabinet Ledouble, qui est membre de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants, dispose d'une expérience de toute première plan en matière d'expertises indépendantes publiques. L'équipe du cabinet Ledouble intervenant sur l'analyse des conditions financières de l'Offre était composée de deux associés, un responsable de mission et de deux analystes.

Le cabinet Ledouble SAS a confirmé à la Société qu'il était indépendant au sens de l'article 261-4 du règlement général de l'AMF, qu'il disposait bien des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans le calendrier envisagé et qu'il était doté d'un code de déontologie.

Le Président rappelle en outre qu'un business plan pour la période 2021-2025 a été transmis à l'Expert Indépendant. Ce business plan a été approuvé par le Conseil le 9 septembre 2020 et traduit, à ce jour, la meilleure estimation par les dirigeants des perspectives de la Société. Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres données prévisionnelles pertinentes.

Le Président rappelle enfin que les membres du Conseil ont assisté aux réunions suivantes concernant l'Offre :

- *le 17 juillet 2020, Sylvain Gauthier s'est entretenu avec l'Expert Indépendant pour lui présenter la Société, son organisation, ses produits et son environnement et pour évoquer le projet d'Offre ;*
- *le 21 juillet 2020, Sylvain Gauthier et Jamal Labed ont participé par visioconférence à une réunion avec l'Expert Indépendant, Eurazeo PME et les conseils d'Eurazeo PME et de la Société pour discuter du cadre et des modalités de l'opération envisagée ;*
- *le 22 juillet 2020, le Conseil s'est réuni pour accueillir favorablement dans son principe l'opération envisagée, et nommer l'Expert Indépendant ;*
- *le 28 juillet 2020, Sylvain Gauthier a participé à une réunion avec l'Expert Indépendant pour discuter des informations comptables de la Société et de ses perspectives ;*
- *le 29 juillet 2020, Sylvain Gauthier a participé à une réunion par conférence téléphonique avec l'Expert Indépendant pour discuter des informations comptables de la Société et de ses perspectives ;*
- *le 4 septembre 2020, Sylvain Gauthier et Jamal Labed ont participé par visioconférence à une réunion avec l'Expert Indépendant, Eurazeo PME et les conseils d'Eurazeo PME et de la Société durant laquelle l'Expert Indépendant a présenté un état d'avancement de ses travaux. L'Expert Indépendant a détaillé à cette occasion les différentes méthodes d'évaluations financières qu'il a utilisées et les documents manquants nécessaires à la bonne réalisation de sa mission ; et*
- *le 9 septembre 2020, le Conseil s'est réuni afin d'approuver le business plan pour la période 2021-2025.*

Le Président indique aux membres du Conseil qu'il leur incombe, en application de l'article 231-19, 4° du règlement général de l'AMF, d'examiner le projet d'Offre et de statuer formellement, par avis motivé, sur l'intérêt de l'Offre pour la Société, ses actionnaires ainsi que ses salariés.

Le Président propose en conséquence aux membres du Conseil (i) d'examiner les conditions du projet d'Offre, et (ii) de rendre un avis motivé sur l'intérêt que présente l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Préalablement à la réunion, les membres du Conseil ont eu communication :

- *de l'avis du comité social et économique de la Société en date du 29 juillet 2020 ;*
- *du projet de note d'information établi par EasyVista Holding, déposé auprès de l'AMF le 29 septembre 2020 et contenant les caractéristiques du projet d'Offre, notamment les motifs et intentions de l'initiateur ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Natixis en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre,*
- *du rapport de l'Expert Indépendant qui conclut au caractère équitable des conditions financières de l'Offre pour les actionnaires minoritaires de la Société et autres porteurs de valeurs mobilières,*

- du projet de note en réponse établi par la Société, et
- du projet de communiqué de presse normé relatif au projet de note en réponse établi par la Société en application de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

Le Président répond aux questions des membres du Conseil sur ces documents, notamment sur les termes de l'Offre et les intentions d'EasyVista Holding figurant dans le projet de note d'information afin d'examiner les conséquences de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Le Président rappelle en tant que de besoin que Messieurs Sylvain Gauthier et Jamal Labed ne détiennent à ce jour aucune action de la Société. Monsieur David Weiss est titulaire d'une action de la Société et de 7.500 BSA. Il a fait part de son intention d'apporter l'intégralité des BSA et l'action qu'il détient à l'Offre.

Une discussion sur le projet d'Offre s'instaure entre les membres du Conseil, notamment sur les intentions d'EasyVista Holding figurant dans le projet de note d'information et les conséquences de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité de ses membres,

au vu des documents susvisés,

constate que :

- *le prix proposé de 70 euros par action de la Société offert aux actionnaires de la Société représente une prime de 7,7% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 30 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre et de 24,3% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 90 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre, et que plus généralement le prix de l'Offre des Actions fait ressortir une prime sur l'ensemble des références et méthodologies de valorisation considérées par Natixis, établissement présentateur de l'Offre, et tels que présentés à la section 3.1 du projet de note d'information;*
- *le Prix de l'Offre des Actions et le Prix de l'Offre des Obligations Convertibles sont identiques au prix par action et au prix par obligation convertible payés par EasyVista Holding dans le cadre de l'Acquisition des Blocs ;*
- *le porteur de BSA bénéficie dans le cadre de l'Offre d'une liquidité de ses BSA à un prix compatible avec leur valeur théorique telle qu'estimée par l'Expert Indépendant ;*
- *les porteurs d'obligations convertibles bénéficient dans le cadre de l'Offre d'une liquidité de leurs obligations convertibles à un Prix de l'Offre des Obligations Convertibles compatible avec leur valeur théorique tel qu'estimée par l'Expert Indépendant ;*
- *l'Expert Indépendant a conclu que le Prix de l'Offre des Actions, le Prix de l'Offre des Obligations Convertibles et le prix de l'Offre des BSA qu'EasyVista Holding propose dans le cadre de l'Offre, sont équitables, d'un point de vue financier, pour les actionnaires d'EasyVista, les porteurs d'Obligations Convertibles et le porteur des BSA ;*
- *l'Expert Indépendant constate également l'absence de rupture d'égalité de traitement concernant les conditions financières de l'Offre entre les actionnaires, les porteurs d'Obligations Convertibles et les porteurs de BSA, et l'absence d'accords ou d'opérations connexes susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires, des porteurs d'Obligations Convertibles et des porteurs de BSA sollicités pour apporter volontairement leurs titres à l'Offre ;*

- l'Offre porte sur :
 - la totalité des actions de la Société non détenues, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert,
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, à l'exception des actions auto-détenues par la Société (le Conseil pouvant décider, le cas échéant, de ne pas les apporter à l'Offre), et des Actions Gratuites Indisponibles (tel que ce terme est défini ci-après), soit un nombre maximum de 554.974 actions de la Société ;
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de la conversion des obligations convertibles non détenues, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, soit un nombre maximum de 23.332 actions de la Société ;
 - (iii) qui seraient susceptible d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des BSA non détenus, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, soit un nombre maximum de 7.500 actions de la Société ;
 - (iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société, soit un nombre maximum de 6.500 actions de la Société ;
 - soit, ainsi, un nombre total maximum de 592.206 actions de la Société visées par l'Offre ;
 - la totalité des obligations convertibles émises par la Société non détenues, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, représentant un nombre maximum de 23.332 obligations convertibles ; et
 - la totalité des BSA émis par la Société non détenus, directement ou indirectement, par EasyVista Holding, seule ou de concert, représentant un nombre maximum de 7.500 BSA,
- l'Offre ne porte pas sur les 2.000 actions gratuites attribuées par la Société à certains salariés du groupe en vertu d'une décision du Conseil du 30 août 2019 dans la mesure où la période de conservation de ces actions gratuites n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre (les « Actions Gratuites Indisponibles »). Les actionnaires bénéficiaires d'Actions Gratuites Indisponibles ont chacun conclu un contrat de liquidité avec EasyVista Holding dont les caractéristiques sont décrites dans le projet de note d'information établi par EasyVista Holding ;
- l'Offre revêt un caractère obligatoire en application de l'article 235-2 du règlement général de l'AMF ;
- EasyVista Holding n'a assorti son offre d'aucune condition ;

relève par ailleurs que les intentions d'Easyvista Holding pour les 12 prochains mois, telles que présentées dans le projet de note d'information, sont notamment les suivantes :

- en matière d'emploi, EasyVista Holding a indiqué que l'Offre s'inscrivait dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et ne devrait donc pas avoir d'incidence particulière sur les effectifs de la Société ou sa politique salariale et de gestion des ressources humaines ;

- en matière de politique industrielle, commerciale et financière, EasyVista Holding a indiqué (x) avoir l'intention de poursuivre les orientations stratégiques et d'accompagner le développement de la Société notamment à l'international, et (y) envisager de contribuer activement à la croissance du groupe tant par croissance organique que par croissance externe notamment grâce aux ressources et moyens supplémentaires qui pourront être mis à la disposition de la Société ;
- en matière de politique de distribution de dividendes, EasyVista Holding a indiqué ne pas avoir l'intention de modifier la politique de distribution de dividendes de la Société au cours des douze prochains mois ;
- EasyVista Holding se réserve la possibilité à l'issue de l'Offre de déposer un projet d'offre publique d'achat, suivie le cas échéant, d'un retrait obligatoire visant les titres de la Société qu'elle ne détiendrait pas, directement ou indirectement, seule ou de concert à cette date, ou dans l'hypothèse où EasyVista Holding détiendrait au moins 90% du capital ou des droits de vote de la Société une offre publique de retrait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire. Dans ce cadre, EasyVista Holding n'exclut pas d'accroître sa participation dans la Société postérieurement à l'issue de l'Offre et préalablement au dépôt d'une nouvelle offre dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables,

relève encore que :

- d'un point de vue stratégique, l'Offre permet à la Société de s'adosser à un partenaire financier de premier plan, désireux d'investir, ce partenariat constituant à la fois un facteur de stabilité pour la Société dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19 et lui conférant les moyens de poursuivre et d'accélérer son développement ;
- d'un point de vue financier, la valorisation de la Société retenue dans le cadre de l'Offre est conforme aux critères habituels de marché ;
- d'un point de vue humain, l'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société, pérennisant les emplois au sein de la Société,

confirme avoir pu prendre pleine et entière connaissance de l'ensemble des documents remis par le Président.

Compte tenu de ce qui précède et notamment (i) de l'intérêt que représente pour la Société son adossement à un partenaire financier de premier plan, (ii) du projet de l'Initiateur de poursuivre et développer l'activité de la Société et (iii) de l'opportunité de liquidité immédiate à un prix attractif que l'Offre représente pour les actionnaires de la Société et les porteurs d'Obligations Convertibles et de BSA, le Conseil, à l'unanimité des membres,

approuve l'Offre aux conditions prévues dans les documents mentionnés ci-dessus,

considère que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés,

décide en conséquence d'émettre un avis favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté,

recommande aux actionnaires de la Société, aux porteurs d'Obligations Convertibles et au porteur de BSA d'apporter respectivement leurs titres à l'Offre,

décide de ne pas apporter à l'Offre les 2.744 actions auto-détenues par la Société, et

donne tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser le projet de note en réponse relatif à l'Offre, ainsi que tout autre document qui serait nécessaire dans le cadre de l'Offre, et notamment le document « autres informations » présentant les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société devant être déposé auprès de l'AMF et publié conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, et plus généralement prendre toutes dispositions et toutes mesures nécessaires à la réalisation de l'Offre. »

À la suite des accords conclus par l'Initiateur depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial décrits à la section 5.6 du Projet de Note en Réponse et de l'acquisition des Actions Additionnelles, l'Initiateur a souhaité reconsidérer les termes de l'Offre afin de se réserver la possibilité de mettre en œuvre un retrait obligatoire à la suite de l'Offre dans l'hypothèse où les conditions en seraient réunies.

Au regard des nouvelles intentions de l'Initiateur, les membres du conseil d'administration de la Société se sont à nouveau réunis le 2 décembre 2020, sur convocation faite conformément aux statuts de la Société, afin d'examiner l'Offre et de rendre, et réitérer le cas échéant, son avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

L'ensemble des membres du conseil d'administration étaient présents ou représentés, à savoir Monsieur Sylvain Gauthier (président du conseil d'administration et directeur général), Monsieur Jamal Labed (administrateur et directeur général délégué de la Société) et Monsieur David Jeffrey Weiss (administrateur).

Les débats et le vote sur l'avis motivé du conseil d'administration se sont tenus sous la présidence de Monsieur Sylvain Gauthier, en qualité de président du conseil d'administration.

Préalablement à la réunion, les membres du Conseil ont eu communication, en complément des documents dont ils ont eu connaissance préalablement à la réunion du Conseil en date du 20 octobre 2020 :

- du projet de note d'information modifié établi par EasyVista Holding et contenant les caractéristiques du projet d'Offre, notamment les motifs et intentions de l'Initiateur ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Natixis en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre,
- du second rapport de l'Expert Indépendant qui conclut, d'un point de vue financier, sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire pour les actionnaires ainsi que les porteurs d'Obligations Convertibles et de BSA apportant leurs titres à l'Offre, et
- du projet de note en réponse modifié établi par la Société.

La délibération du conseil d'administration contenant son avis motivé adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés est reproduite en intégralité ci-dessous :

« Le Président rappelle au Conseil qu'EasyVista Holding, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Allée Bienvenue - 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 850 982 315 (« EasyVista Holding » ou l'« Initiateur ») a acquis le 22 septembre 2020, par voie de cession et d'apport, (i) 1.149.126 actions de la Société au Prix de l'Offre des Actions (tel que ce terme est défini ci-après), représentant environ 67,25% du capital et 64,69% des droits de vote théoriques de la Société²⁶, et (ii) 125.000 obligations convertibles au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles (tel que ce terme est défini ci-après) (ensemble, l'« Acquisition des Blocs ») auprès de Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier (les « Fondateurs »), leur holding commune Finatex, la holding familiale de Monsieur Sylvain Gauthier, certains actionnaires historiques de la Société (Alclan, Animation de Participations Industrielles

²⁶ Sur la base d'un capital de la Société au 23 septembre 2020 comprenant 1.708.844 Actions représentant 1.776.274 droits de vote théoriques.

Commerciales et Artisanales et Very SAS) (les « Actionnaires Historiques ») et certains co-investisseurs financiers (Isatis Capital Vie & Retraite, Momentum Invest Finances et Momentum Invest I et FCPI Sino-French SME Fund II) (les « Co-Investisseurs Financiers »).

Conformément aux dispositions du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants et 235-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), EasyVista Holding, contrôlée par Eurazeo PME III-A, Eurazeo PME III-B et Eurazeo PME Easyvista Fund, lesquels agissent de concert avec les Fondateurs, Finatex, les Actionnaires Historiques et les Co-Investisseurs Financiers, a déposé le 29 septembre 2020 (le « Dépôt Initial »), à la suite de la réalisation de l'Acquisition des Blocs, un projet d'offre publique (l'« Offre ») visant :

- la totalité des actions de la Société (à l'exception des actions déjà détenues par EasyVista Holding, des actions auto-détenues par la Société et des actions faisant l'objet d'une obligation de conservation) au Prix de l'Offre des Actions (le « Prix de l'Offre des Actions ») ;
- la totalité des obligations convertibles émises par la Société (à l'exception des obligations convertibles déjà détenues par EasyVista Holding) au prix de 70 euros par obligation convertible moins tous intérêts perçus par les porteurs d'obligations convertibles entre la date du 23 juillet 2020 et la date de clôture de l'Offre (le « Prix de l'Offre des Obligations Convertibles ») ; et
- la totalité des bons de souscription d'actions émis par la Société (« BSA ») au prix de 45,88 euros par BSA.

Le Président rappelle par ailleurs que le 22 juillet 2020, le Conseil a décidé de nommer le cabinet Ledouble SAS, représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant (l'« Expert Indépendant ») en vue d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre. Conformément aux dispositions applicables, la proposition de nomination du cabinet Ledouble SAS avait auparavant été soumise à l'AMF qui a confirmé le 21 juillet 2020 son absence d'opposition à cette nomination éventuelle.

La désignation de l'Expert Indépendant entraine alors dans le champ de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et 5° du règlement général de l'AMF.

C'est dans ce contexte que l'Expert Indépendant a établi un rapport le 20 octobre 2020 en application de l'article 261-1 I 1°, 2°, 4° et 5° du règlement général de l'AMF. C'est notamment sur ce fondement que le Conseil a rendu, le 20 octobre 2020, un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Ce rapport a été inclus dans le projet de note en réponse déposé par la Société auprès de l'AMF le 21 octobre 2020.

Le Président rappelle qu'EasyVista Holding bénéficie d'un engagement d'apport conclu avec Madame Samantha Kilvington portant sur 5.167 actions de la Société.

L'Initiateur a par ailleurs, depuis le Dépôt Initial :

(i) conclu des engagements d'apport à l'Offre avec plusieurs actionnaires de la Société (les « Engagements d'Apport ») portant sur (x) un total de 206.079 actions de la Société représentant à la date du projet de note d'information modifié établi par l'Initiateur 12,05% du capital et 11,75% des droits de vote théoriques de la Société, et (y) les 7.500 BSA, et

(ii) acquis 79.000 actions de la Société sur le marché au prix de 70 euros par action qui ne sont donc plus visées par l'Offre (les « Actions Additionnelles »).

A la suite des Engagements d'Apport et de l'acquisition des Actions Additionnelles, l'Initiateur a souhaité reconsidérer les termes de l'Offre afin de se réserver la possibilité de mettre en œuvre un retrait obligatoire à la suite de l'Offre dans l'hypothèse où les conditions en seraient réunies.

La Société a en conséquence, par une lettre de mission en date du 17 novembre 2020, élargi le fondement de la désignation de l'Expert Indépendant à l'article 261-1 II du règlement général de l'AMF, soumettant ainsi ses diligences aux dispositions de l'article 261-1 I 1°, 2°, 4°, 5° et II du règlement général de l'AMF.

Le Président rappelle que les membres du Conseil ont, depuis le Dépôt Initial, assisté aux réunions suivantes concernant l'Offre :

- *le 17 novembre 2020, Monsieur Sylvain Gauthier s'est entretenu au téléphone avec l'Expert Indépendant au sujet de l'extension de la mission de ce dernier, et*
- *le 27 novembre 2020, Monsieur Sylvain Gauthier s'est entretenu au téléphone avec l'Expert Indépendant au sujet de l'avancement des travaux de ce dernier dans le contexte de l'extension de sa mission.*

Le Président indique aux membres du Conseil qu'ainsi qu'il leur incombe en application de l'article 231-19, 4° du règlement général de l'AMF, après avoir examiné le projet d'Offre telle que déposée dans le cadre du Dépôt Initial et statué formellement, par avis motivé, sur l'intérêt de ladite Offre pour la Société, ses actionnaires ainsi que ses salariés lors du Conseil en date du 20 octobre 2020, il leur appartient désormais d'examiner le projet d'Offre et de statuer formellement, par avis motivé, sur l'intérêt de l'Offre pour la Société, ses actionnaires ainsi que ses salariés, au regard des nouvelles intentions de l'Initiateur.

Le Président propose en conséquence aux membres du Conseil, au regard des nouvelles intentions de l'Initiateur, (i) d'examiner les conditions du projet d'Offre, et (ii) de rendre, et réitérer le cas échéant, son avis motivé sur l'intérêt que présente l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Préalablement à la réunion, les membres du Conseil ont eu communication, en complément des documents dont ils ont eu connaissance préalablement à la réunion du Conseil en date du 20 octobre 2020 :

- *du projet de note d'information modifié établi par EasyVista Holding et contenant les caractéristiques du projet d'Offre, notamment les motifs et intentions de l'initiateur ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Natixis en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre,*
- *du second rapport de l'Expert Indépendant qui conclut, d'un point de vue financier, sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire pour les actionnaires ainsi que les porteurs d'obligations convertibles et de BSA apportant leurs titres à l'Offre, et*
- *du projet de note en réponse modifié établi par la Société.*

Le Président répond aux questions des membres du Conseil sur ces documents, notamment sur les termes de l'Offre et les nouvelles intentions d'EasyVista Holding figurant dans le projet de note d'information modifié afin d'examiner les conséquences de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Le Président rappelle en tant que de besoin que Messieurs Sylvain Gauthier et Jamal Labed ne détiennent à ce jour aucune action de la Société. Monsieur David Weiss est titulaire d'une action de la Société et de 7.500 BSA. Il a fait part de son intention d'apporter l'action qu'il détient à l'Offre et a conclu un engagement d'apport à l'Offre portant sur ses 7.500 BSA.

Une discussion sur le projet d'Offre s'instaure entre les membres du Conseil, notamment sur les nouvelles intentions d'EasyVista Holding figurant dans le projet de note d'information modifié et les conséquences de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité de ses membres,

au vu des documents susvisés,

constate, en complément de ce qu'il a constaté lors de sa réunion du 20 octobre 2020 :

- *qu'en en complément des intentions d'EasyVista Holding pour les 12 prochains mois présentées dans le projet de note d'information déposé dans le cadre du Dépôt Initial, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles L. 433-4 II et III du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF dans l'hypothèse où les conditions d'un tel retrait obligatoire seraient réunies,*

- *que l'Initiateur a, depuis le Dépôt Initial, conclu les Engagements d'Apport et acquis les Actions Additionnelles ; et*
- *que la perspective d'un éventuel retrait obligatoire, les Engagements d'Apports et l'acquisition, par l'Initiateur, des Actions Additionnelles, ne remettent pas en cause les conclusions de l'Expert Indépendant qui (x) conclut que le Prix de l'Offre des Actions, le Prix de l'Offre des Obligations Convertibles et le prix de l'Offre des BSA qu'EasyVista Holding propose dans le cadre de l'Offre demeurent équitables, d'un point de vue financier, pour les actionnaires d'EasyVista apportant leurs titres à l'Offre, et (y) constate également l'absence d'accords ou d'opérations connexes susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires, des porteurs d'obligations convertibles et des porteurs de BSA dont les titres sont visés par l'Offre, et l'absence de rupture d'égalité de traitement concernant les conditions financières de l'Offre entre ces derniers,*

confirme avoir pu prendre pleine et entière connaissance de l'ensemble des documents remis par le Président.

Compte tenu de ce qui précède et notamment (i) de l'intérêt que représente pour la Société son adossement à un partenaire financier de premier plan, (ii) du projet de l'Initiateur de poursuivre et développer l'activité de la Société et (iii) de l'opportunité de liquidité immédiate à un prix attractif que l'Offre représente pour les actionnaires de la Société et les porteurs d'obligations convertibles et de BSA, le Conseil, à l'unanimité de ses membres,

approuve l'Offre aux conditions prévues dans les documents mentionnés ci-dessus,

considère que l'Offre, au regard des nouvelles intentions de l'Initiateur, demeure conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés,

réitère en conséquence sa décision d'émettre un avis favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté,

réitère sa recommandation aux actionnaires de la Société, aux porteurs d'obligations convertibles et au porteur de BSA d'apporter respectivement leurs titres à l'Offre,

réitère, en tant que de besoin, sa décision de ne pas apporter à l'Offre les 2.744 actions auto-détenues par la Société, et

donne tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser le projet de note en réponse modifié relatif à l'Offre, ainsi que tout autre document qui serait nécessaire dans le cadre de l'Offre, et notamment le document « autres informations » présentant les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société devant être déposé auprès de l'AMF et publié conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, et plus généralement prendre toutes dispositions et toutes mesures nécessaires à la réalisation de l'Offre. »

3. INTENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est précisé que Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier ainsi que leurs holdings Finatec et Nexgen Finance ont cédé et/ou apporté à l'Initiateur, dans le cadre de l'Acquisition des Blocs, l'intégralité de leurs titres de la Société, en application du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs et du protocole d'investissement dont les principales caractéristiques sont résumées respectivement aux sections 5.1 et 5.2 du Projet de Note en Réponse.

Monsieur David Jeffrey Weiss détient 7.500 BSA et une action de la Société et a conclu avec l'Initiateur un engagement d'apport à l'Offre portant sur l'intégralité des BSA qu'il détient.²⁷

²⁷ Conformément à l'article 12.1 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société et, conformément à l'article 225-25 du Code de commerce, s'il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois. Dans ce contexte, il est envisagé, postérieurement à la clôture de l'Offre, qu'une action de la Société soit prêtée par l'Initiateur à chacun de Messieurs Jamal Labed, Sylvain Gauthier et David Weiss tant qu'il demeurera administrateur de la Société.

4. INTENTIONS DE LA SOCIÉTÉ QUANT AUX ACTIONS AUTO-DETENUES

Le conseil d'administration de la Société a, lors de sa séance du 20 octobre 2020, décidé de ne pas apporter à l'Offre les actions auto-détenues par la Société.

À la date du Projet de Note en Réponse, la Société détient 2.744 de ses propres actions, dont 1.657 actions affectées à un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP en date du 20 novembre 2018 et suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

5. ACCORDS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'APPRECIATION DE L'OFFRE OU SON ISSUE

5.1 Contrats de Cession

Ainsi que décrit à la section 1.1.2 du Projet de Note en Réponse, l'Initiateur a procédé à l'Acquisition des Blocs en application du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs, du Contrat de Cessions d'Actions Historiques et des Contrats de Cession d'Actions Minoritaires (les « **Contrats de Cession** »).

En application des Contrats de Cession, l'acquisition par l'Initiateur des Actions ainsi que des Obligations Convertibles a été réalisée respectivement au Prix de l'Offre des Actions et au Prix de l'Offre des Obligations Convertibles. Les Contrats de Cession ne stipulent par ailleurs aucun mécanisme de complément de prix au bénéfice des cédants.

Dans le cadre du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs, il est à noter que Nexgen Finance et Jamal Labed ont consenti à l'Initiateur un crédit-vendeur dont les caractéristiques sont décrites à la section 5.1 du Projet de Note en Réponse.

Il est précisé par ailleurs que les Fondateurs et les Holdings ont souscrit un engagement d'exclusivité au bénéfice de l'Initiateur dans le cadre de la réalisation de l'Opération qui expirera au plus tôt à la date de la clôture de l'Offre.

5.2 Protocole d'Investissement

Les Fonds Eurazeo PME, l'Initiateur, les Fondateurs, les Holdings, les Actionnaires Historiques, les Co-Investisseurs Financiers ont conclu le 17 septembre 2020 un protocole d'investissement déterminant les conditions de leur investissement au sein de l'Initiateur en vue de la réalisation de l'Opération (le « **Protocole d'Investissement** »). Les opérations réalisées en application du Protocole d'Investissement sont décrites à la section 5.2 du Projet de Note en Réponse.

Les Actionnaires Historiques et les Co-Investisseurs Financiers sont ci-après désignés les « **Co-Investisseurs** ».

5.3 Pacte d'actionnaires

Les Fonds Eurazeo PME, l'Initiateur, les Fondateurs, Finattec et les Co-Investisseurs ont conclu à la Date de Réalisation un pacte d'actionnaires (le « **Pacte d'Actionnaires** ») ayant vocation à organiser la gouvernance de l'Initiateur et des sociétés du Groupe et définissant les conditions applicables au transfert de tout ou partie des titres de l'Initiateur détenus par les parties au Pacte d'Actionnaires. Les principales stipulations du Pacte d'Actionnaires sont décrites à la section 5.3 du Projet de Note en Réponse.

5.4 Mécanismes de co-investissement au niveau de l'Initiateur

Il est envisagé que certains mandataires sociaux et salariés du Groupe identifiés d'un commun accord entre les Fonds Eurazeo PME et les Fondateurs bénéficient d'un mécanisme de co-investissement au capital de l'Initiateur au travers du véhicule dédié Easyspirit²⁸, tel qu'indiqué à la section 5.4 du Projet de Note en Réponse.

5.5 Mécanisme de Liquidité

En application du Contrat de Cession d'Actions Fondateurs, l'Initiateur s'est engagé à mettre en place un mécanisme de liquidité au profit des titulaires d'Actions Gratuites Indisponibles, et a conclu avec chacun des bénéficiaires d'Actions Gratuites Indisponibles un contrat de liquidité portant au total sur 2.000 Actions, tel que décrit à la section 5.5 du Projet de Note en Réponse.

5.6 Autres accords dont la Société a connaissance

Aux termes d'un engagement d'apport en date du 17 septembre 2020, Madame Samantha Kilvington s'est engagée à apporter à l'Initiateur dans le cadre de l'Offre les 5.167 actions de la Société qu'elle détient représentant à la date du Projet de Note en Réponse 0,30% du capital et 0,29% des droits de vote théoriques de la Société.

L'Initiateur a par ailleurs, depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial, conclu des engagements d'apport à l'Offre avec plusieurs actionnaires de la Société²⁹ portant sur (i) un total de 206.079 Actions³⁰ représentant à la date du Projet de Note en Réponse 12,05% du capital et 11,75% des droits de vote théoriques de la Société, et (ii) les 7.500 BSA³¹.

L'Initiateur a par ailleurs acquis 79.000 Actions Additionnelles sur le marché depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial au prix de 70 euros par Action.

A l'exception de ces engagements d'apport et des accords décrits aux sections 5.1 à 5.6 du Projet de Note en Réponse, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun autre accord susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation ou l'issue de l'Offre.

²⁸ Société par actions simplifiée au capital de 1.100.001 euros, dont le siège social est situé 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon 1, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 888 980 240.

²⁹ Comme indiqué dans le communiqué de presse de la Société en date du 24 novembre 2020, l'Initiateur avait initialement conclu des promesses croisées portant sur 117.598 Actions et 23.232 Actions issues de la conversion d'Obligations Convertibles (les « **Titres Sous Promesse** ») permettant à l'Initiateur, en cas d'exercice des promesses, de faire l'acquisition des Titres Sous Promesse en janvier 2021. Toutefois, compte tenu du calendrier envisagé d'Offre, ces promesses ont été résiliées et les Titres Sous Promesse font désormais l'objet d'engagements d'apport à l'Offre.

³⁰ Étant précisé que le nombre total d'Actions couvertes par des engagements d'apport a été réduit de 2.637 Actions depuis le communiqué de l'Initiateur en date 24 novembre 2020.

³¹ Par exception, ces engagements d'apport ne sont révocables que dans le cas où les deux conditions cumulatives suivantes seraient satisfaites :

- une offre concurrente déclarée conforme par l'AMF et ouverte (l'« **Offre Concurrente** ») ; et
- le non-dépôt par l'Initiateur (ou l'une de ses entités affiliées) ou le défaut d'annonce de son intention de procéder au dépôt d'une offre concurrente en surenchère dans les quinze jours ouvrés suivant l'ouverture de l'Offre Concurrente.

6. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 22 juillet 2020, a décidé de nommer le cabinet Ledouble SAS, représenté par Agnès Piniot et Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant en vue d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre

La désignation de l'Expert Indépendant entraine alors dans le champ de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et 5° du règlement général de l'AMF.

L'Expert Indépendant a ainsi établi un rapport le 20 octobre 2020 en application de l'article 261-1 I 1°, 2°, 4° et 5° du règlement général de l'AMF. C'est notamment sur ce fondement que le conseil d'administration a rendu, le 20 octobre 2020, un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Ce rapport a été inclus dans le Projet de Note en Réponse Initial.

À la suite des accords conclus par l'Initiateur depuis le dépôt du Projet de Note d'Information Initial décrits à la section 5.6 du Projet de Note en Réponse et de l'acquisition des Actions Additionnelles, l'Initiateur a souhaité reconsidérer les termes de l'Offre afin de se réserver la possibilité de mettre en œuvre un retrait obligatoire à la suite de l'Offre dans l'hypothèse où les conditions en seraient réunies.

La Société a en conséquence, par une lettre de mission en date du 17 novembre 2020, élargi le fondement de la désignation de l'Expert Indépendant à l'article 261-1 II du règlement général de l'AMF, soumettant ainsi ses diligences aux dispositions de l'article 261-1 I 1°, 2°, 4°, 5° et II du règlement général de l'AMF.

C'est dans ce contexte que l'Expert Indépendant a établi un second rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Les conclusions de l'expert indépendant qui figurent dans ce second rapport établi le 2 décembre 2020, tel que reproduit en intégralité dans le Projet de Note en Réponse, sont les suivantes :

« Après avoir analysé l'économie générale de l'Opération et à l'issue de nos travaux d'évaluation des Actions, des OCA et des BSA dans la perspective de l'Offre, ainsi que des ADP dans le cadre de l'Investissement :

- *nous sommes en mesure de conclure, d'un point de vue financier, sur le caractère équitable, pour les actionnaires ainsi que les porteurs d'OCA et de BSA apportant leurs Titres à l'Offre, dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire, des termes de l'Offre recouvrant :*
 - *le Prix de l'Offre des Actions ;*
 - *le Prix de l'Offre des OCA ; et*
 - *le Prix de l'Offre des BSA ;*
- *nous n'avons pas identifié :*
 - *dans les Accords et Opérations Connexes, de dispositions susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires d'EasyVista, ainsi que des porteurs d'OCA et de BSA dont les Titres sont visés par l'Offre ;*
 - *dans les conditions de fixation du Prix de l'Offre des Actions, du Prix de l'Offre des OCA et du Prix de l'Offre des BSA, de dispositions susceptibles de porter atteinte à l'égalité de traitement entre les Actionnaires ou les porteurs d'OCA ou de BSA dont les Titres sont visés par l'Offre. »*

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Easyvista décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.